ETUDE COMPLEMENTAIRE DE DELIMITATION DES ZONES HUMIDES DU BASSIN VERSANT DE LA SEUDRE

février 2016

(v4)

Commanditaire

SYNDICAT MIXTE D'ACCOMPAGNEMENT DU SAGE SEUDRE
107 avenue de Rochefort
17200 ROYAN

Bureau d'Études

SOCIETE D'ÉTUDES GENERALES D'INFRASTRUCTURES
2 rue Sadi Carnot
17500 JONZAC
Tél. : 05 46 04 32 86 – Fax : 05 46 04 08 65
E-Mail : info@segi-ingenierie.fr

Partenaire financier

AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

TABLE DES MATIERES

I. Préambule 6
II. Méthodologie 6
II.1. Références réglementaires et méthodologiques 6
II.2. Protocole - Critère utilisé 7
II.3. Mise en œuvre du protocole sur le terrain 8
III. Zones à vérifier 9
IV. Résultats 11
IV.1. Zone 1 - M. SEGUINEAUD 11
IV.2. Zone 2 - M. MOREAU 13
IV.3. Zone 3 - MM. GEORGEON ET LAPREE 19
IV.4. Zone 4 – Mme BABIN ET M. SOULLARD 25
IV.5. Zone 5 - MM. BRIDIER ET VOLLETTE 30
IV.6. Zone 6 - M. CORPRON 36
IV.7. Zone 7 - MM. NEAU, GROLLEAU et SAVINAUD 40
IV.8. Zone 8 - SMASS 46
IV.9. Zone 9 – MM. CLOCHARD Dominique et Frédéric 50
V. Synthèse 55
VI. ANNEXE : Atlas des zones prospectées 56

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Photo 1 : Sondages à la tarière 7
Photo 2 : Sondage n°2 (Zone 1 – M. SEGUINEAUD) 12
Photo 3 : Secteur n°1 (Zone 2 – M. MOREAU) 14
Photo 4 : Sondage n°1, secteur n°2 (Zone 2 – M. MOREAU) 14
Photo 5 : Sondage n°2, secteur n°2 (Zone 2 – M. MOREAU) 15
Photo 6 : Sondages, secteur n°3 (Zone 2 – M. MOREAU) 16
Photo 7 : Sondage, secteur n°4 (Zone 2 – M. MOREAU) 17
Photo 8 : Sondage n°1, secteur M. GEORGEON (Zone3) 19
Photo 9 : Sondages, secteur M. GEORGEON (Zone3) 21
Photo 10 : Sondages, secteur M. LAPREE (Zone3) 22
Photo 11 : Secteur pressenti humide par le SMASS (Zone 3) 23
Photo 12 : Sondage, secteur SMASS (Zone 4) 29
Photo 13 : Sondage, secteur de M. BRIDIER, amont de la route (Zone 5) 31
Photo 14 : Sondage, secteur de M. BRIDIER, aval de la route (Zone 5) 32
Photo 15 : Sondage, secteur de M. VOLLETTE (Zone 5) 34
Photo 16 : Sondage n°1, secteur de M. CORPRON (Zone 6) 37
Photo 17 : Sondage n°2, secteur de M. CORPRON (Zone 6) 37
Photo 18 : Secteur SMASS (Zone 6) 39
Photo 19 : Sondages du secteur de M. NEAU (Zone 7) 41
Photo 20 : Sondage du secteur de MM. GROLLEAU et SAVINAUD (Zone 7) 43
Photo 21 : Sondage n°1 du secteur du SMASS (Zone 7) 44
Photo 22 : Sondage n°2 du secteur du SMASS (Zone 7) 45
Photo 23 : Sondage n°3 du secteur du SMASS (Zone 7) 45
Photo 24 : Sondages n°4 et 5 du secteur du SMASS (Zone 7) 46
Photo 25 : Zone humide du « Bois des Chagnasses » 47
Photo 26 : Partie remblayée de la zone humide du « Bois des Chagnasses » 48
Photo 27 : Sondages n°2, 3 et 4, zone humide du « Bois des Chagnasses » 49
Photo 28 : Sondage n°1, « Bois des Chagnasses » 49
Photo 29 : Sondage n°1, Zone 9 50
Photo 30 : Sondage n°2, Zone 9 51
Photo 31 : Sondage n°3, Zone 9 51
Photo 32 : Sondage n°4, Zone 9 51
Photo 33 : Sondage n°5, Zone 9 52
Photo 34 : Sondage n°6, Zone 9 52
Photo 35 : Sondages n°7 et 9, Zone 9 52
Photo 36 : Sondage n°8, Zone 9 53

Figure 1 : Classes d'hydromorphie du sol et sols retenus comme sols de zones humides (**ZH**) 8

Tableau 1 : Liste des exploitants rencontrés 9

Carte 1 : Localisation des secteurs à vérifier 10
Carte 2 : Zone 1 – M. SEGUINEAUD 11
Carte 3 : Localisation des sondages (Zone 1 – M. SEGUINEAUD) 11
Carte 4 : Zone 2 – M. MOREAU 13
Carte 5 : Localisation des sondages sur le secteur 2 (Zone 2 – M. MOREAU) 15
Carte 6 : Localisation des sondages sur le secteur 3 (Zone 2 – M. MOREAU) 16
Carte 7 : Localisation du sondage sur le secteur 4 (Zone 2 – M. MOREAU) 17
Carte 8 : Délimitation actualisée de la zone humide sur le secteur de M. MOREAU (Zone 2) 18

Carte 9 : Délimitation de la zone humide potentielle sur le secteur de M. MOREAU (Zone 2) 18
Carte 10 : Zone 3 – MM. GEORGEON ET LAPREE 19
Carte 11 : Localisation des sondages sur le secteur de M. GEORGEON (Zone 3)....20
Carte 12 : Localisation des sondages sur le secteur de M. LAPREE (Zone 3)....22
Carte 13 : Localisation du sondage sur le secteur du SMASS (Zone 3)....23
Carte 14 : Délimitation actualisée de la zone humide sur la zone 3....24
Carte 15 : Zone 4 – MME BABIN ET M. SOULLARD 25
Carte 16 : Analyse colorimétrique du secteur de M. SOULLARD (Zone 4). 25
Carte 17 : Localisation du sondage sur le secteur de M. SOULLARD (Zone 4) 26
Carte 18 : Délimitation actualisée de la zone humide sur le secteur de M. SOULLARD (Zone 4) 26
Carte 19 : Analyse colorimétrique du secteur de MME BABIN (Zone 4)....27
Carte 20 : Localisation des sondages sur le secteur de Mme BABIN (Zone 4) 27
Carte 21 : Délimitation actualisée de la zone humide sur le secteur de Mme BABIN (Zone 4) 28
Carte 22 : Analyse colorimétrique du secteur du SMASS (Zone 4). 28
Carte 23 : Localisation du sondage sur le secteur du SMASS (Zone 4)....29
Carte 24 : Délimitation actualisée de la zone humide sur le secteur du SMASS (Zone 4) 30
Carte 25 : Zone 5 – MM. BRIDIER ET M.VOLLETTE....30
Carte 26 : Localisation des sondages sur le secteur de M. BRIDIER (Zone 5) 32
Carte 27 : Délimitation actualisée de la zone humide sur le secteur de M. BRIDIER (Zone 5) 33
Carte 28 : Localisation du sondage sur le secteur de M. VOLLETTE (Zone 5) 34
Carte 29 : Délimitation actualisée de la zone humide sur le secteur de M. VOLLETTE (Zone 5) 35
Carte 30 : Zone 6 – M.CORPRON....36
Carte 31 : Localisation des sondages sur le secteur de M. CORPRON (Zone 6)....38
Carte 32 : Délimitation actualisée de la zone humide sur le secteur de M. CORPRON (Zone 6) 38
Carte 33 : Délimitation actualisée de la zone humide sur le secteur du SMASS (Zone 6) 39
Carte 34 : Zone 7 – MM.NEAU, GROLLEAU et SAVINAUD 40
Carte 35 : Localisation des sondages sur le secteur de M. NEAU (Zone7)....40
Carte 36 : Délimitation actualisée de la zone humide sur le secteur de M. NEAU (Zone7)...42
Carte 37 : Délimitation actualisée de la zone humide sur le secteur de MM. GROLLEAU et SAVINAUD (Zone 7) 43
Carte 38 : Localisation des sondages sur le secteur du SMASS (Zone7) 44
Carte 39 : Délimitation actualisée de la zone humide sur le secteur du SMASS (Zone7) 46
Carte 40 : Zone 8 – SMASS....47
Carte 41 : Localisation des sondages sur le secteur du SMASS (Zone 8) 48
Carte 42 : Zone 9 – MM.CLOCHARD Dominique et Frédéric....50
Carte 43 : Localisation des sondages sur le secteur de MM. CLOCHARD (Zone 9)....53
Carte 44 : Délimitation actualisée de la zone humide sur le secteur de MM. CLOCHARD (Zone 9)....54

I. PREAMBULE

Suite à l'inventaire des zones humides réalisé sur le bassin versant de la Seudre entre 2011 et 2013, la Chambre d'Agriculture de la Charente-Maritime a organisé des groupes de travail avec les agriculteurs afin que ceux-ci puissent prendre connaissance de cette délimitation et donner leur avis.
Certains exploitants ont demandé des ajustements de la délimitation.
SEGI a été mandaté par le SMASS pour effectuer ce travail. Chaque exploitant ayant fait des remarques a été contacté et rencontré sur le terrain afin de faire un point sur la méthodologie et vérifier « *in situ* » la délimitation.

Le présent rapport présente la méthodologie utilisée pour la réalisation de la délimitation des zones humides, les secteurs sur lesquels une visite supplémentaire a été souhaitée et la délimitation après ajustement.

II. METHODOLOGIE

II.1. Références réglementaires et méthodologiques

Les références réglementaires relatives à la définition des zones humides et à la méthodologie utilisable pour leur délimitation qui ont été utilisées sont listées ci-dessous :

- Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.211-108 du code de l'environnement, Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.
- Arrêté du 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.211-108 du code de l'environnement, Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.
- Circulaire DGPAAT/C2010-3008 du 18 janvier 2010 « Délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.211-108 du code de l'environnement », Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer – Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche.
- « Guide méthodologique – Inventaire et caractérisation des zones humides », N. FROMONT *et alii*, version 2, Forum des Marais Atlantiques, novembre 2010.
- « Guide méthodologique pour la conduite des inventaires de zones humides », Cellule d'animation du S.A.G.E. Loire Estuaire, G.I.P. Loire-Estuaire, août 2009.
- « Guide d'orientation méthodologique pour l'inventaire des zones humides du bassin de la Vilaine », J.C. CLEMENT *et alii*, C.L.E. du S.A.G.E. Vilaine.
- « Guide d'inventaire des zones humides, dans le cadre de l'élaboration ou de la révision des S.A.G.E. », Cabinet Xavière HARDY *et alii,* Agence de l'Eau Loire Bretagne, janvier 2010.

II.2. Protocole - Critère utilisé

Trois critères peuvent être utilisés pour délimiter les zones humides :

- La présence de végétation hygrophile dominante.
- La présence d'un sol hydromorphe de classe IVd au minimum, conformément à l'arrêté du 1er octobre 2009 (*Cf.* Figure 1).
- La présence d'eau en surface.

Chacun de ces critères, utilisé seul, peut aboutir au classement d'un terrain en zone humide.

En l'absence des trois critères, la zone n'est pas retenue comme « zone humide ».

En raison des secteurs concernés (bordures de zones humides) et de la période à laquelle ce sont déroulés les vérifications, seul le critère d'hydromorphie a été utilisé.

L'hydromorphie du sol a été appréciée à l'aide de sondages à la tarière.

Photo 1 : Sondages à la tarière

Le carotteur de la tarière faisant environ 20 cm, cinq carottes suffisent à repérer les traces d'hydromorphie sur le premier mètre du sol.

Les carottes prélevées sont déposées de façon à reproduire le profil du sol. Un mètre ruban (ou une mire) est ensuite apposé au profil reconstitué de façon à apprécier la profondeur d'apparition des traces d'hydromorphie dans le sol et ainsi de lui attribuer une classe conformément aux 1.1.1 et 1.2.2 de l'Annexe I de l'Arrêté du 1et octobre 2009.
Dans la mesure du possible, les sondages ont été réalisés jusqu'à 1,2 m de profondeur pour différencier les sols de classe IVc et IVd.
Dans le cas de sondages arrêtés avant 1,2 m pour cause de substrat trop dur (roche mère calcaire par exemple), les points de prélèvement ont été déplacés. Cependant, à certains endroits il n'a pas été possible d'obtenir un profil complet. La profondeur maximale atteinte a alors été notée et le sondage a été considéré comme négatif par défaut.
L'illustration ci-dessous indique les différents sols humides qui ont été retenus.

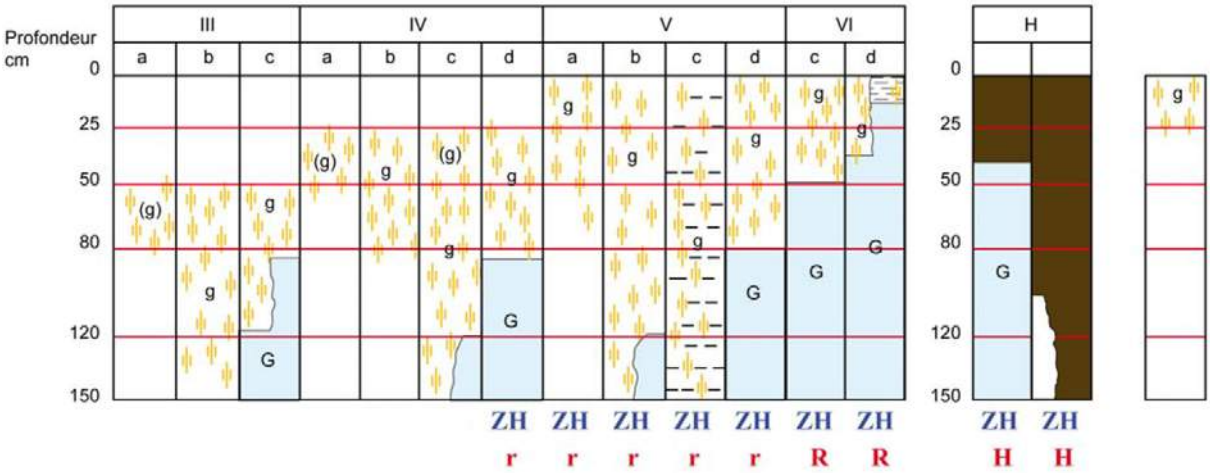

*Figure 1 : Classes d'hydromorphie du sol et sols retenus comme sols de zones humides (**ZH**)*

Une photo du profil reconstitué (*Cf.* : Photo 1 : Sondages à la tarière) est ensuite réalisée pour chaque prélèvement principal.

Un certain nombre de prélèvements secondaires ayant servi à affiner les contours de certaines zones humides n'ont pas été photographiés ni même géoréférencés.

II.3. Mise en œuvre du protocole sur le terrain

La vérification de la délimitation des zones humides réalisée en 2012 a été effectuée à l'aide d'un récepteur GPS de marque Trimble utilisant une version portable du logiciel de S.I.G. Mapinfo (Discover mobile).
Cela a permis de se déplacer le long de la limite avec les exploitants afin que ceux-ci se rendent comptent en direct de la délimitation, qui peut être trompeuse sur des cartes figées.

III. ZONES A VERIFIER

Au total, 13 exploitants ont émis des remarques sur la délimitation initiale. Tous ont été rencontrés, le détail des rendez-vous est précisé ci-dessous :

Tableau 1 : Liste des exploitants rencontrés

Exploitant	Commune	RDV
M. SEGUINAUD	SAINT ANDRE DE LIDON	Lundi 25 janvier 9h30
M. MOREAU ALEXIS	SAINT ANDRE DE LIDON	Mardi 2 février 15h
M. SOULLARD JACQUES	SAINT ANDRE DE LIDON	Lundi 25 janvier 16h30
M. LAPREE FREDERIC	RIOUX	Lundi 1er février 9h30
Mme BABIN AURELIE	RETAUD	Mercredi 27 janvier 9h30
M. VOLLETTE BRUNO	MEURSAC	Mercredi 27 janvier 11h
M. BRIDIER BENOIT	RIOUX	Mardi 2 février 9h30
M. CORPRON OLIVIER	MEURSAC	Mardi 2 février 11h
M. NEAU YVON	MEURSAC	Lundi 25 janvier 11h
M. GROLLEAU DOMINIQUE	CORME ECLUSE	Mardi 26 janvier 14h
M. SAVINAUD FABRICE	CORME ECLUSE	
M. GEORGEON THIERRY	MONTPELLIER DE MEDILLAN	Lundi 1er février 14h
M. CLOCHARD DOMINIQUE	BREUILLET	Mardi 26 janvier 10h

A cela, quelques secteurs supplémentaires ont été à nouveau prospectés suite à des remarques faites par l'animateur du SAGE Seudre.

Cela représente une vingtaine de secteurs et une surface totale d'environ 128 hectares. Ils sont présentés ci-dessous.

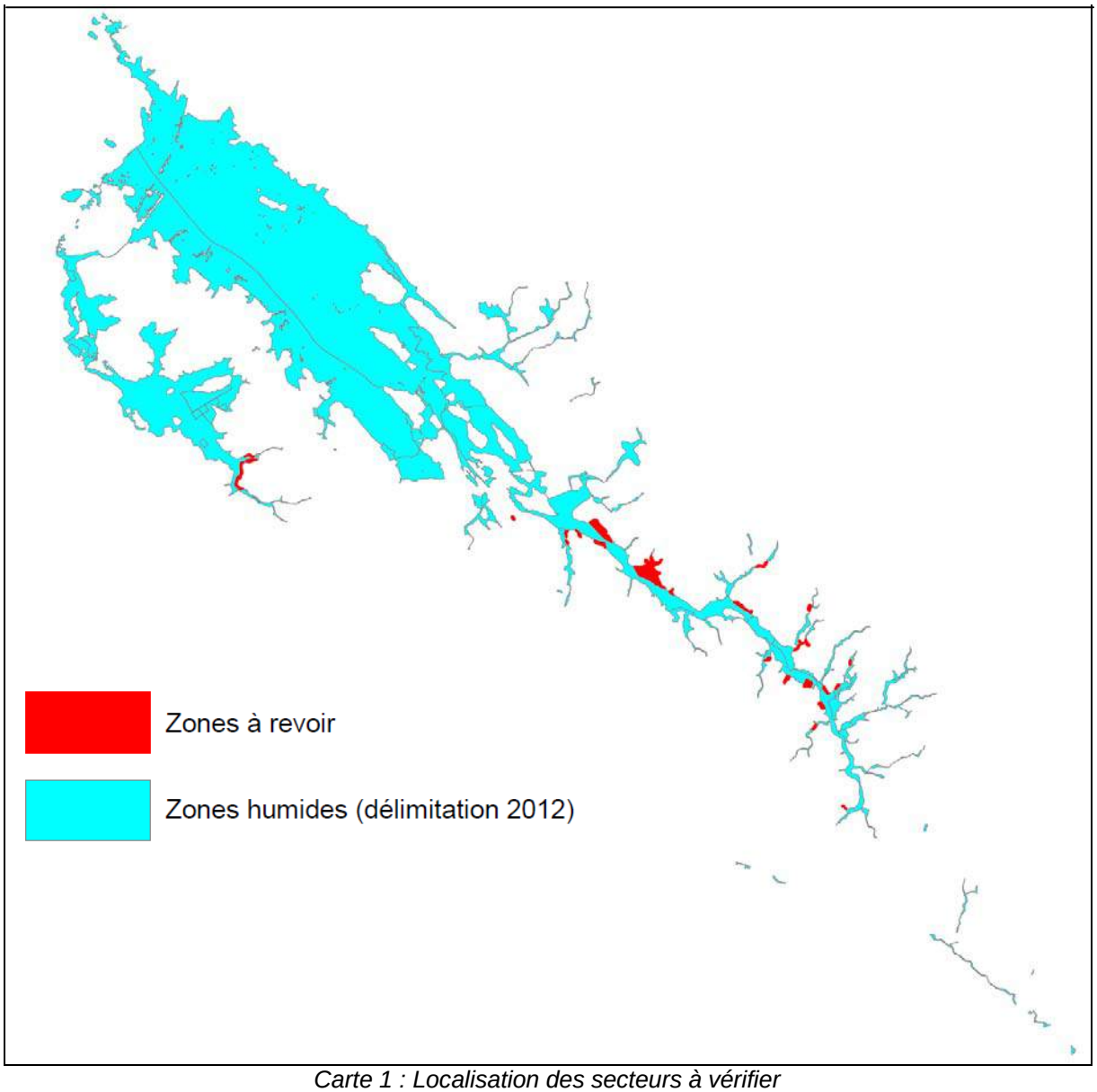

Carte 1 : Localisation des secteurs à vérifier

IV. RESULTATS

IV.1. Zone 1 - M. SEGUINEAUD

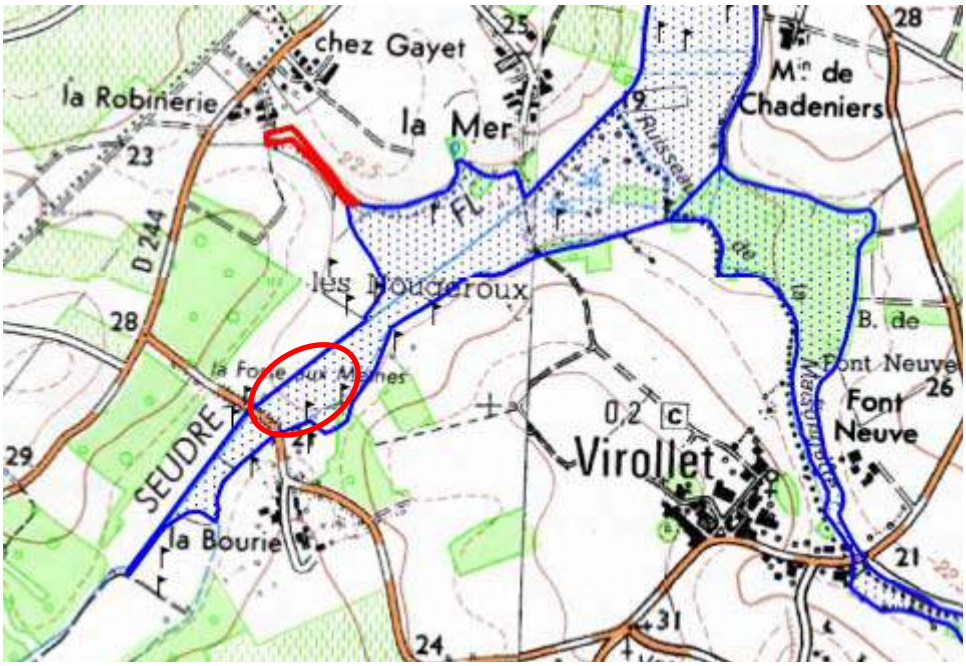

Carte 2 : Zone 1 – M. SEGUINEAUD

Initialement, la zone suscitant une interrogation était le fossé en contrebas du lieu-dit « la Robinerie ». Après avoir expliqué qu'il s'agissait d'une zone de principe faite le long du fossé et englobant la ripisylve, l'exploitant a donné son accord.
Néanmoins, des vérifications ont été faites sur une zone proche (ellipse rouge).
Deux sondages ont été réalisés dans le champ de l'exploitant afin de vérifier la délimitation.

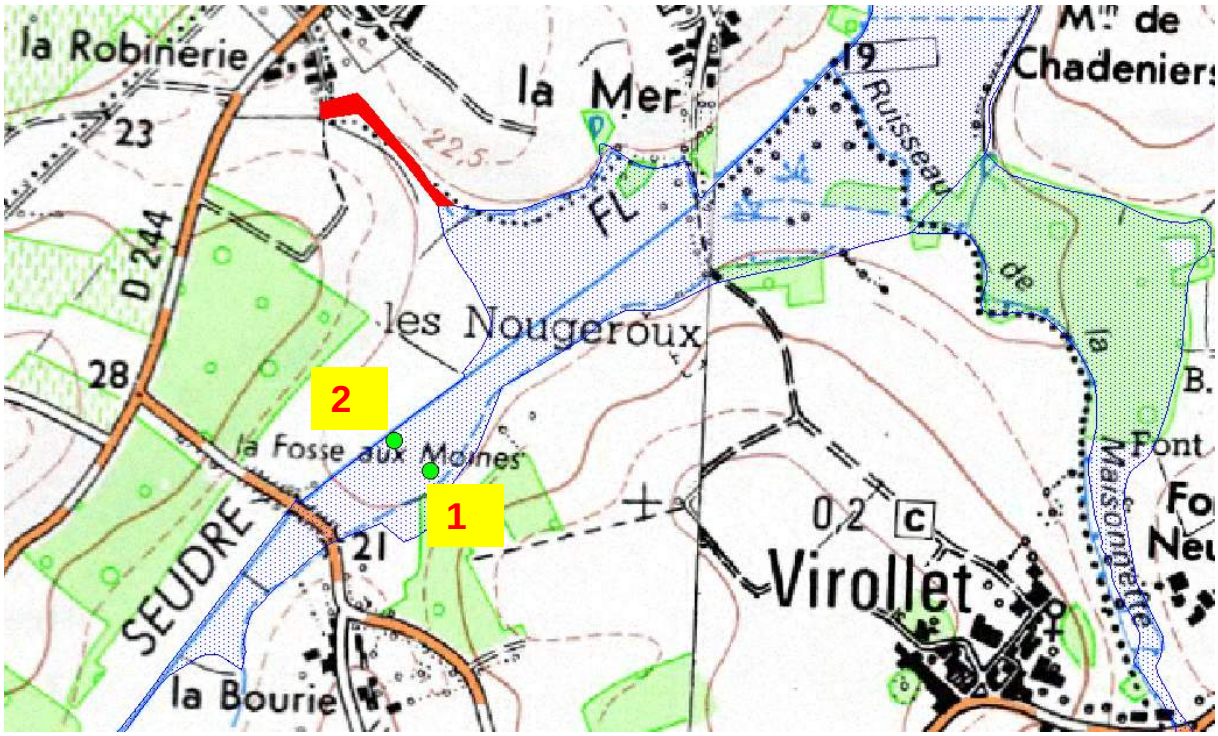

Carte 3 : Localisation des sondages (Zone 1 – M. SEGUINEAUD)

Le sondage n°1 s'est avéré positif (sol IVd) avec des traces d'oxydation débutant à moins de 50 cm et la nappe avant 110 cm.
Le sondage n°2 s'est avéré positif (sol IVd) avec des traces d'oxydation avant 50 cm et la nappe dès 70 cm.

Photo 2 : Sondage n°2 (Zone 1 – M. SEGUINEAUD)

La délimitation n'a donc pas été modifiée sur ce secteur.

IV.2. Zone 2 - M. MOREAU

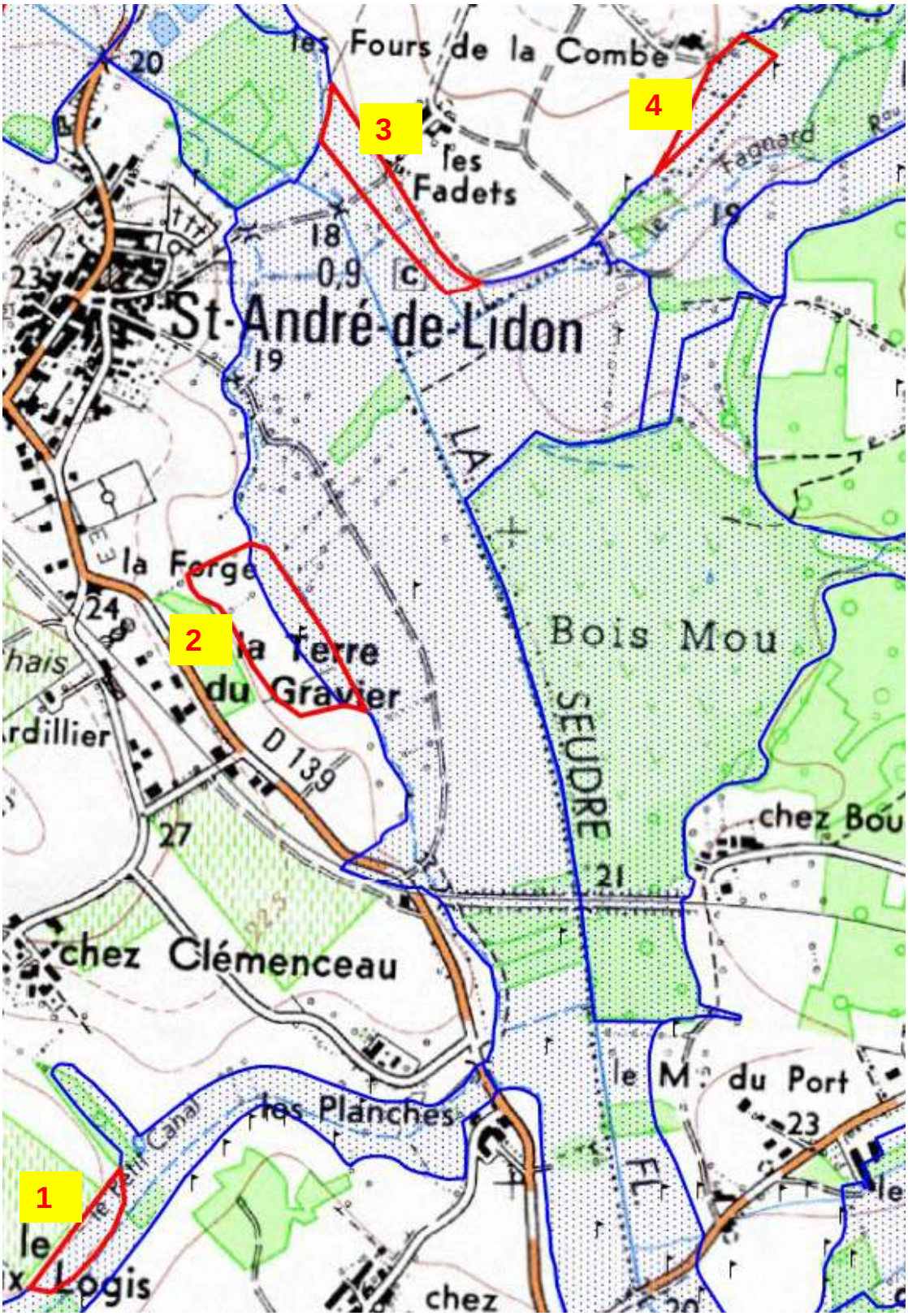

Carte 4 : Zone 2 – M. MOREAU

Sur cette zone, 4 secteurs étaient à revoir. Les secteurs n°1, 3 et 4 ont été mis en évidence par M. MOREAU, le secteur n°2 a été mis en évidence par le technicien du SMASS au regard de l'analyse du MNT LIDAR disponible sur la Seudre amont.

Le secteur n°1 a été prospecté en présence de M. MOREAU. Il s'agit d'une zone où se trouvaient d'anciennes cuves de la distillerie du « Vieux Logis ». Les cuves ont été retirées et la zone est aujourd'hui en partie remblayée et sert au stockage de déchets verts.

Photo 3 : Secteur n°1 (Zone 2 – M. MOREAU)

Cette zone est en partie recouverte de tas de déchets verts en décomposition et de tas de remblais. Le protocole ne peut donc pas s'appliquer (sondages impossibles).

Cette zone a donc été mise en « zone potentiellement humide ».

Le secteur n°2 a été prospecté à la demande du SMASS. Il s'agit d'une parcelle de prairie.
2 sondages ont été réalisés et ont confirmé la délimitation initiale. La zone humide ne remonte pas plus haut.

Le sondage n°1 met en évidence la présence de calcaire friable à 50 cm et aucune trace d'oxydation n'est décelable.

Photo 4 : Sondage n°1, secteur n°2 (Zone 2 – M. MOREAU)

Le sondage n°2 montre une nette décoloration du substrat à 50 cm et un gley (trait réductique) à 70 cm.

Photo 5 : Sondage n°2, secteur n°2 (Zone 2 – M. MOREAU)

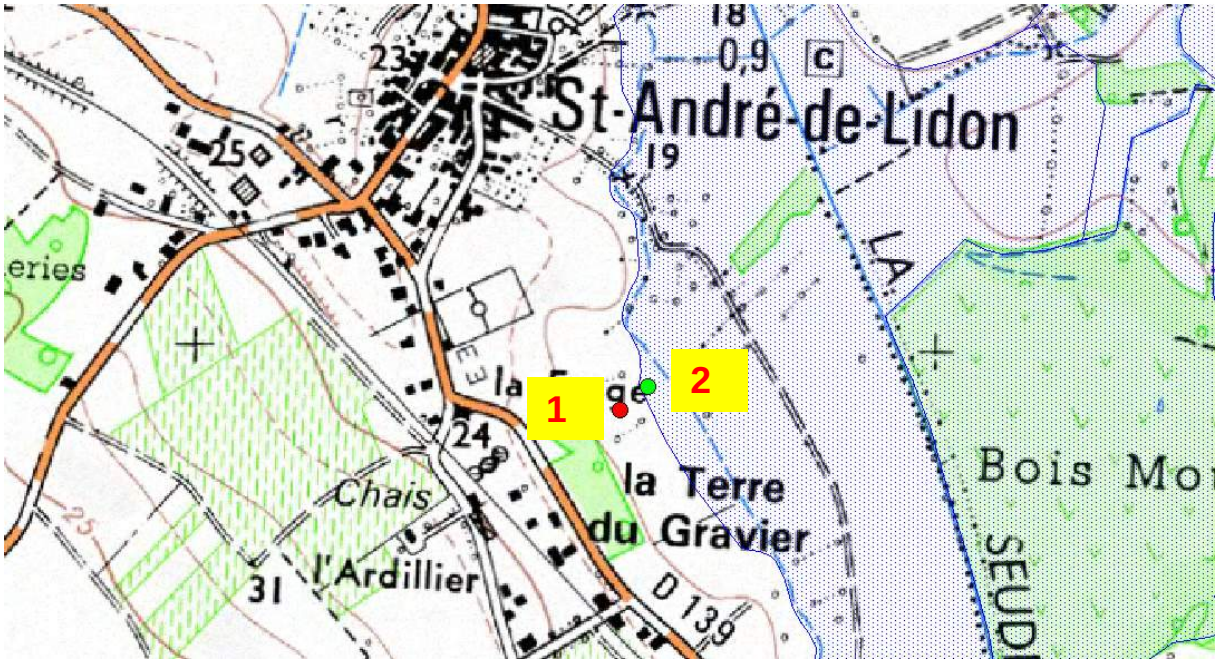

Carte 5 : Localisation des sondages sur le secteur 2 (Zone 2 – M. MOREAU)

Le secteur n°3 a été prospecté sans M. MOREAU, mais avec son accord.
4 sondages ont été réalisés. Un sondage négatif en limite Nord-Ouest de la zone a permis de réduire quelque peu la délimitation initiale. Les autres sondages ont confirmé la délimitation initiale pour le reste de la zone.

La délimitation a donc été modifiée sur ce secteur.

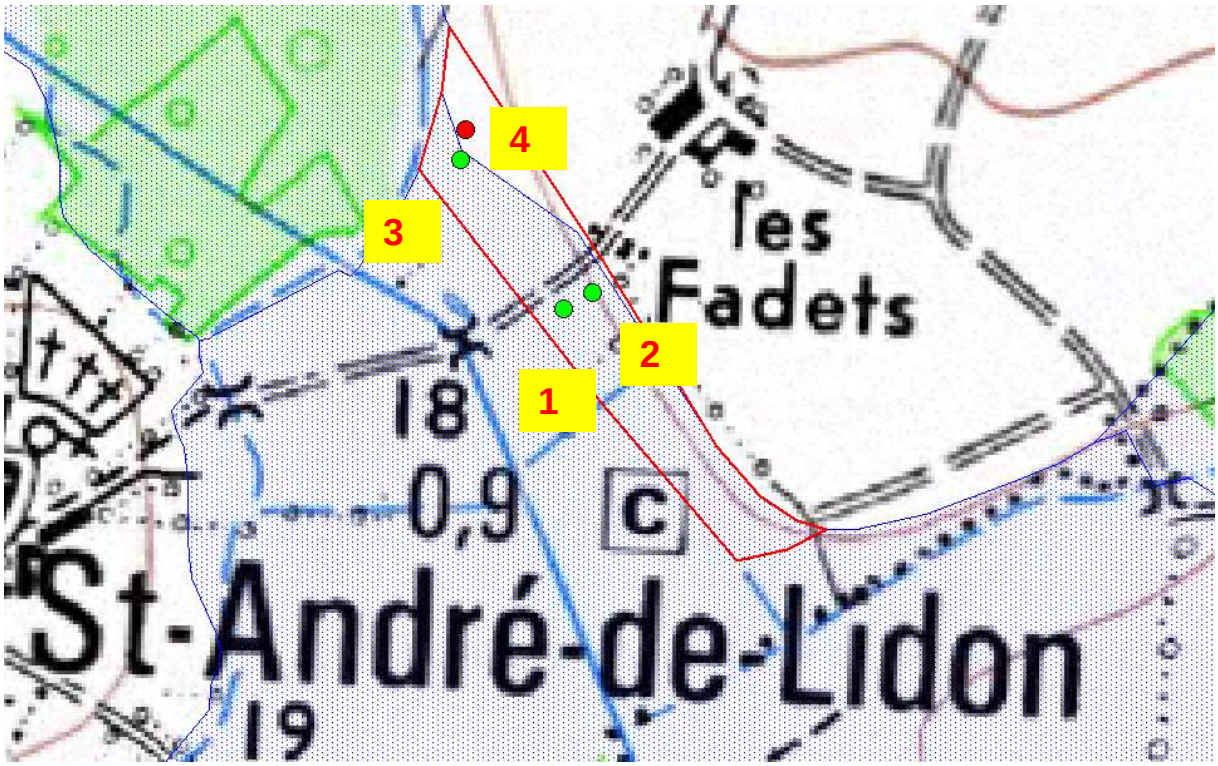

Carte 6 : Localisation des sondages sur le secteur 3 (Zone 2 – M. MOREAU)

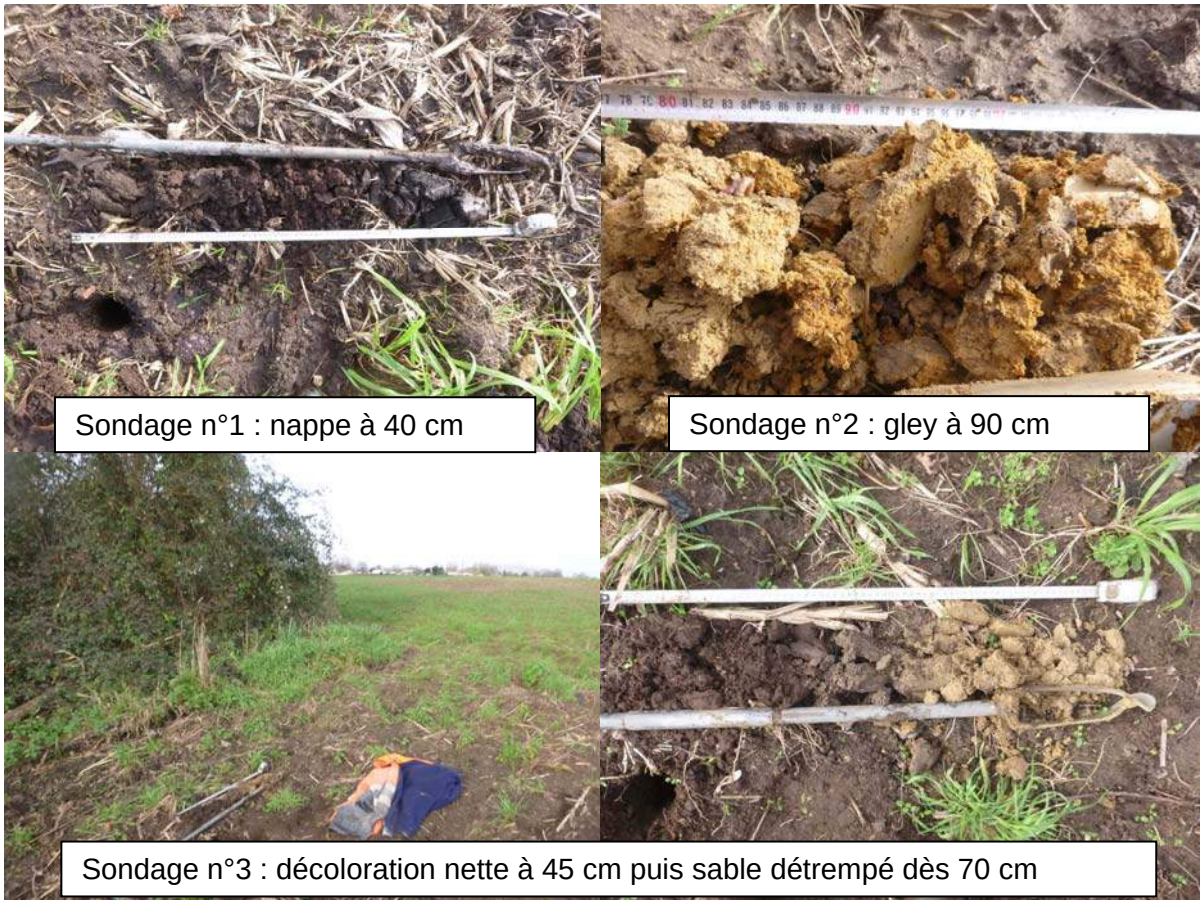

Photo 6 : Sondages, secteur n°3 (Zone 2 – M. MOREAU)

Le secteur n°4 a été prospecté sans M. MOREAU mais avec son accord.

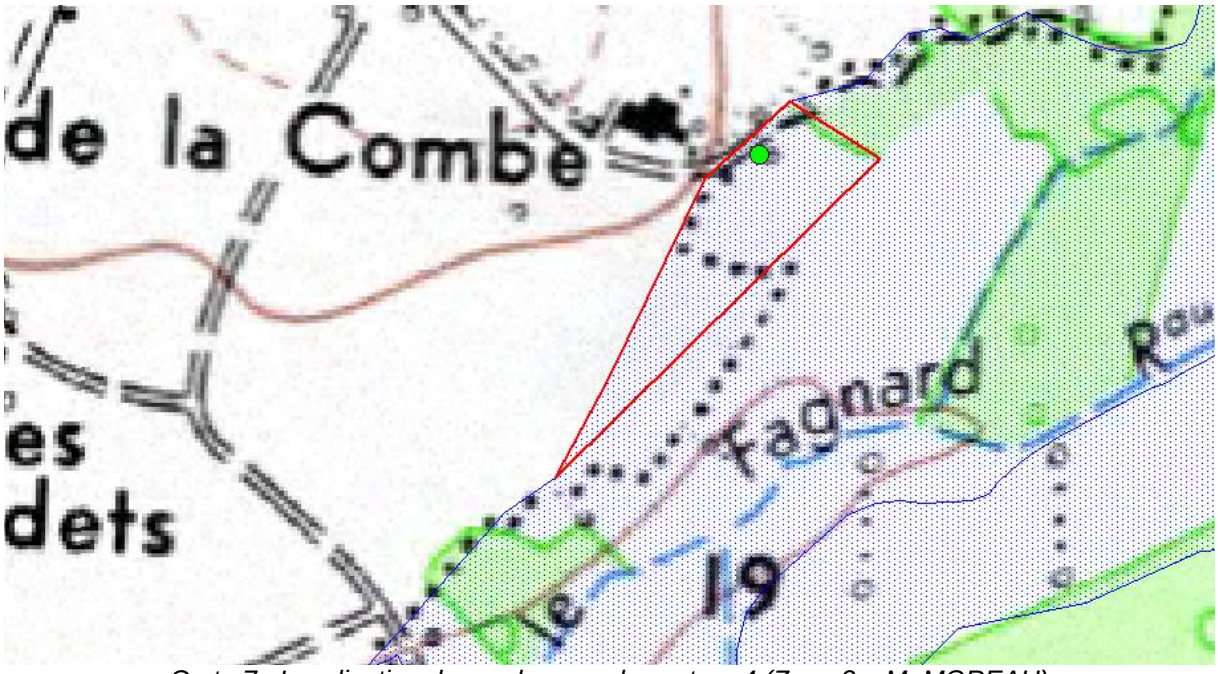

Carte 7 : Localisation du sondage sur le secteur 4 (Zone 2 – M. MOREAU)

Un seul sondage a été réalisé sur le coin le plus haut de la parcelle. Il s'est avéré positif.

La délimitation n'a donc pas été modifiée sur ce secteur.

Photo 7 : Sondage, secteur n°4 (Zone 2 – M. MOREAU)

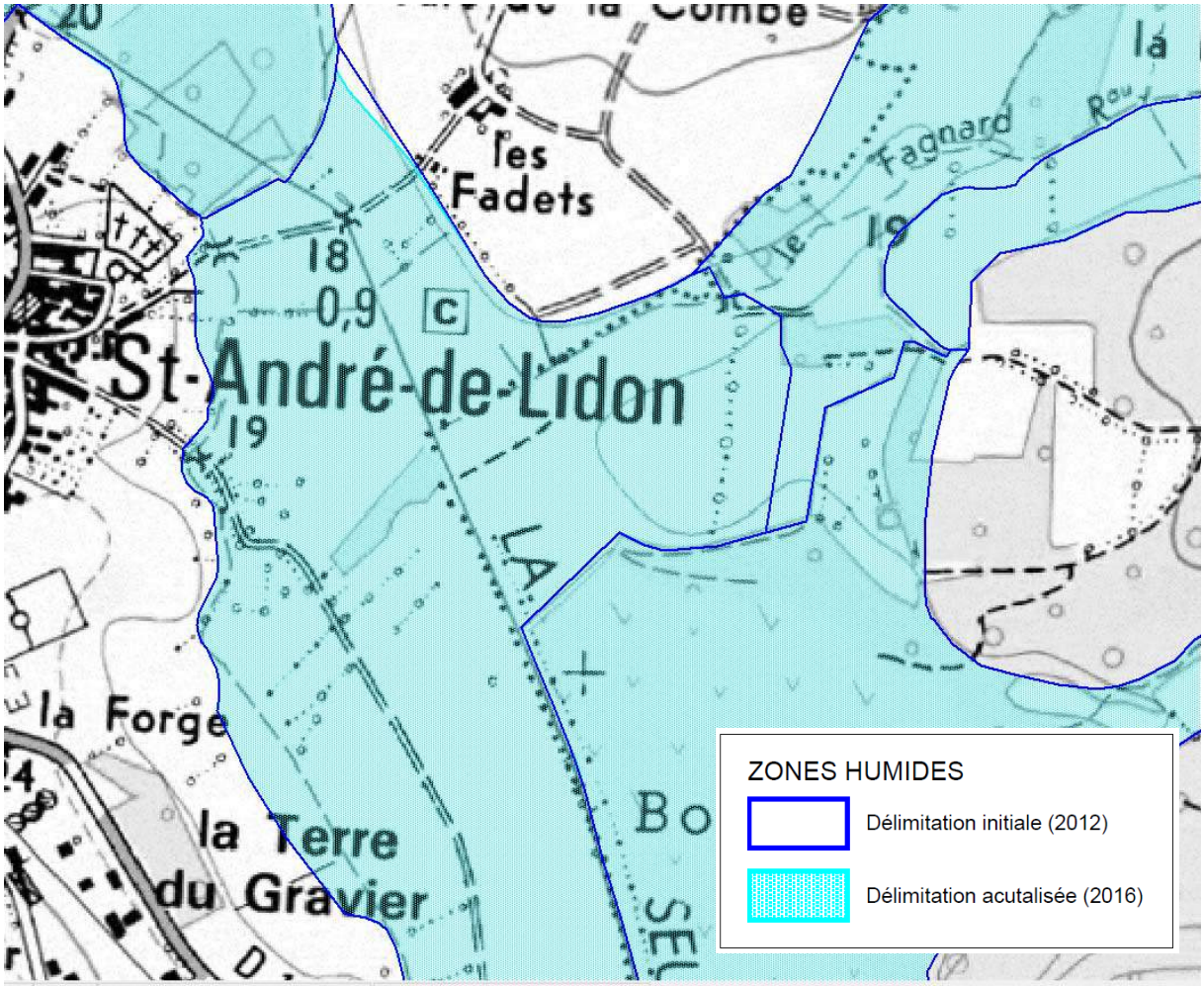

Carte 8 : Délimitation actualisée de la zone humide sur le secteur de M. MOREAU (Zone 2)

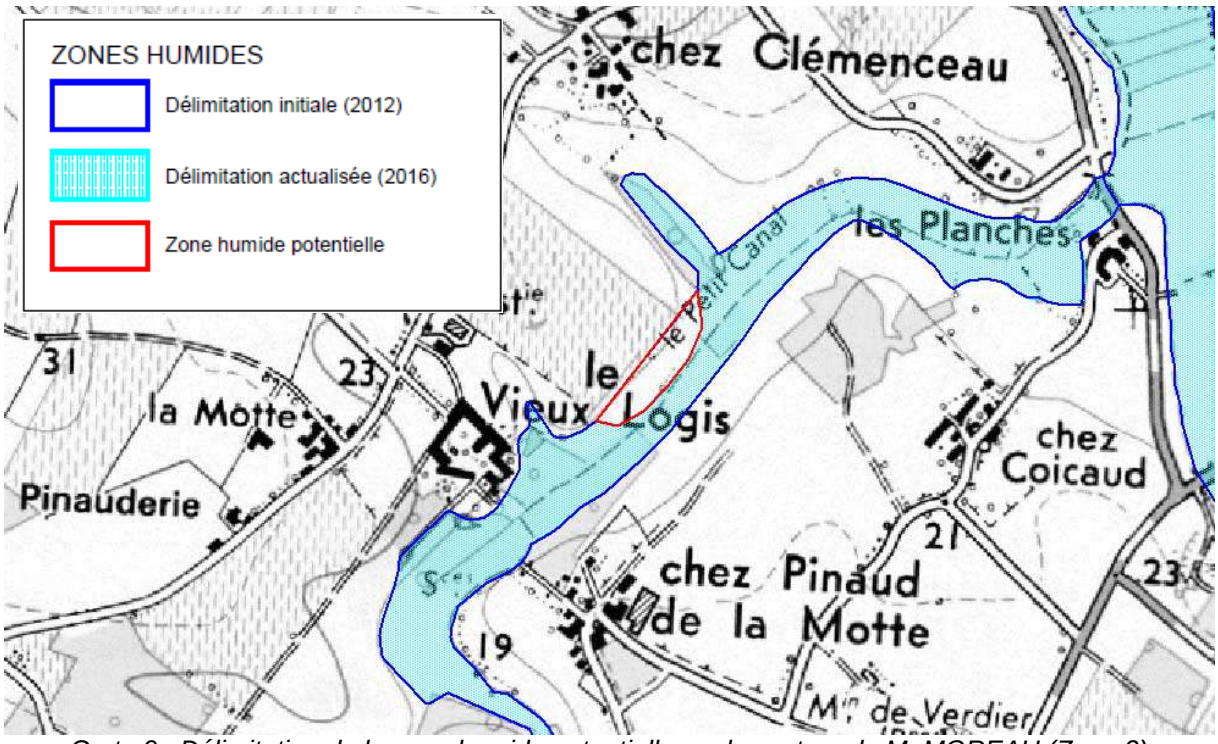

Carte 9 : Délimitation de la zone humide potentielle sur le secteur de M. MOREAU (Zone 2)

IV.3. Zone 3 - MM. GEORGEON ET LAPREE

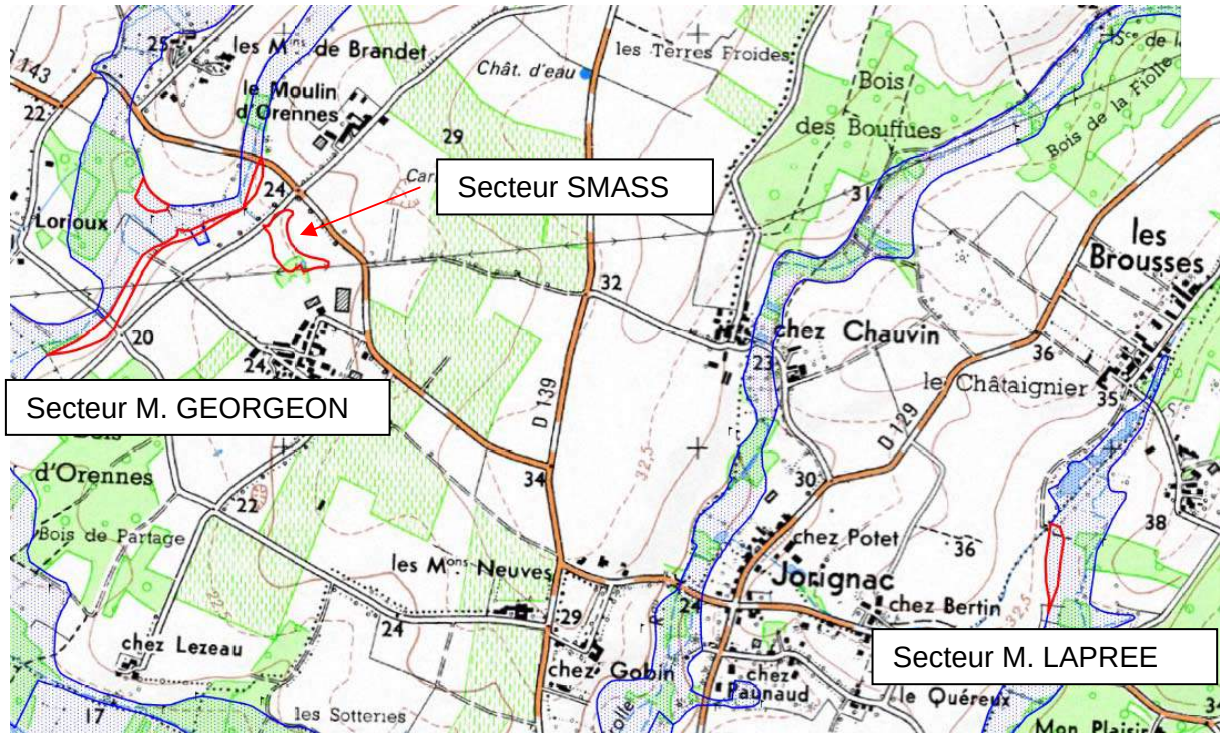

Carte 10 : Zone 3 – MM. GEORGEON ET LAPREE

Le secteur de M. GEORGEON comportait 2 parties, une en partie haute et une le long de la zone humide en partie basse. La vérification s'est déroulée en sa présence pour les 2 premiers sondages.
Le sondage n°1 a été réalisé en partie haute et a confirmé les dires de l'exploitant, la zone humide ne remonte pas si haut. Le socle calcaire est présent à une très faible profondeur, le sondage a été arrêté dès 40 cm.

Photo 8 : Sondage n°1, secteur M. GEORGEON (Zone3)

5 sondages (n°4 à 6) ont été réalisés dans la partie sud.
Il s'avère que seule la partie médiane de cette zone est plus large que ce qui avait été délimité initialement. Sinon la délimitation n'a pas été modifiée.

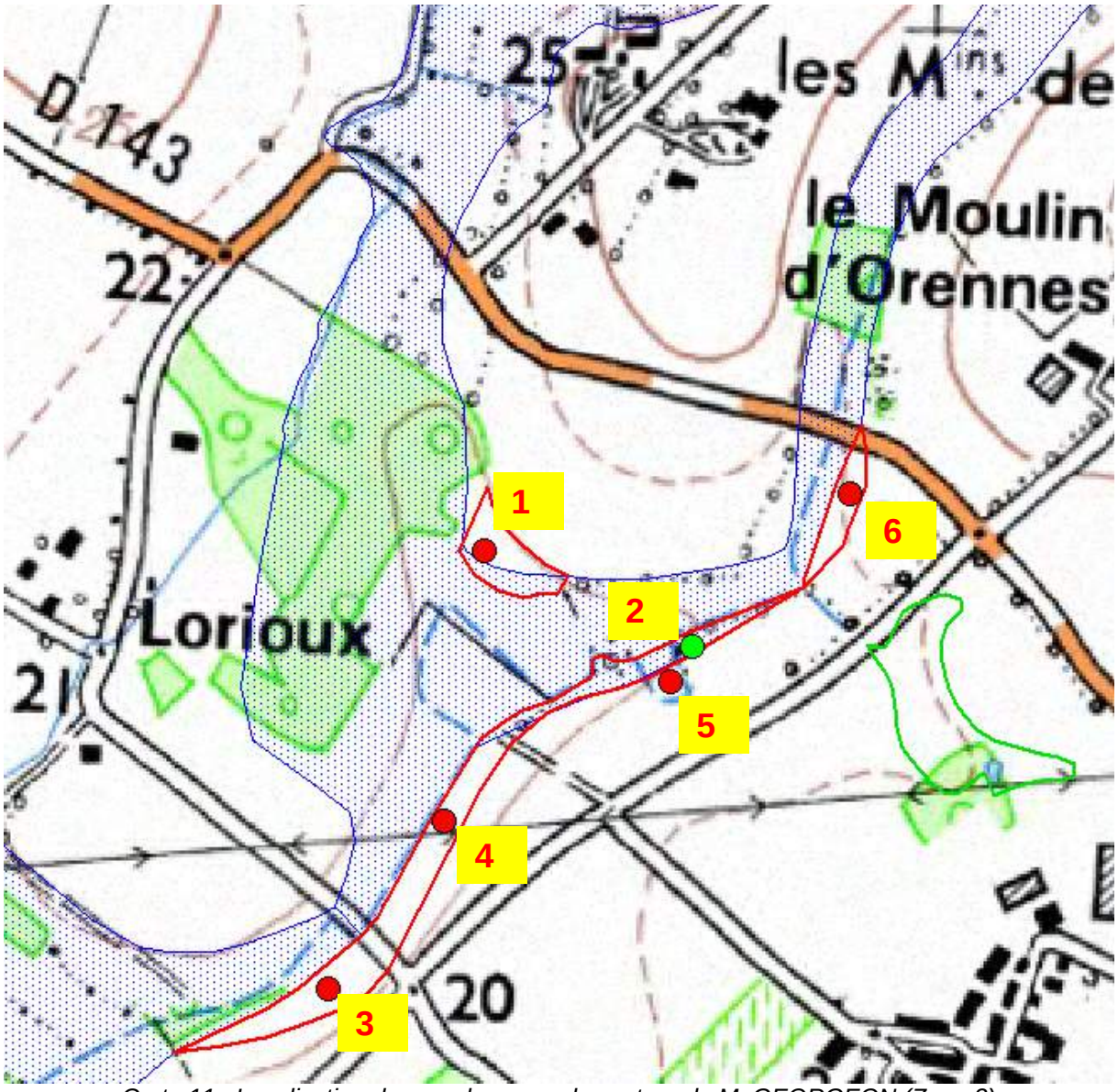

Carte 11 : Localisation des sondages sur le secteur de M. GEORGEON (Zone 3)

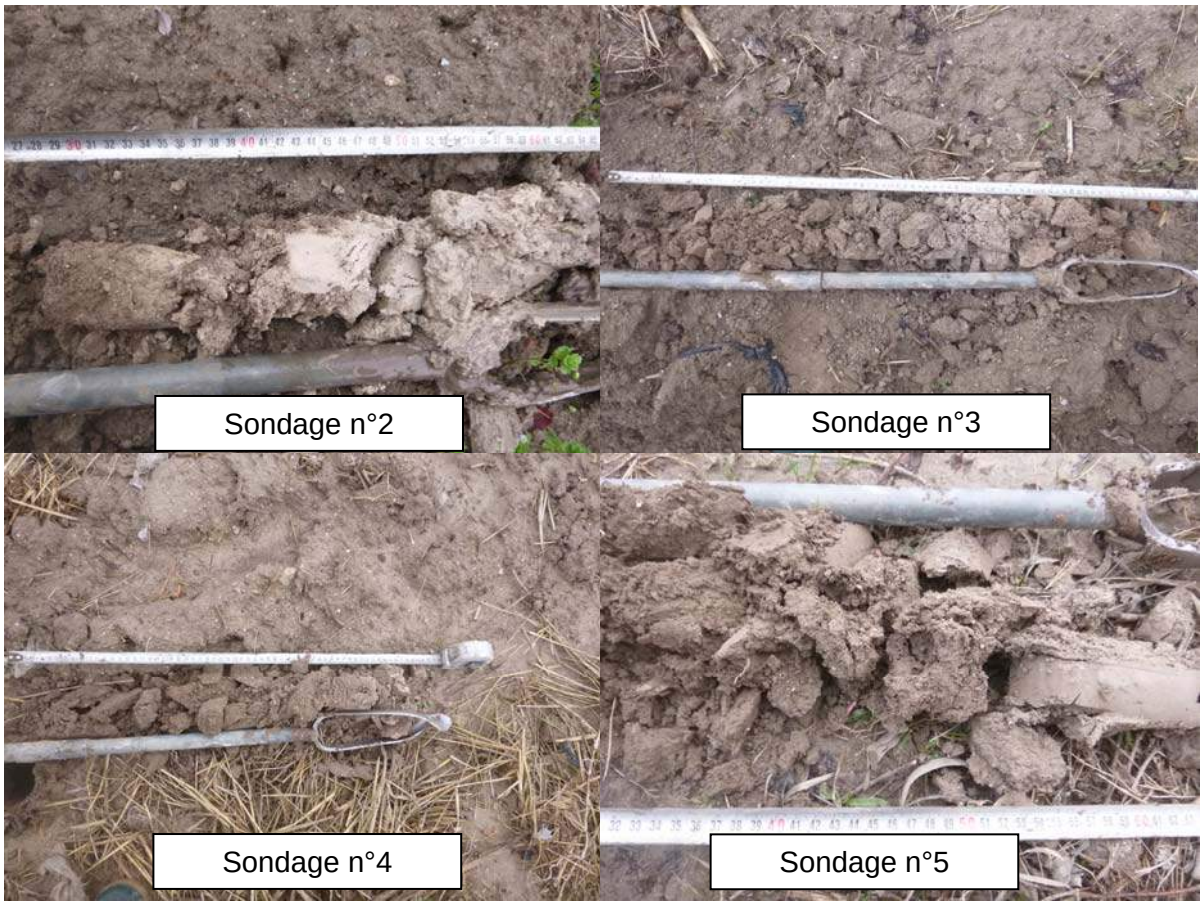

Photo 9 : Sondages, secteur M. GEORGEON (Zone3)

Le secteur de M. LAPREE a été vérifié en sa présence. 3 sondages ont été réalisés, il s'avère que la zone humide ne remonte pas aussi haut que ce qui avait été délimité initialement.

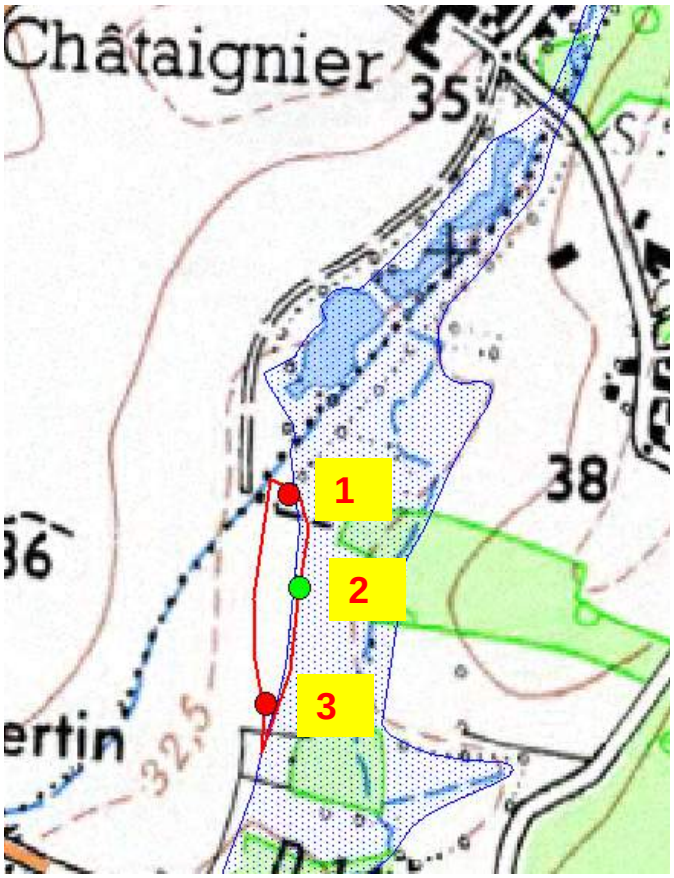

Carte 12 : Localisation des sondages sur le secteur de M. LAPREE (Zone 3)

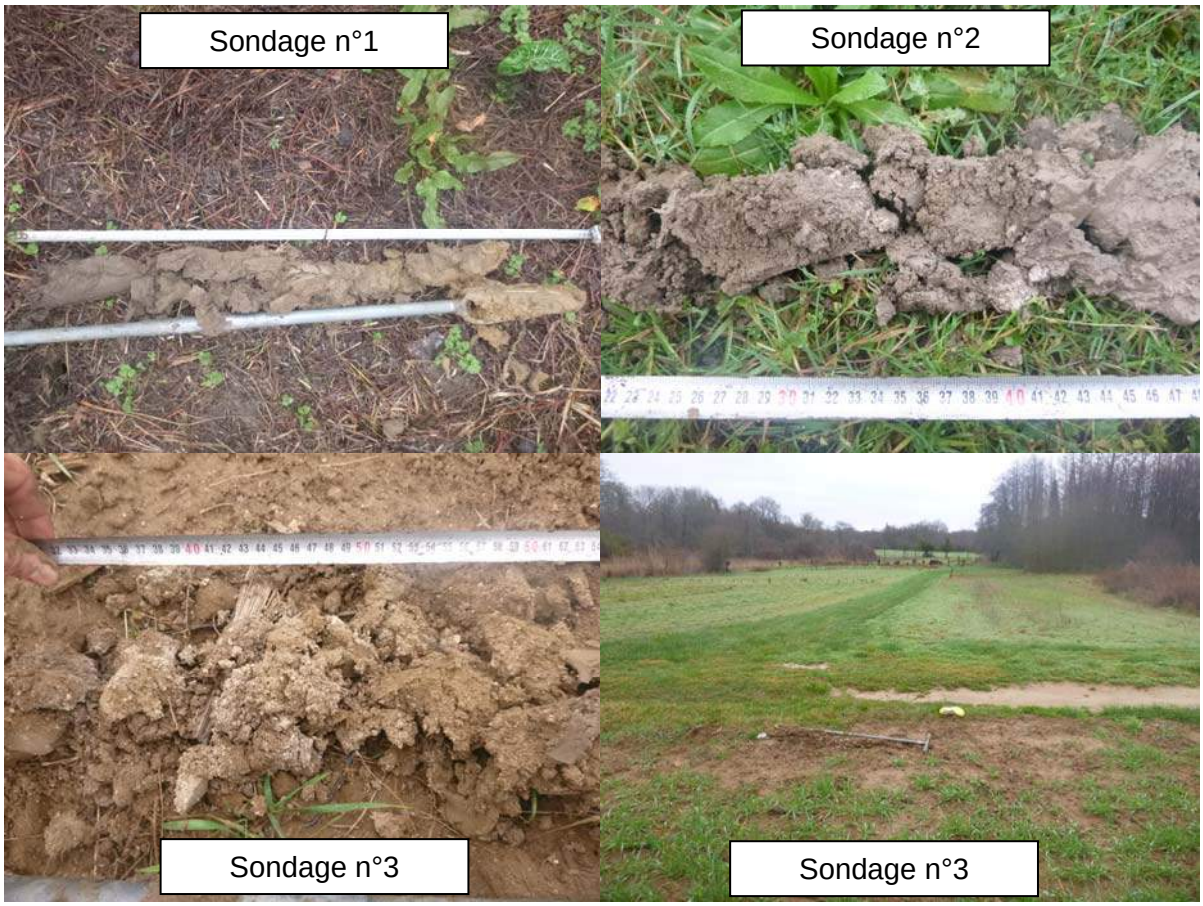

Photo 10 : Sondages, secteur M. LAPREE (Zone3)

La délimitation a donc été modifiée sur ce secteur.

Sur cette zone, un secteur supplémentaire a été mis en évidence par le technicien du SMASS au regard de l'analyse de la photo aérienne du secteur.

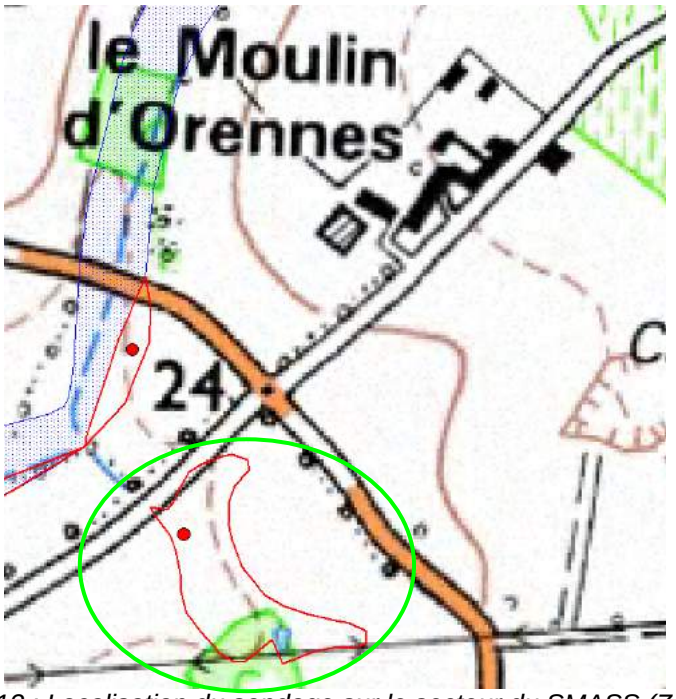

Carte 13 : Localisation du sondage sur le secteur du SMASS (Zone 3)

Photo 11 : Secteur pressenti humide par le SMASS (Zone 3)

La zone est une prairie qui ne montre pas de signes d'humidité. Un sondage a été réalisé dans le fossé qui provient d'un boisement et qui traverse la parcelle.
Ce sondage s'est avéré négatif. Une décoloration du substrat survient après 50 cm et le substrat n'est humide qu'à 110 cm.

La zone n'a donc pas été ajoutée à l'enveloppe des zones humides.

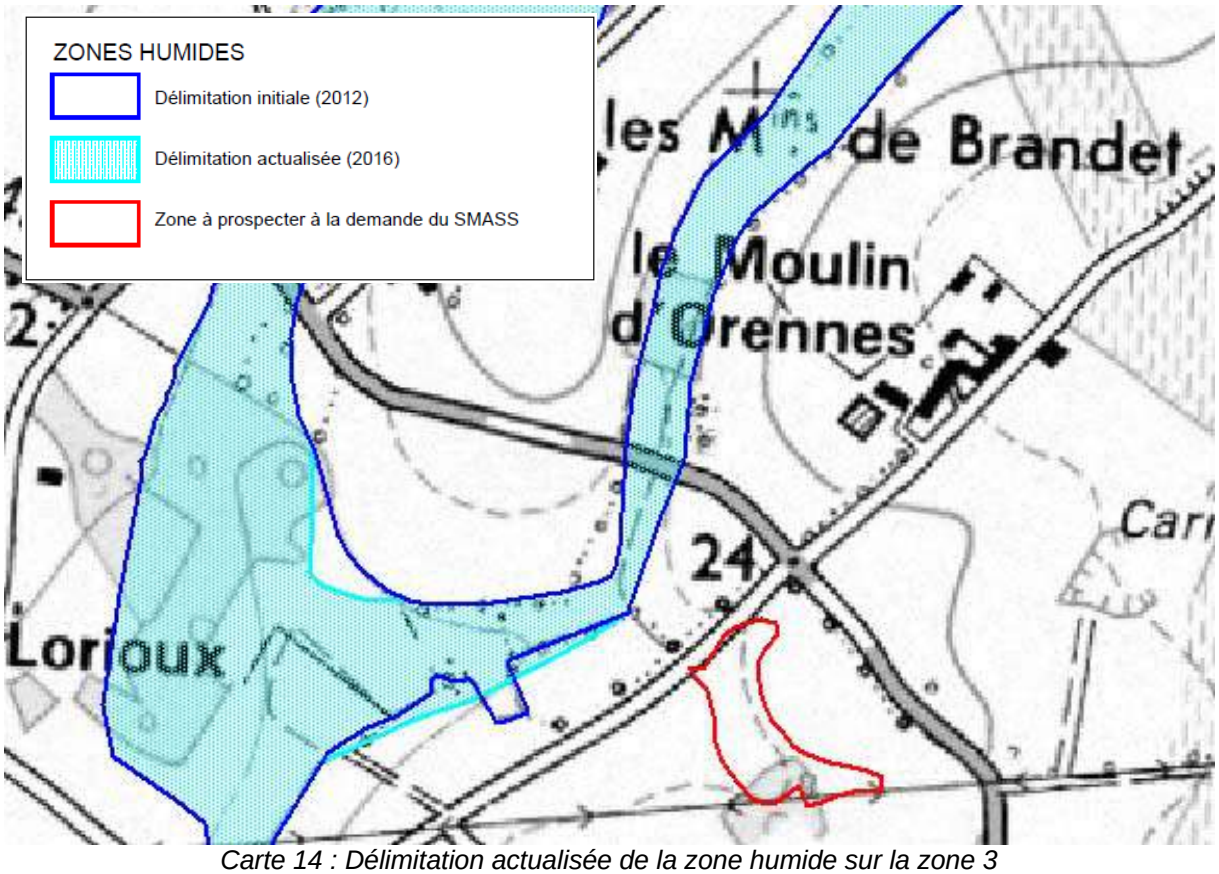

Carte 14 : Délimitation actualisée de la zone humide sur la zone 3

IV.4. Zone 4 – Mme BABIN ET M. SOULLARD

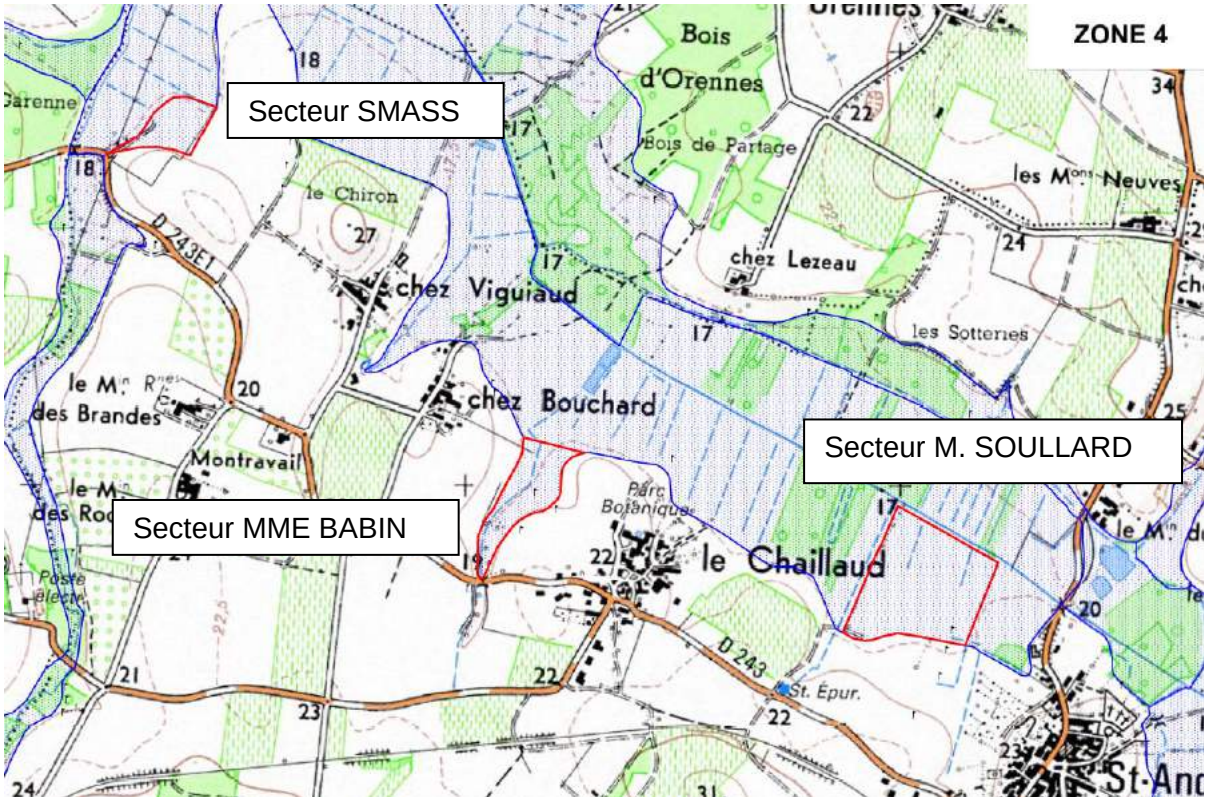

Carte 15 : Zone 4 – MME BABIN ET M. SOULLARD

Le secteur de M. SOULLARD a été vérifié en sa présence. Il estime que la zone humide ne remonte pas si haut au centre de la parcelle car cette partie ne présente pas de problème au niveau du travail du sol alors que le bas et les côtés sont plus humides.
L'analyse colorimétrique du MNT LIDAR sur cette zone confirme bien la présence d'une zone centrale plus élevée.

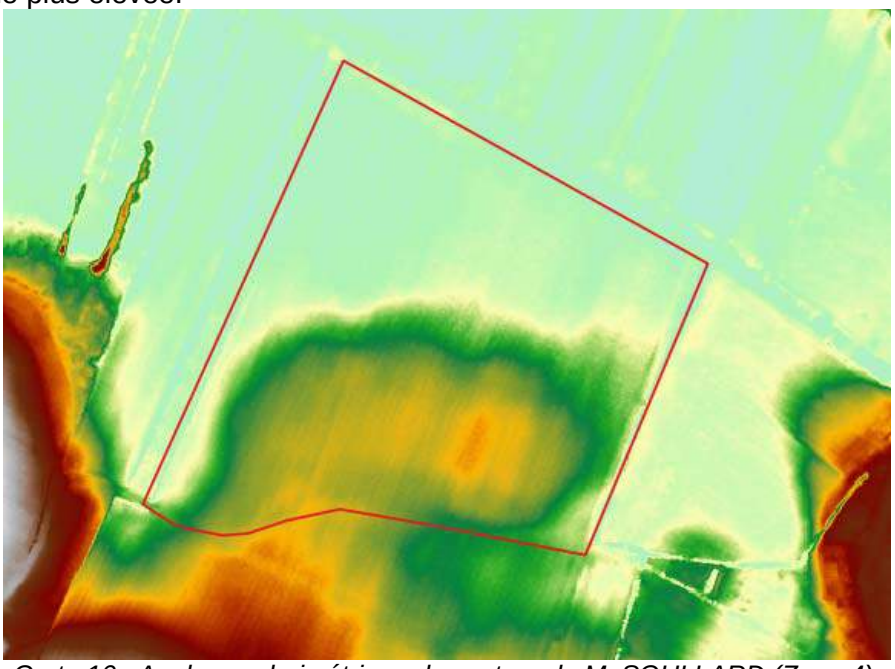

Carte 16 : Analyse colorimétrique du secteur de M. SOULLARD (Zone 4).

Un sondage a été fait au centre de la parcelle, en partie basse et a confirmé les dires de l'exploitant.

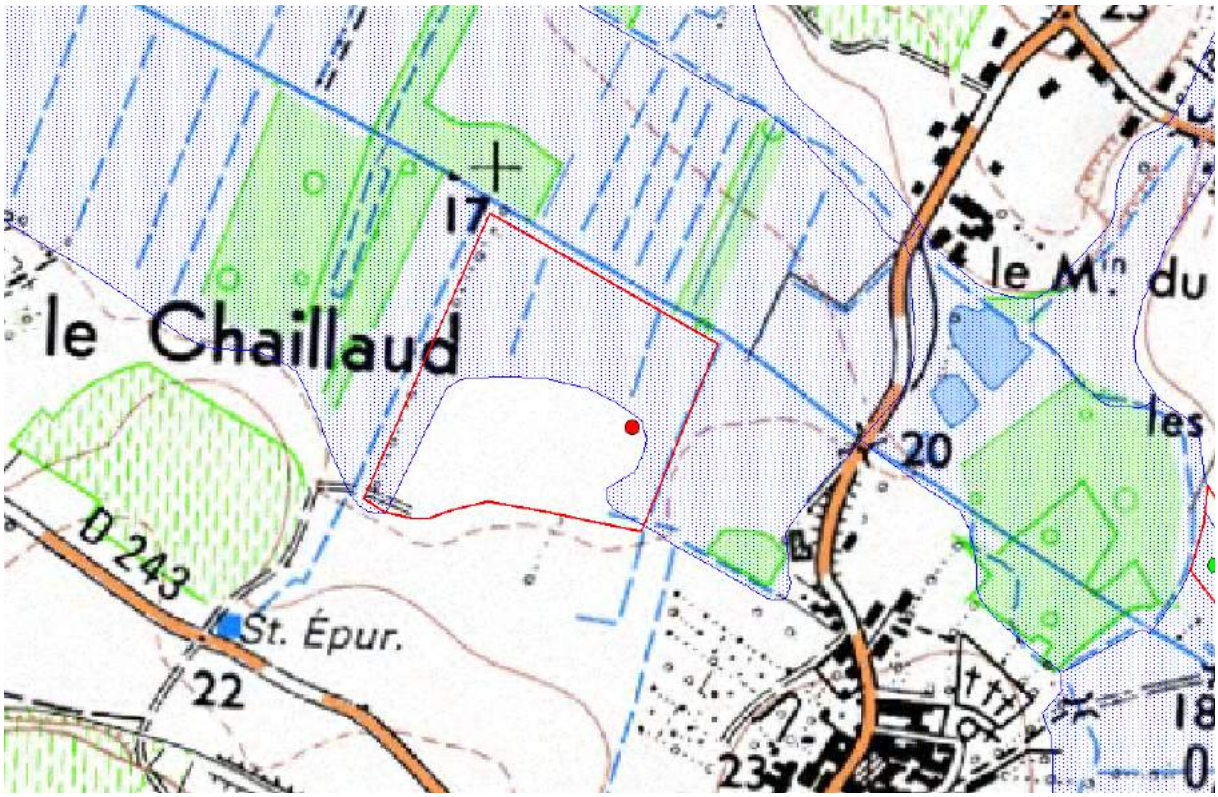

Carte 17 : Localisation du sondage sur le secteur de M. SOULLARD (Zone 4)

La délimitation de la zone humide a été modifiée sur ce secteur.

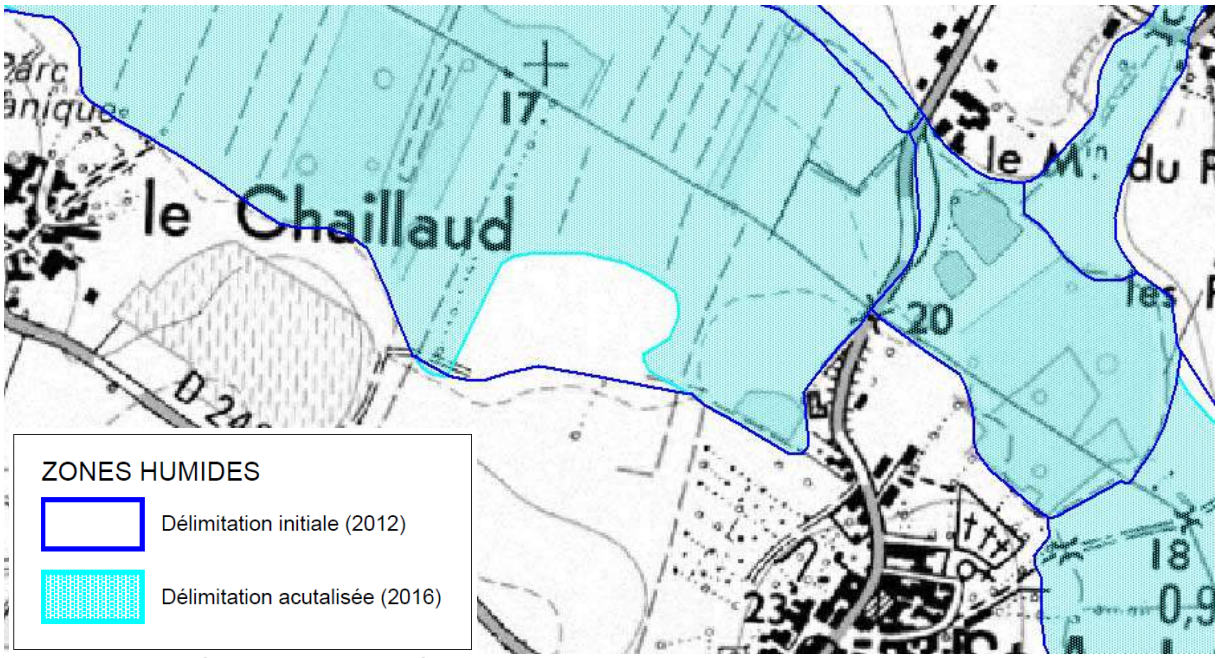

Carte 18 : Délimitation actualisée de la zone humide sur le secteur de M. SOULLARD (Zone 4)

Le secteur de MME BABIN a été vérifié en sa présence. Elle estime que la zone humide ne remonte pas si haut le long du fossé et n'est pas si large dans la partie basse.

L'analyse colorimétrique du MNT LIDAR sur cette zone montre bien que la partie basse de la parcelle n'est effectivement pas si large ni aussi longue.

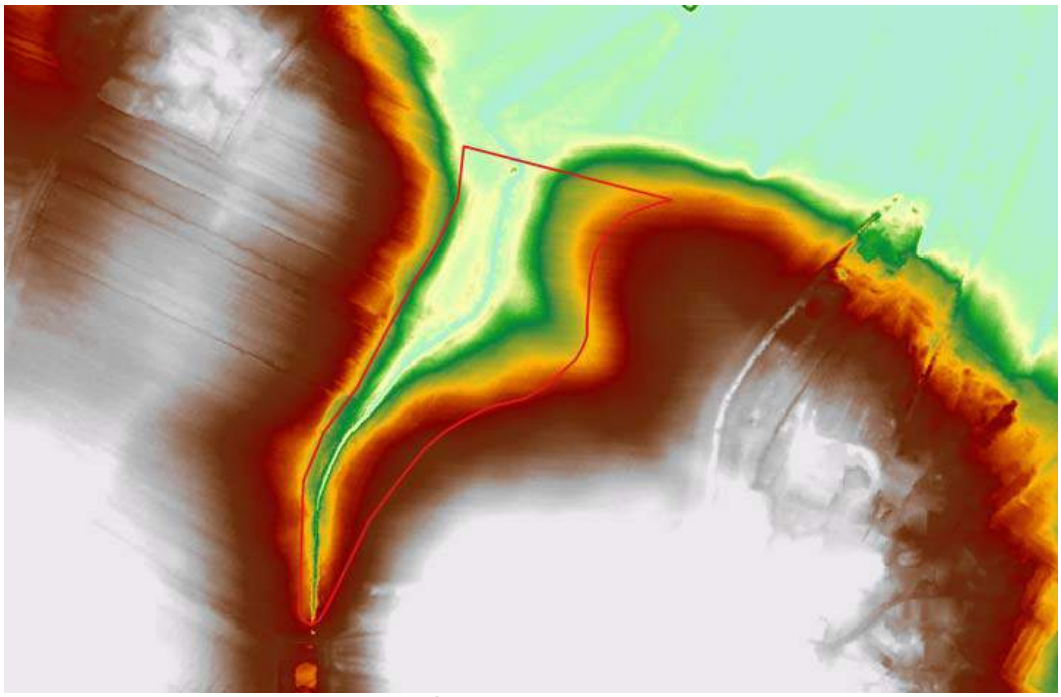

Carte 19 : Analyse colorimétrique du secteur de MME BABIN (Zone 4).

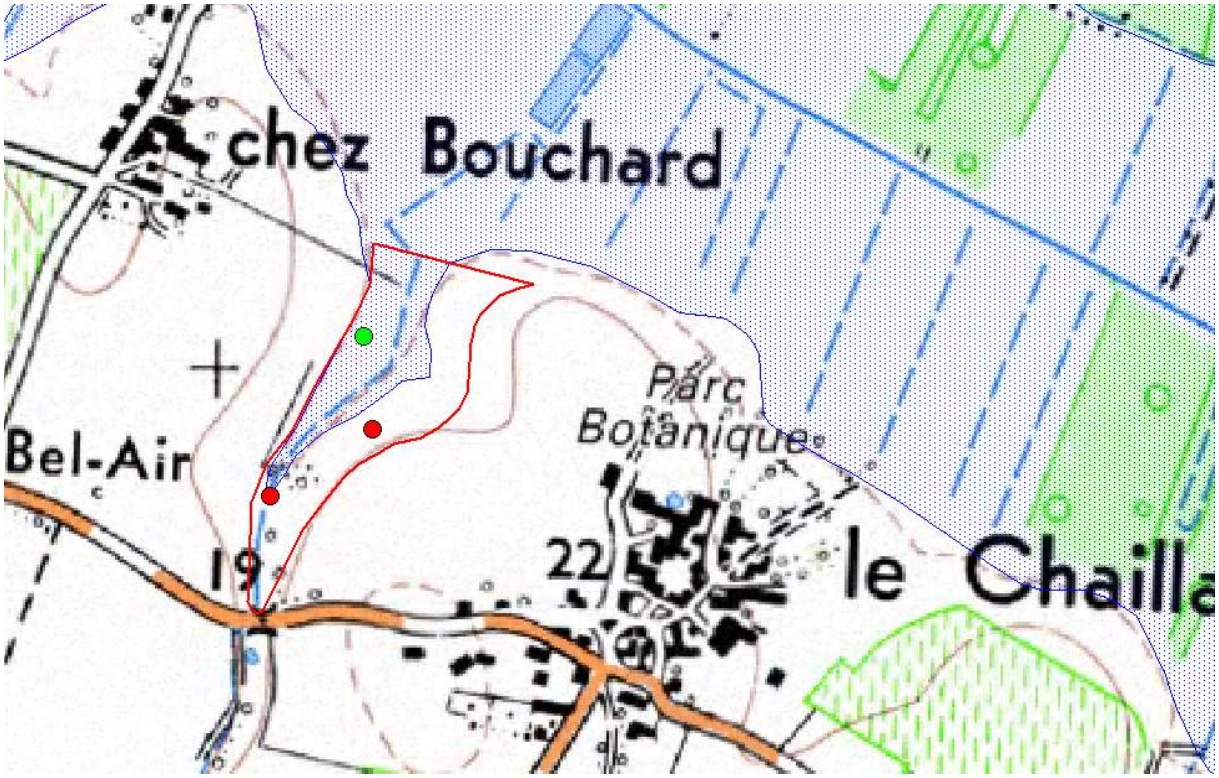

Carte 20 : Localisation des sondages sur le secteur de Mme BABIN (Zone 4)

2 sondages ont été réalisés en rive droite du fossé et se sont avérés négatifs. Cela confirme que la zone humide n'est pas si large et haute autour du fossé.
Un troisième sondage a été réalisé en rive gauche pour vérifier également la délimitation. Il s'est avéré positif.

La délimitation de la zone humide a été modifiée en rive droite du fossé sur ce secteur.

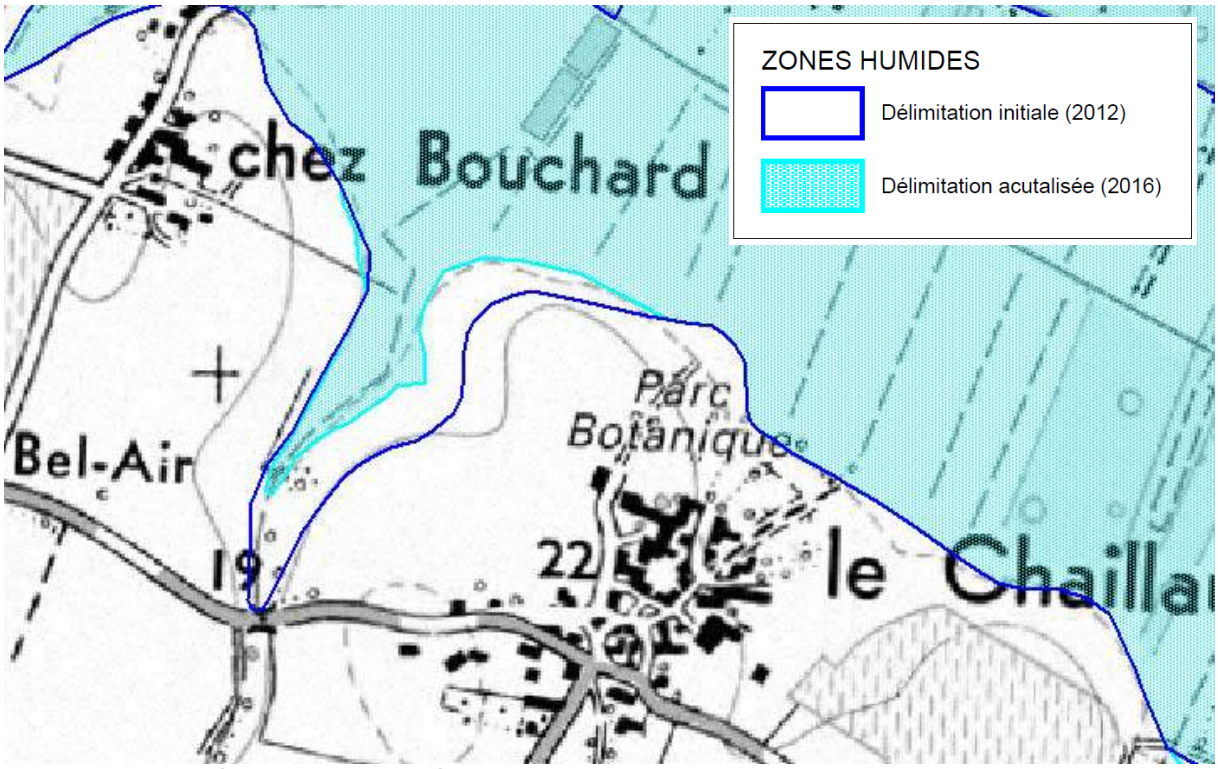

Carte 21 : Délimitation actualisée de la zone humide sur le secteur de Mme BABIN (Zone 4)

Un troisième secteur avait été mis en évidence par le SMASS sur cette zone. Il a été prospecté.
L'analyse colorimétrique du MNT montre effectivement une partie haute empiétant dans la zone humide.

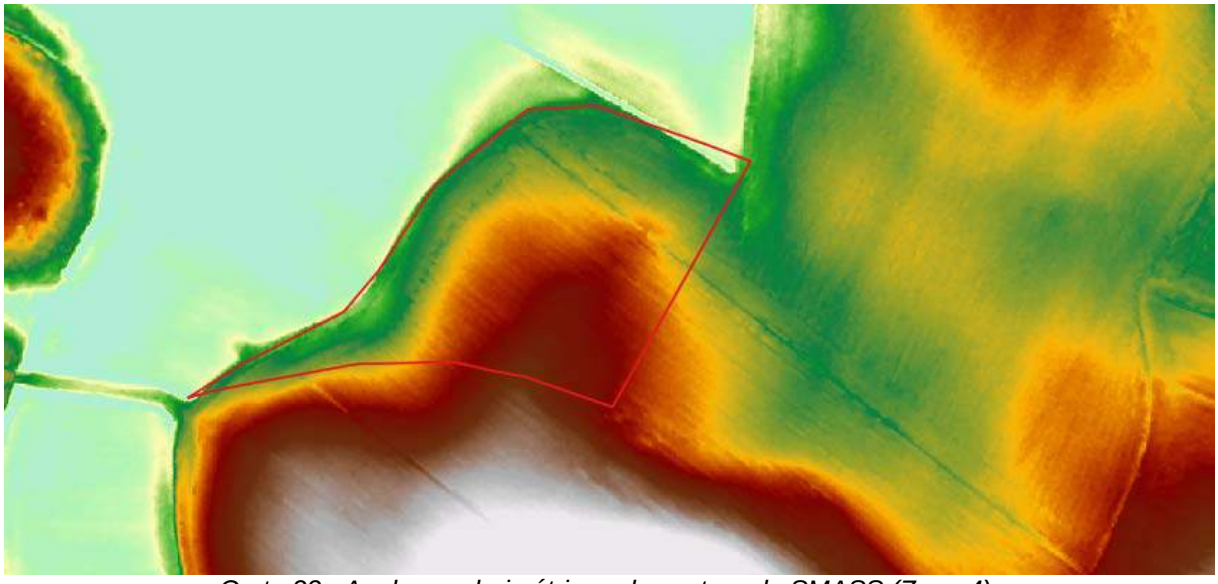

Carte 22 : Analyse colorimétrique du secteur du SMASS (Zone 4).

Un sondage a été réalisé en bordure de cette zone plus élevée. Il s'est avéré négatif car aucune trace d'oxydation n'est visible avant 50cm. Le substrat est sableux et devient franchement humide vers 1 m de profondeur. Le chemin d'exploitation matérialise donc la limite de la zone humide.

Photo 12 : Sondage, secteur SMASS (Zone 4)

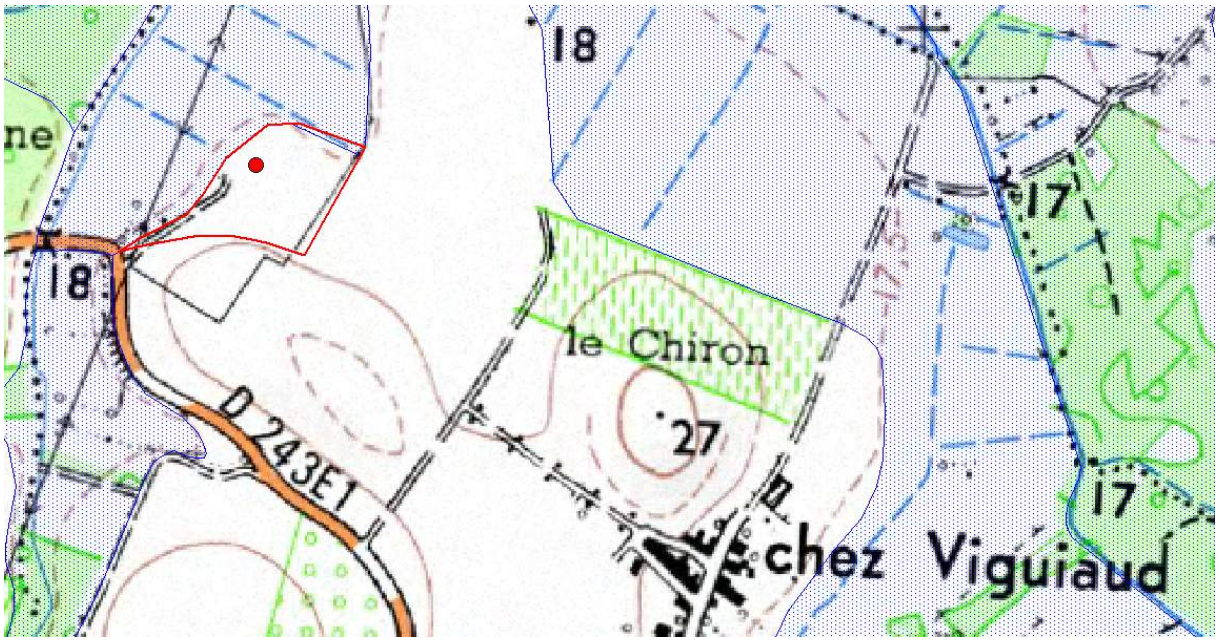

Carte 23 : Localisation du sondage sur le secteur du SMASS (Zone 4)

La délimitation de la zone humide a été modifiée sur ce secteur.

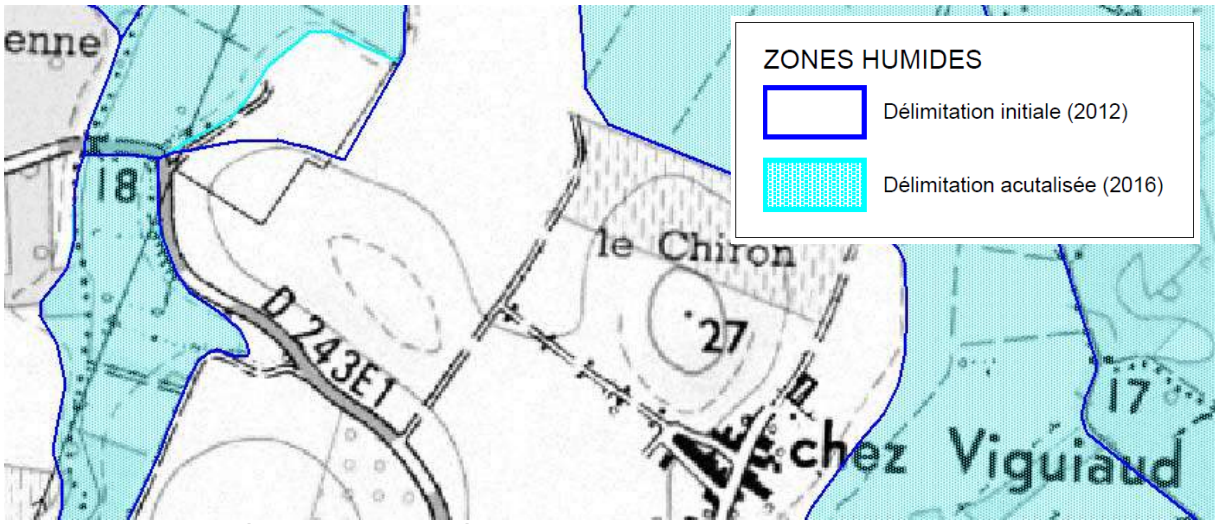

Carte 24 : Délimitation actualisée de la zone humide sur le secteur du SMASS (Zone 4)

IV.5. Zone 5 - MM. BRIDIER ET VOLLETTE

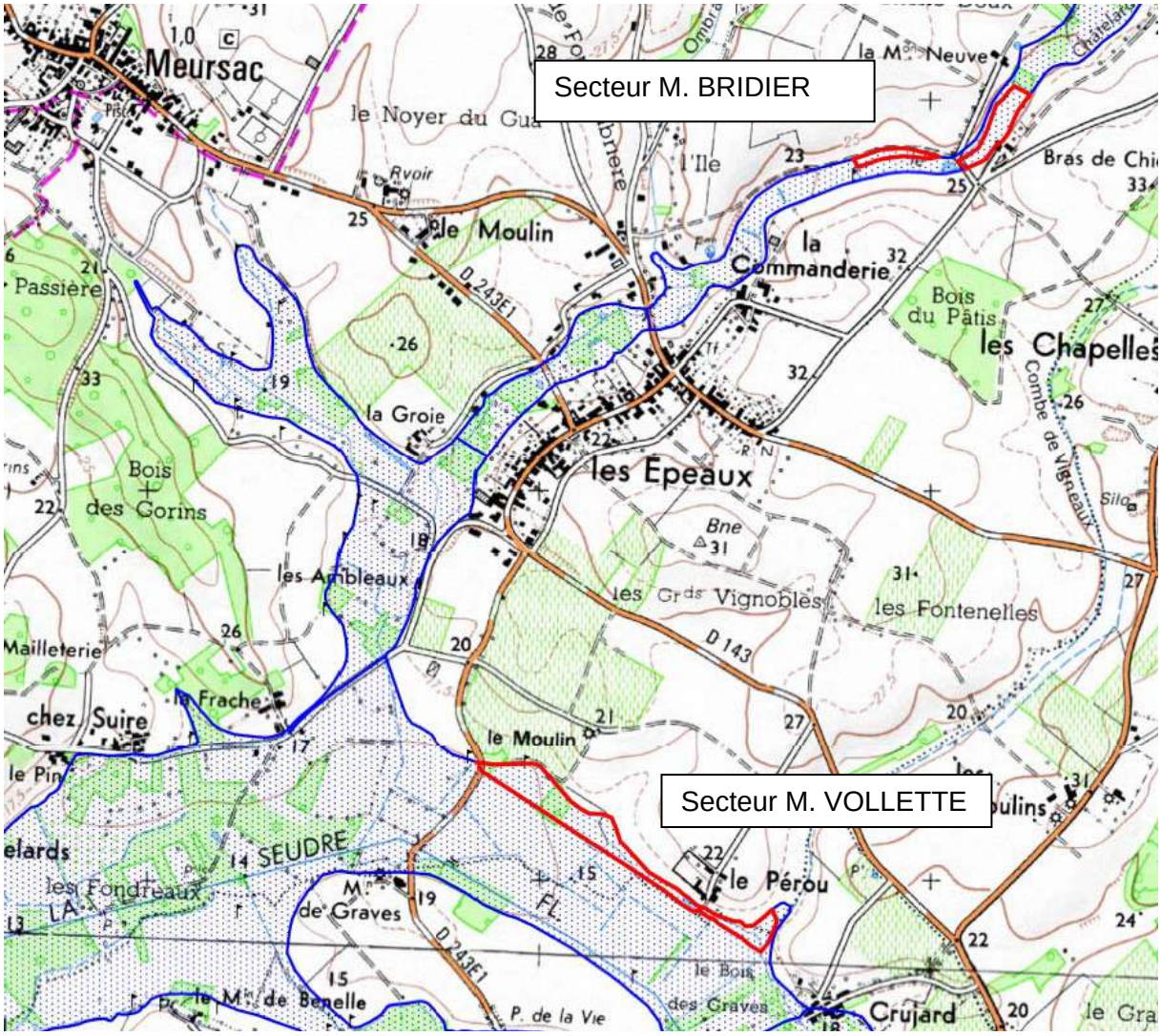

Carte 25 : Zone 5 – MM. BRIDIER ET M.VOLLETTE

Le secteur de M. BRIDIER a été vérifié en sa présence. Il estime que la zone humide n'est pas aussi large le long du cours d'eau, qu'elle ne remonte pas jusqu'au pied du coteau car il y a le socle calcaire à faible profondeur en amont de la route. Egalement, en aval de son étang d'irrigation, il estime que la zone humide ne remonte pas jusqu'au chemin en rive droite.
3 sondages ont été réalisés en amont de la route et 2 sondages ont été réalisés en aval de la route.
Les 3 sondages réalisés en amont de la route se sont avérés négatifs et confirment les dires de l'exploitant. Avec l'accord de l'exploitant, une bande de principe a tout de même été laissée le long du cours d'eau et dans le coin de la parcelle au niveau du pont car le cours d'eau fait un angle droit.

Photo 13 : Sondage, secteur de M. BRIDIER, amont de la route (Zone 5)

Les sondages réalisés en aval de la route ont montré que la zone humide ne remonte pas jusqu'au chemin d'exploitation mai qu'elle est tout de même plus large que ce qu'annonçait l'exploitant.

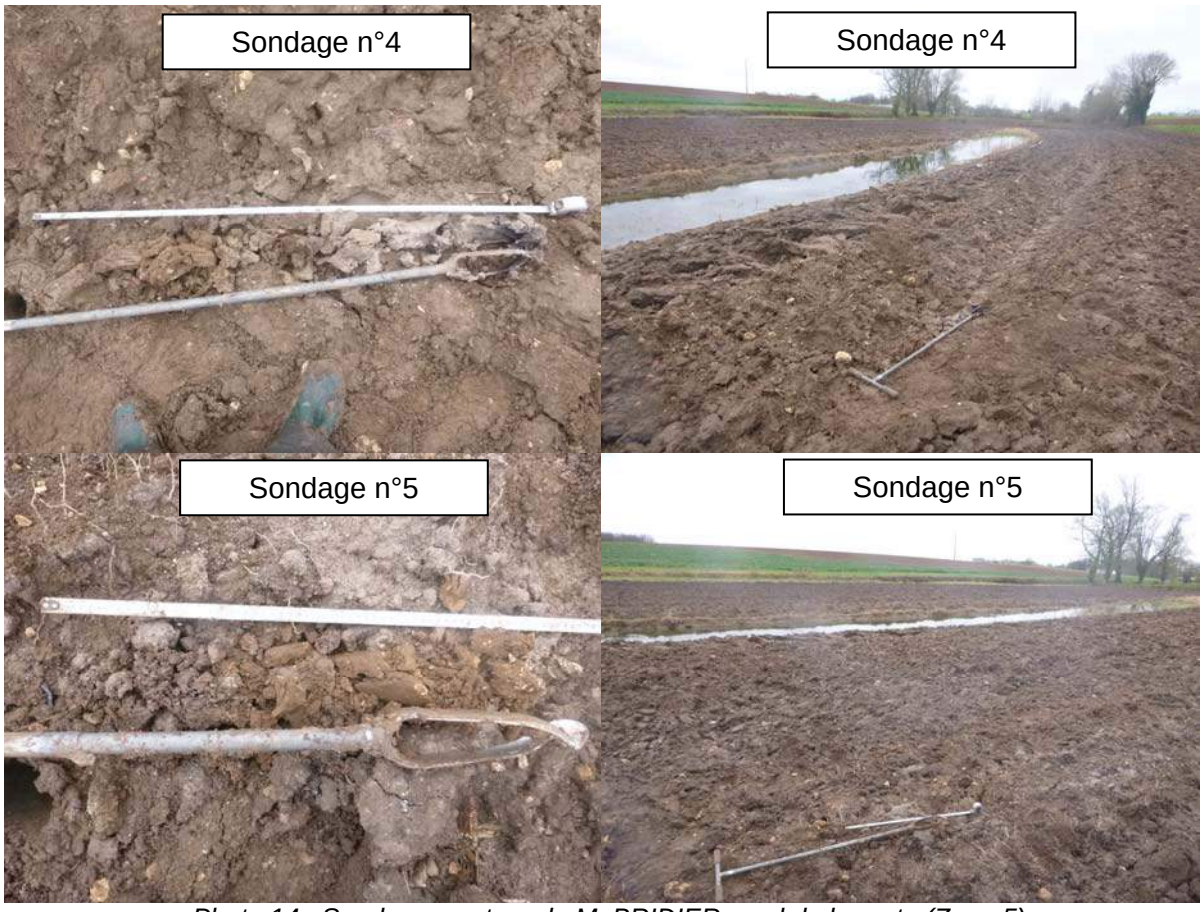

Photo 14 : Sondage, secteur de M. BRIDIER, aval de la route (Zone 5)

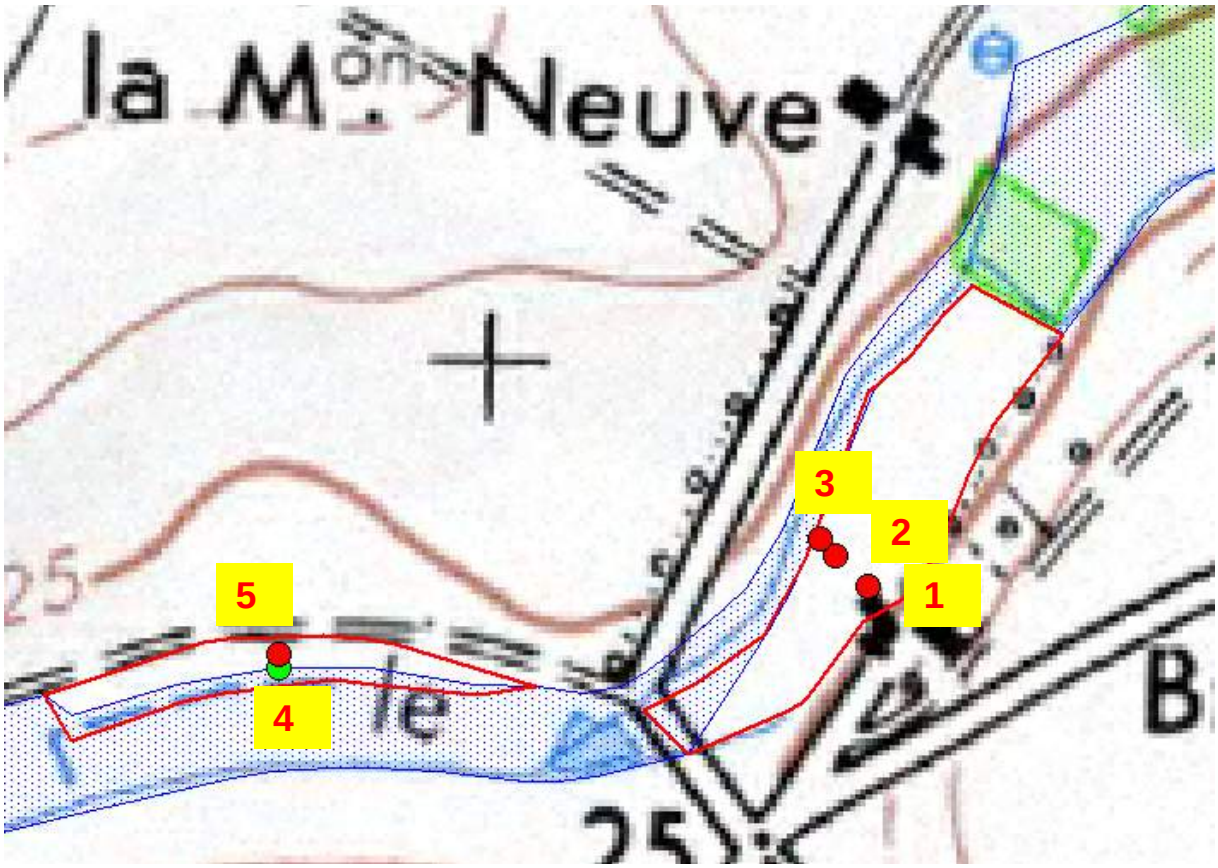

Carte 26 : Localisation des sondages sur le secteur de M. BRIDIER (Zone 5)

La délimitation de la zone humide a été modifiée sur ce secteur.

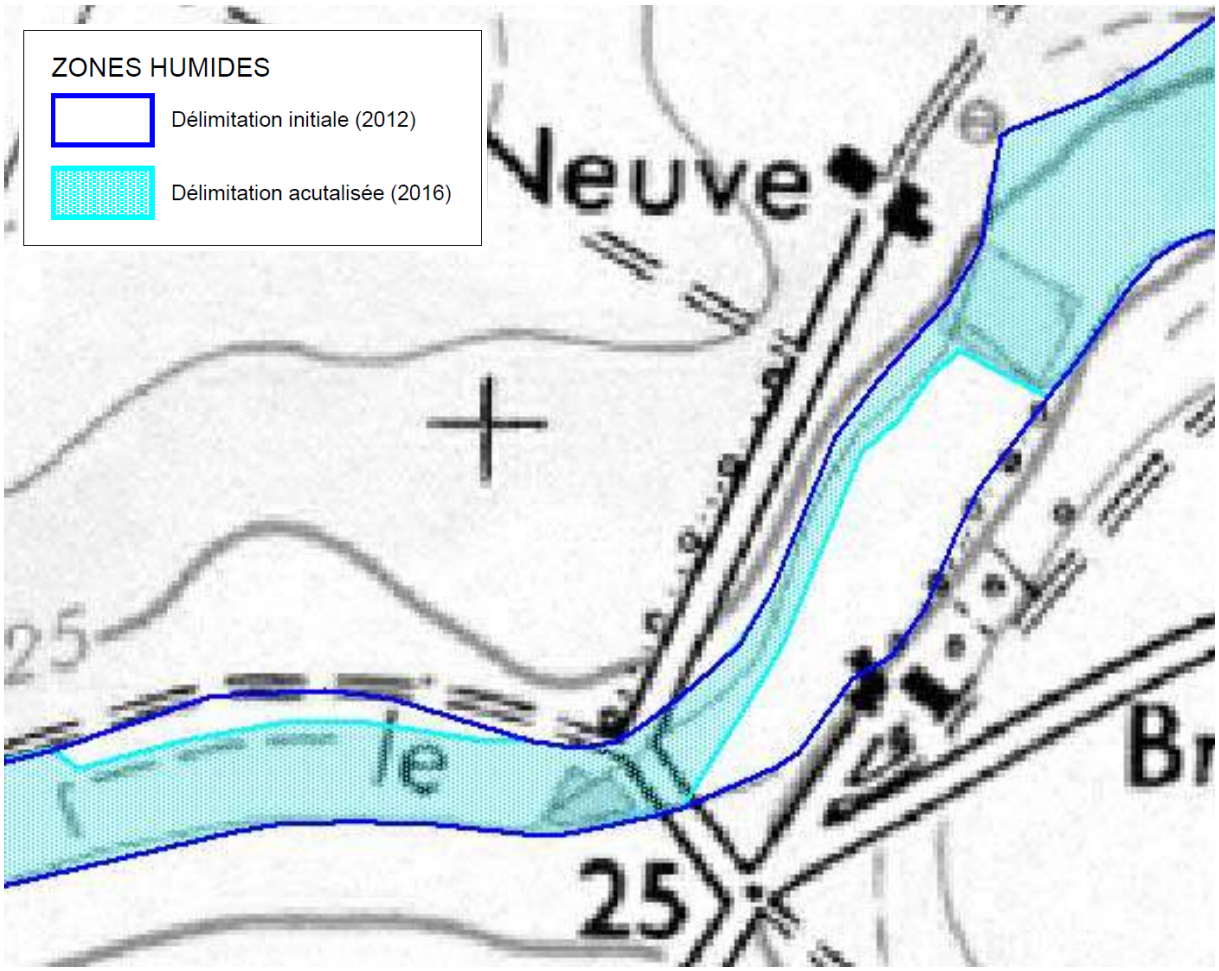

Carte 27 : Délimitation actualisée de la zone humide sur le secteur de M. BRIDIER (Zone 5)

Le secteur de M. VOLLETTE a été vérifié en son absence, dans un premier temps (sondages) puis en sa présence (vérification des limites sur le terrain).

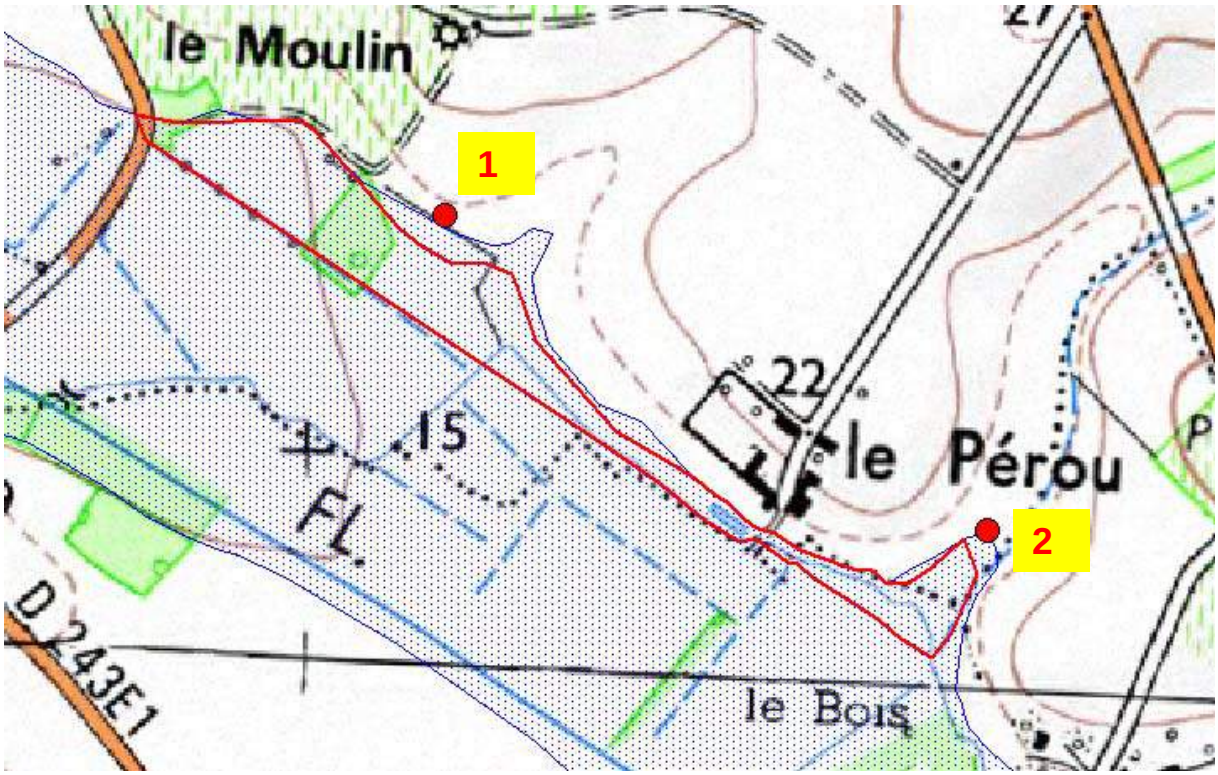

Carte 28 : Localisation du sondage sur le secteur de M. VOLLETTE (Zone 5)

Photo 15 : Sondage, secteur de M. VOLLETTE (Zone 5)

Le sondage n°1 a été réalisé en bordure d'un chemin d'exploitation qui borde la zone humide et qui est environ 1 m plus haut que la parcelle située en contre bas. Le sondage est négatif avec des traces d'oxydation arrivant vers 70 cm. Cela indique que la zone humide arrive jusqu'au pied du chemin.

Le sondage n°2 est également négatif avec des traces d'oxydations observables entre 60 et 70 cm, ce qui fait que la zone humide se trouve juste en contre bas.

La délimitation de la zone humide a été affinée sur ce secteur plus qu'elle n'a été modifiée.

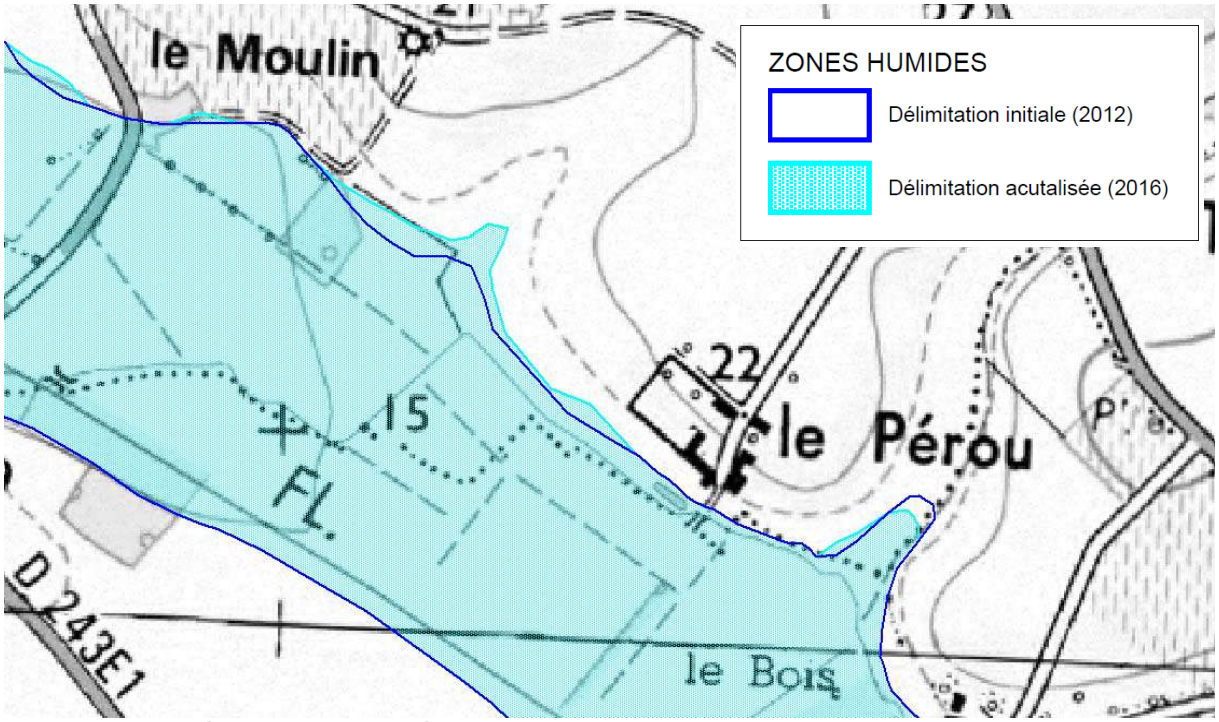

Carte 29 : Délimitation actualisée de la zone humide sur le secteur de M. VOLLETTE (Zone 5)

IV.6. Zone 6 - M. CORPRON

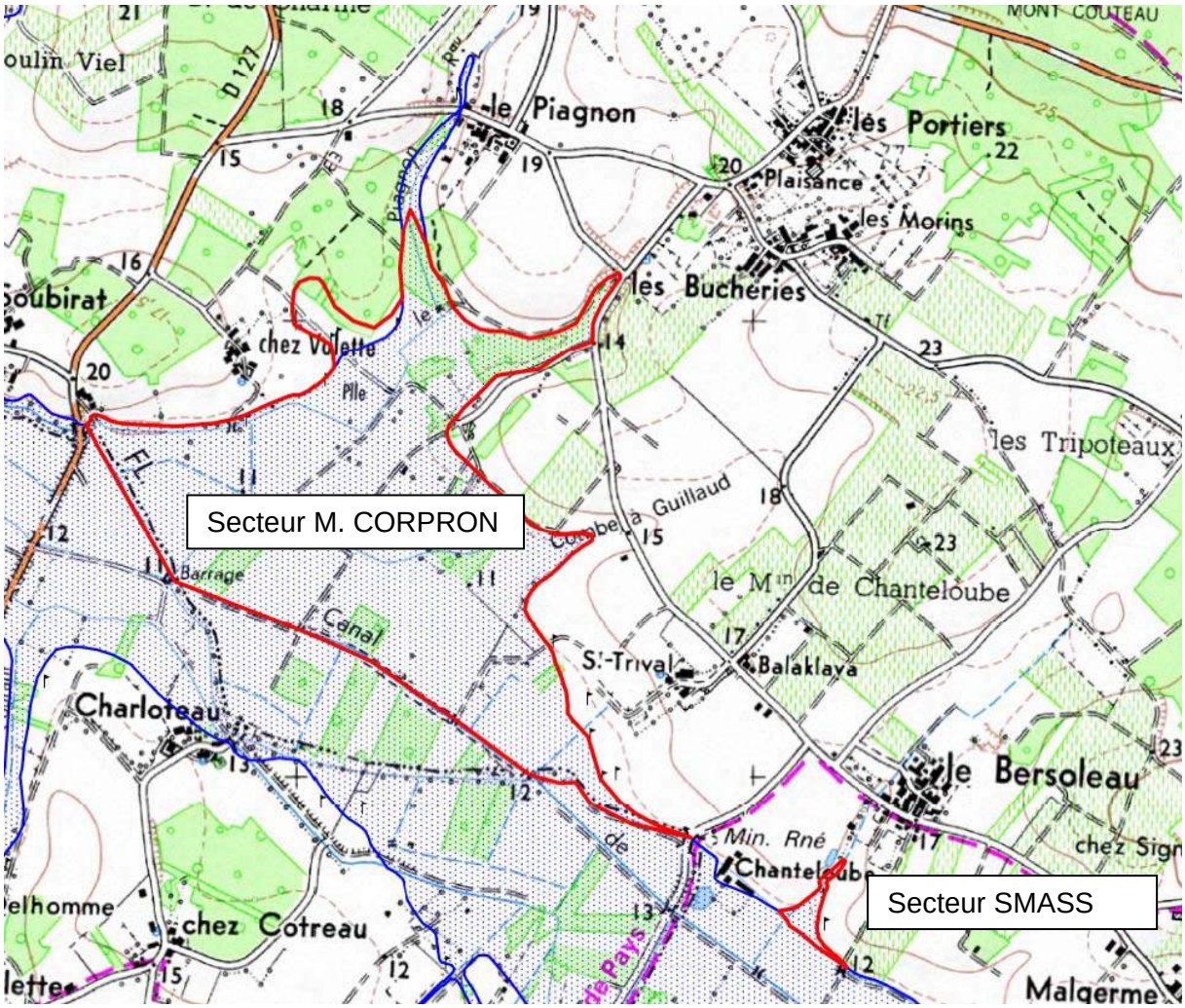

Carte 30 : Zone 6 – M.CORPRON

Le secteur de M. CORPON a été vérifié en sa présence. Il estime que la zone humide n'est pas aussi étendue, qu'elle ne remonte pas jusqu'aux habitations comme il a vu sur les cartes. Le secteur a été parcouru avec le GPS. La limite est conforme à sa connaissance du terrain sur la partie Sud-Est (Sud du lieu-dit « St-Trival »).
La partie correspondant à la Combe à Guillaud a également été parcourue avec le GPS, la limite a été jugée conforme. Un ajustement a tout de même été fait au regard de la nature du sol (couleur, humidité).
Un sondage (sondage n°1) a tout de même été réalisé afin de montrer les traces d'hydromorphie du sol. Sur le profil sableux, une décoloration nette s'observe à 40 cm et un gley est observable à 60 cm.

Photo 16 : Sondage n°1, secteur de M. CORPRON (Zone 6)

La partie haute de la zone humide arrivant du lieu-dit « les Bucheries » a également été prospectée avec le GPS. La limite a été jugée conforme par l'exploitant pour la remontée qui mène jusqu'à la route mais une confirmation du caractère humide du sol a été demandée sur une parcelle de champ située plus au cœur de la zone humide.
Un sondage a donc état réalisé dans la parcelle en question pour confirmer le caractère humide de la parcelle.
Le sondage (sondage n°2) s'est avéré positif avec un horizon humide dès 45 cm et un gley à 80 cm.

Photo 17 : Sondage n°2, secteur de M. CORPRON (Zone 6)

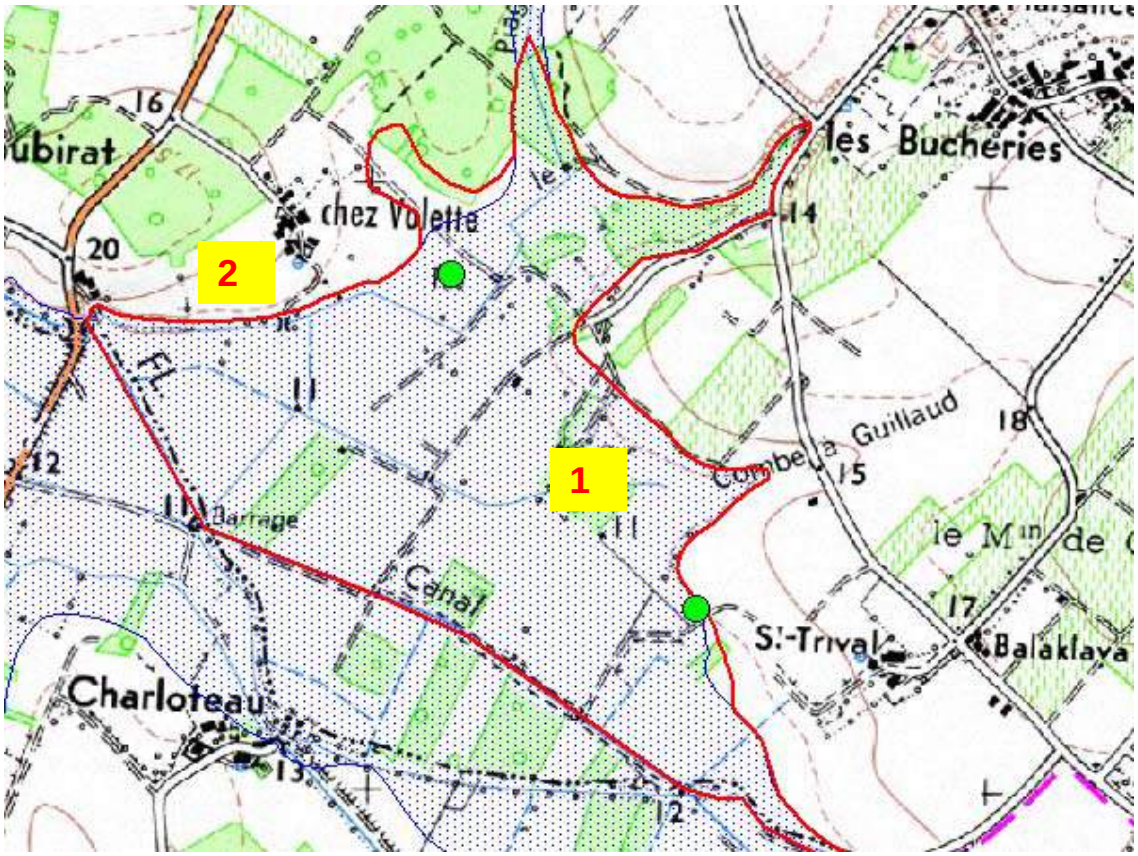

Carte 31 : Localisation des sondages sur le secteur de M. CORPRON (Zone 6)

La délimitation de la zone humide a été affinée sur ce secteur plus qu'elle n'a été modifiée.

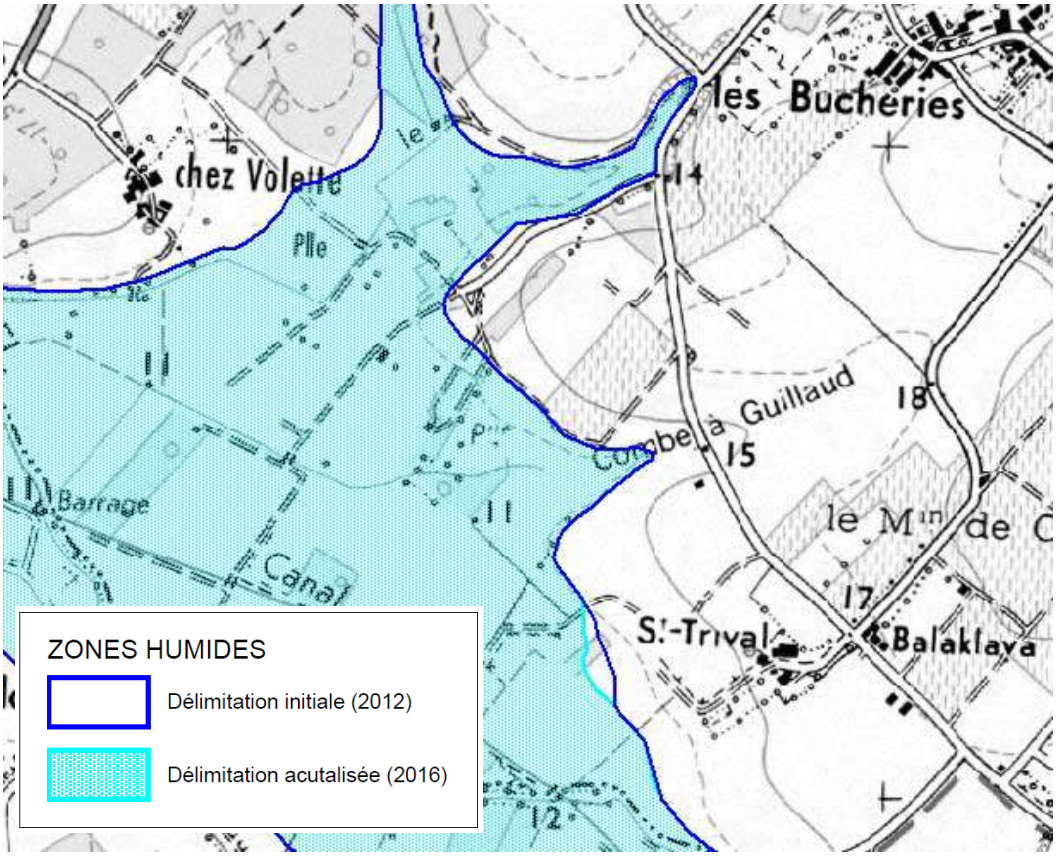

Carte 32 : Délimitation actualisée de la zone humide sur le secteur de M. CORPRON (Zone 6)

Un autre secteur mis en évidence par le SMASS en aval du lieu-dit « le Bersoleau » a été vérifié en présence de M. CORPRON. Il s'agit d'une remontée de la zone humide au niveau d'un fossé provenant du lieu-dit et s'intensifiant à partir d'une « résurgence ».

Photo 18 : Secteur SMASS (Zone 6)

La zone humide ne se rencontre qu'en aval de la résurgence et l'emprise latérale est conforme à la délimitation initiale.

La longueur de la zone humide a été réduite de 60 m environ.

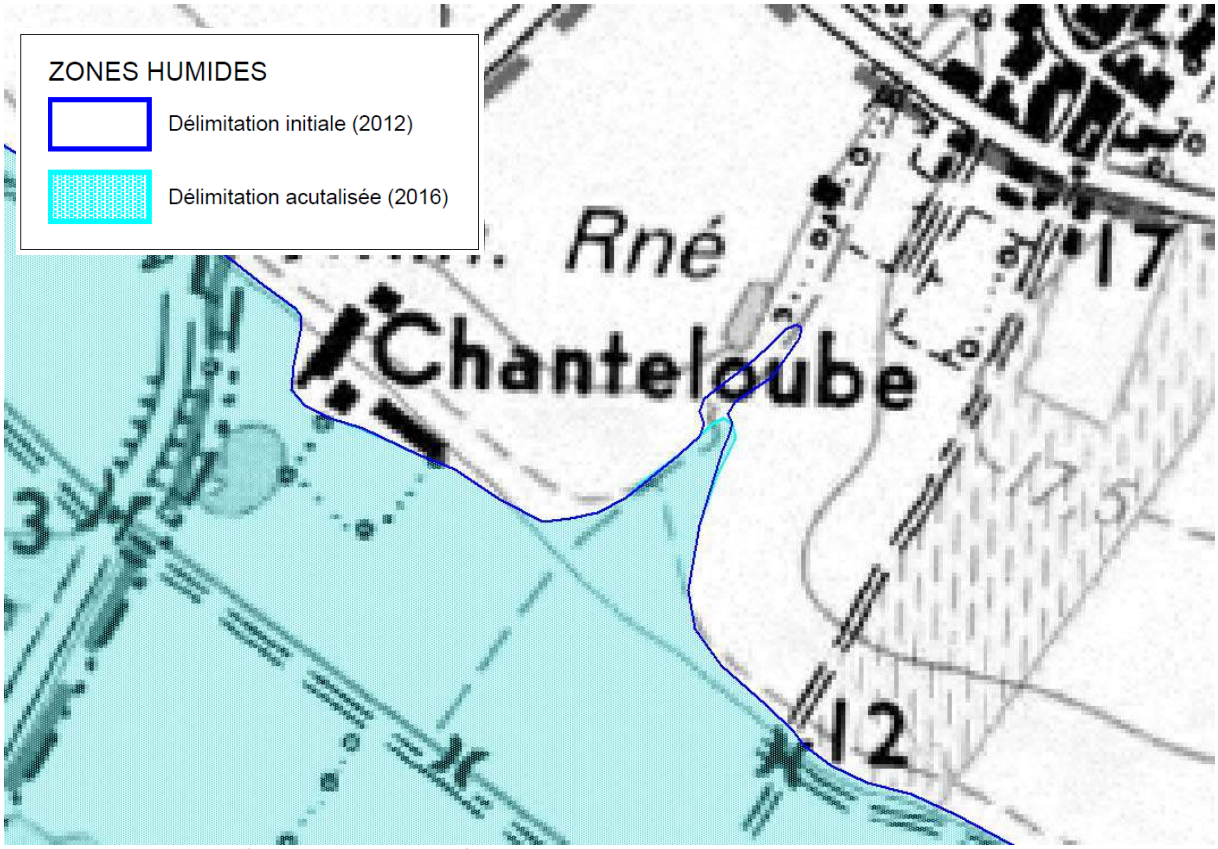

Carte 33 : Délimitation actualisée de la zone humide sur le secteur du SMASS (Zone 6)

IV.7. Zone 7 - MM. NEAU, GROLLEAU et SAVINAUD

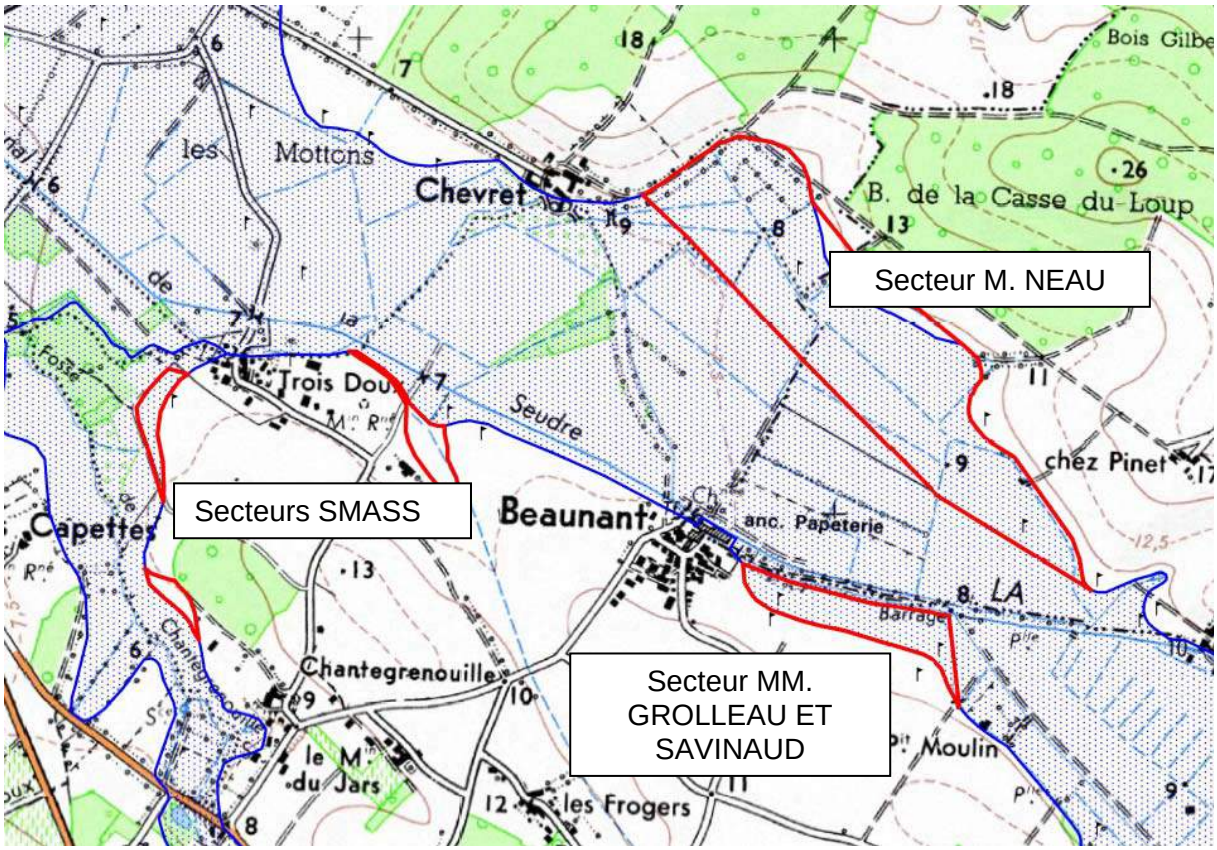

Carte 34 : Zone 7 – MM.NEAU, GROLLEAU et SAVINAUD

M. NEAU a été rencontré sur le terrain pour faire le point sur son secteur puis la délimitation a été vérifiée sans lui. Il ne contestait pas la délimitation mais plutôt le fait que le premier passage sur le terrain s'était fait à son insu et qu'il aurait préféré être averti dès le départ.
5 sondages ont tout de même été réalisés sur ce secteur pour vérifier la première délimitation.

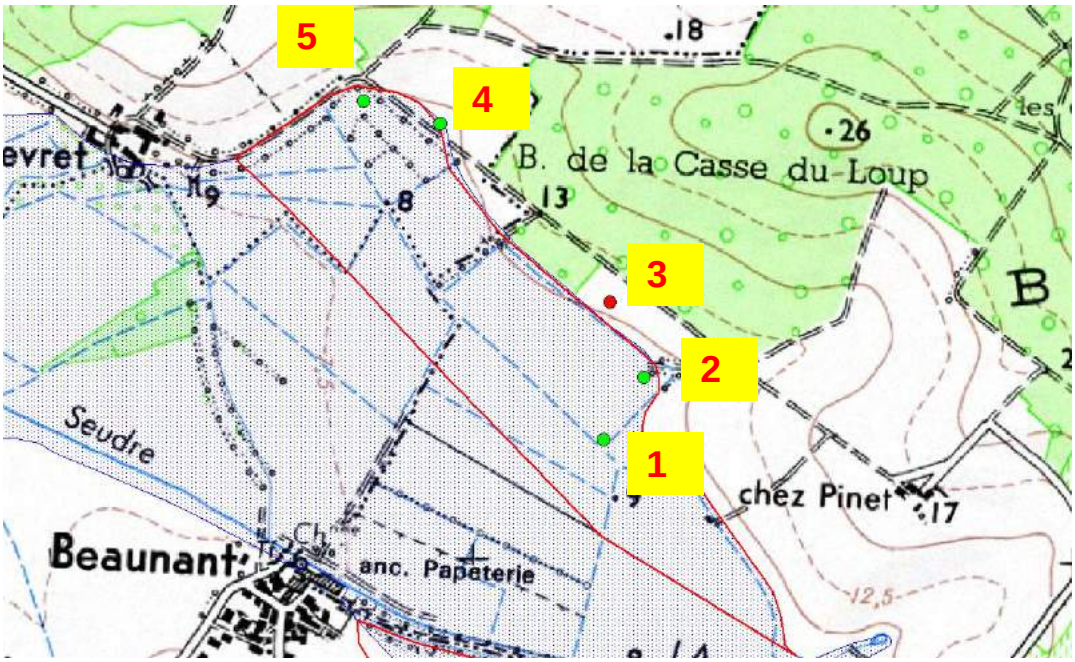

Carte 35 : Localisation des sondages sur le secteur de M. NEAU (Zone7)

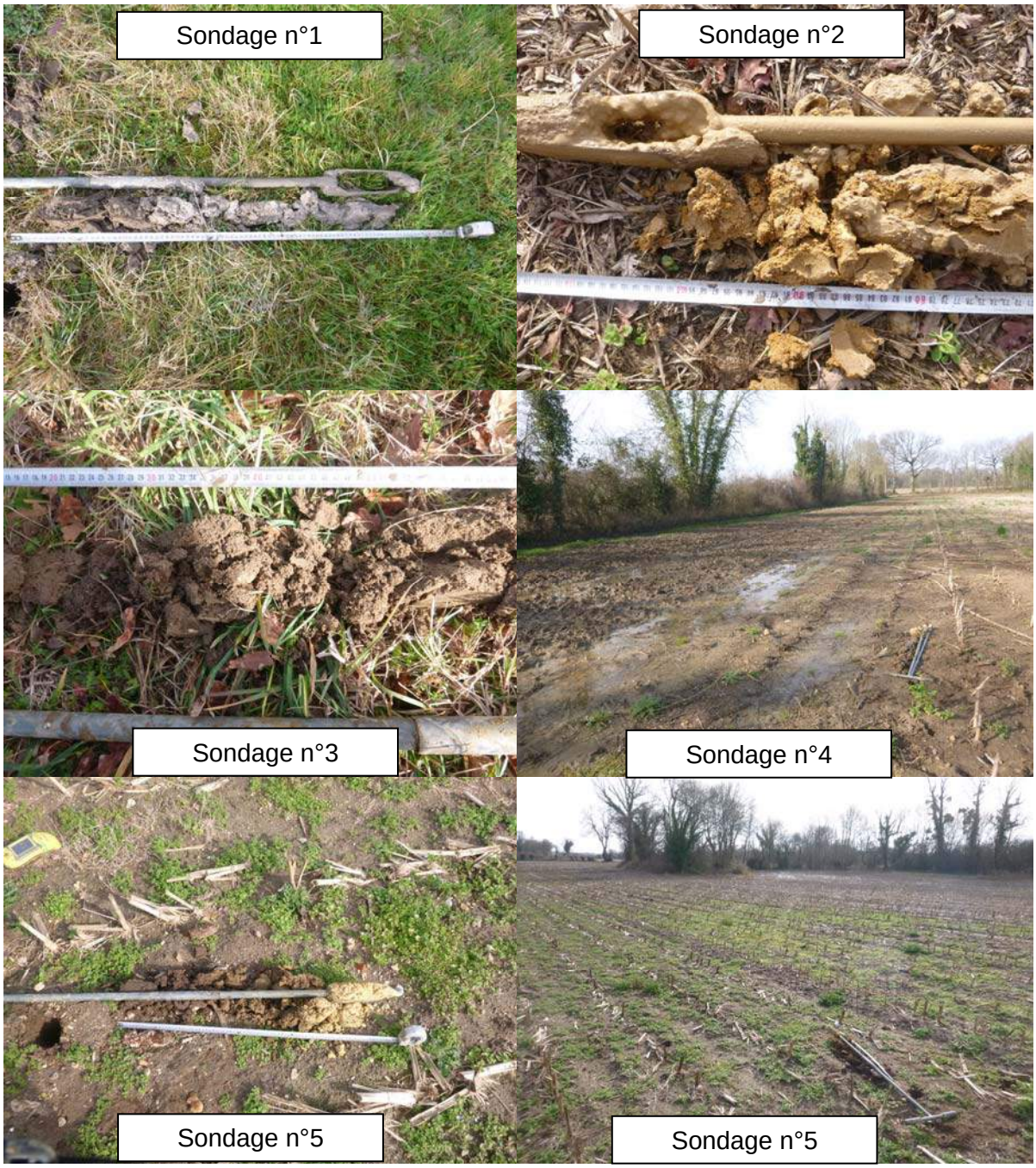

Photo 19 : Sondages du secteur de M. NEAU (Zone 7)

La délimitation de la zone humide a été affinée sur ce secteur plus qu'elle n'a été modifiée.

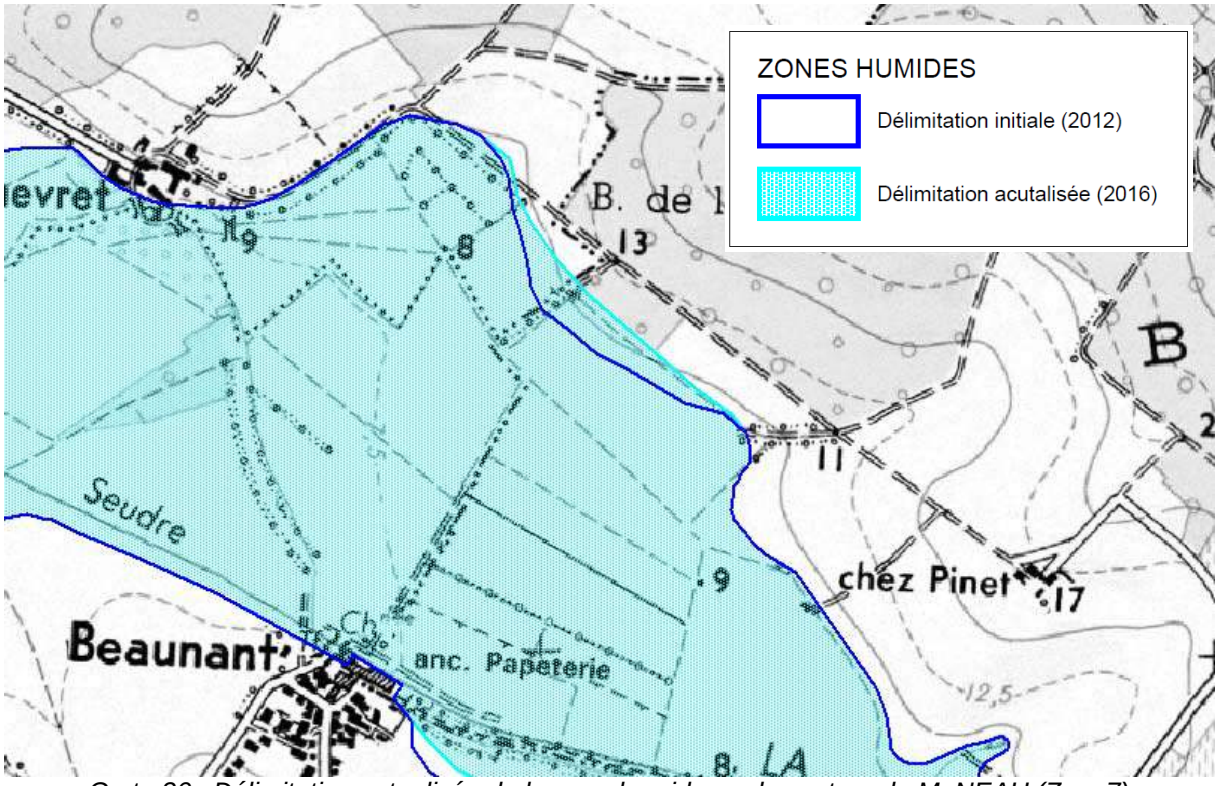

Carte 36 : Délimitation actualisée de la zone humide sur le secteur de M. NEAU (Zone7)

Le secteur de M. GROLLEAU et de M. SAVINAUD a été vérifié en présence de M. GROLLEAU. M. SAVINAUD s'est rendu sur place mais n'a pas souhaité assister aux sondages, faisant confiance à M. GROLLEAU.
M. GROLELAU estime que la zone humide ne remonte pas si haut que ça dans son champ.
Un sondage a donc été effectué pour vérifier la délimitation.
Le sondage, effectué sur la limite estimée par l'exploitant s'est avéré juste positif, la limite a donc été légèrement redescendue et alignée sur le cours d'eau.
La limite précédente avait été disposée à égale distance entre les sondages positifs et les sondages négatifs.

Photo 20 : Sondage du secteur de MM. GROLLEAU et SAVINAUD (Zone 7)

La délimitation de la zone humide a été affinée sur ce secteur plus qu'elle n'a été modifiée.

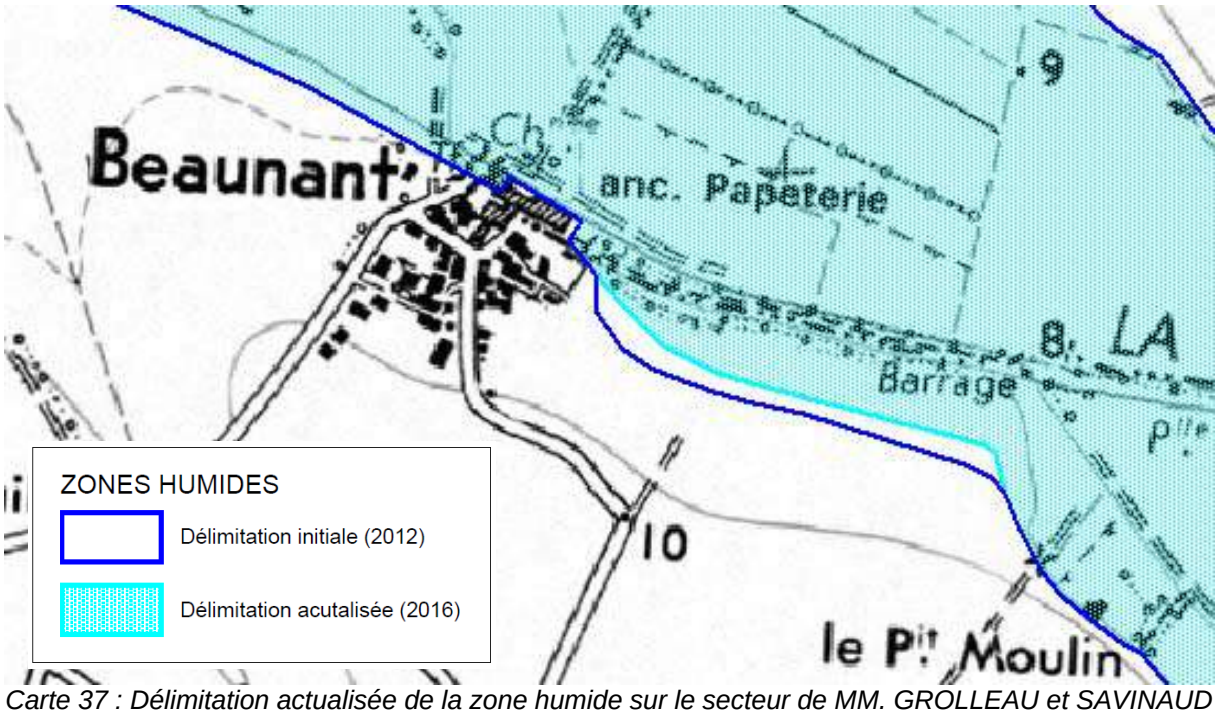

Carte 37 : Délimitation actualisée de la zone humide sur le secteur de MM. GROLLEAU et SAVINAUD (Zone 7)

3 petits secteurs avaient été également mis en évidence par le SMASS dans cette zone. Des sondages ont été réalisés afin de vérifier la délimitation initiale.

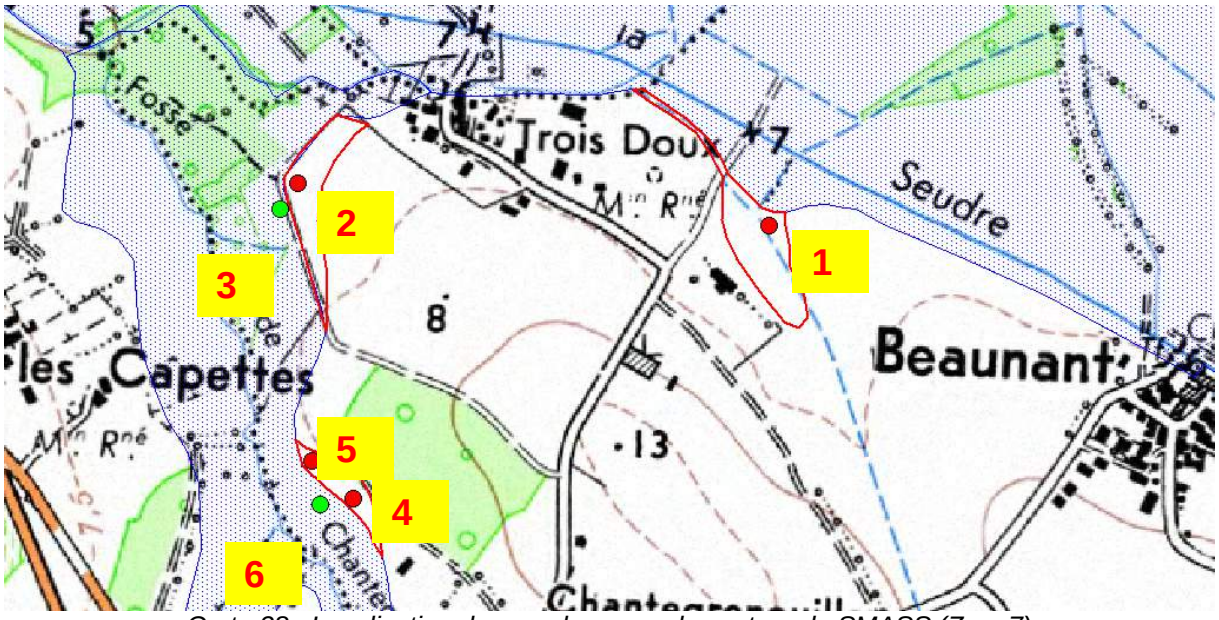

Carte 38 : Localisation des sondages sur le secteur du SMASS (Zone7)

Le sondage n°1 a été réalisé en bas de la zone mise en évidence et au plus près du fossé de drainage issu du talweg. Le sondage s'est avéré juste négatif.

La zone pressentie n'a donc pas été ajoutée à l'enveloppe de la zone humide.

Photo 21 : Sondage n°1 du secteur du SMASS (Zone 7)

Les sondages n°2 et n°3 montrent que le chemin d'exploitation marque bien la limite de la zone humide.

Photo 22 : Sondage n°2 du secteur du SMASS (Zone 7)

Photo 23 : Sondage n°3 du secteur du SMASS (Zone 7)

La partie située de l'autre côté du chemin a donc été retirée de l'enveloppe de la zone humide.

3 autres sondages (n°4, 5 et 6) ont ensuite été réalisés plus au Sud pour vérifier que la zone humide ne remontait plus haut.
Les sondages n°4 et 5 se sont avérés négatifs (présence du socle calcaire à faible profondeur) alors que le sondage n°6 s'est avéré positif.

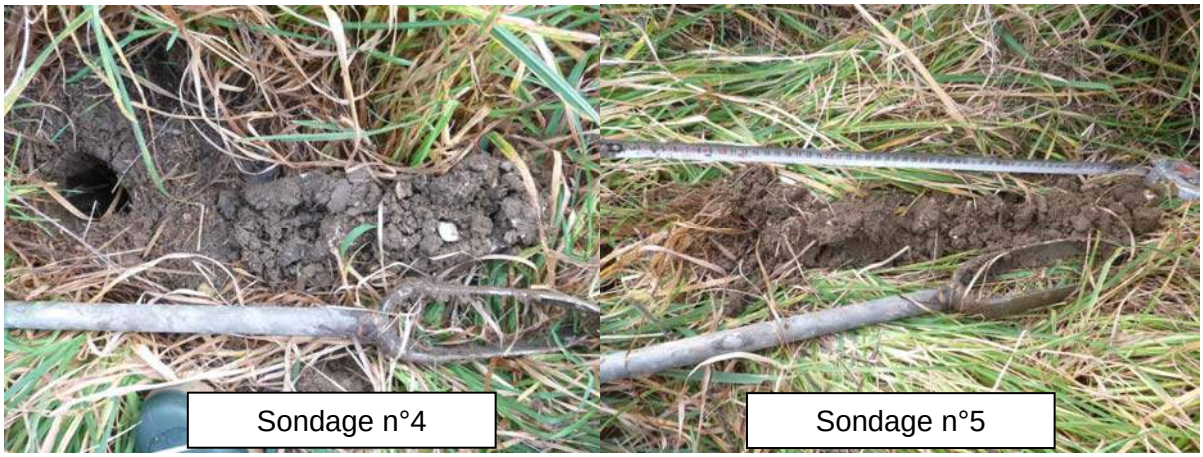

Photo 24 : Sondages n°4 et 5 du secteur du SMASS (Zone 7)

La délimitation n'a donc pas été modifiée sur cette partie.

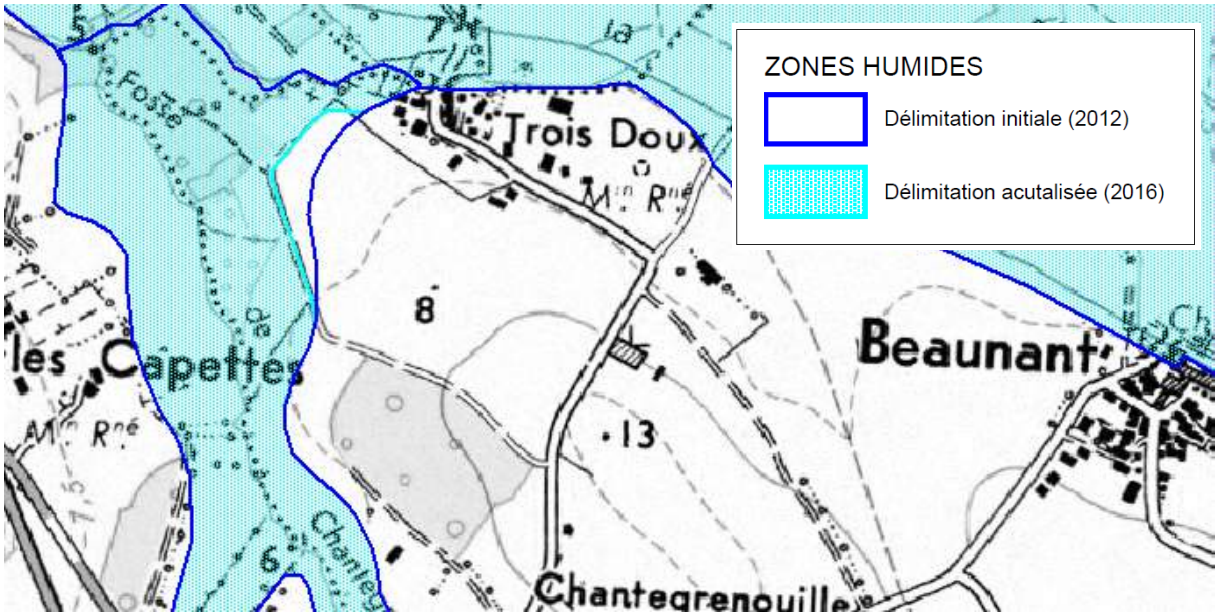

Carte 39 : Délimitation actualisée de la zone humide sur le secteur du SMASS (Zone7)

IV.8. Zone 8 - SMASS

L'analyse de la photo aérienne sur un quartier de Saujon laissait penser qu'une zone humide pouvait se trouvait au lieu-dit « le Bois des Chagnasses ».
Une vérification a été faite. Il y a bien une zone humide ponctuelle, déconnectée de la zone humide principale, à cet endroit.

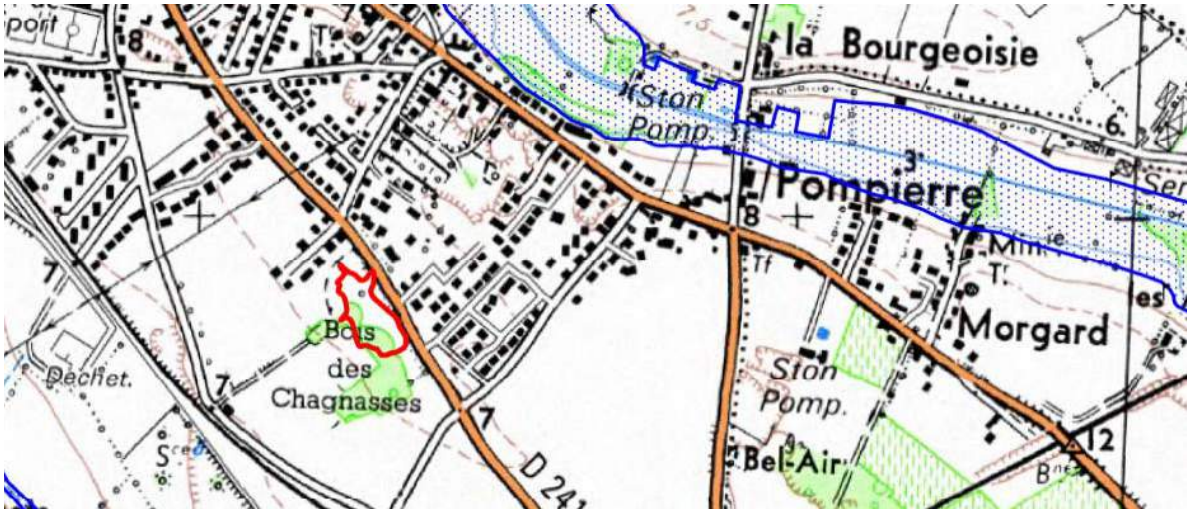

Carte 40 : Zone 8 – SMASS

Au regard de la faible superficie de la zone humide, le périmètre a été parcouru intégralement au GPS.

Photo 25 : Zone humide du « Bois des Chagnasses »

Il s'avère qu'une partie de la zone humide a été remblayée sur plus d'1m sur l'emprise de 2 parcelles. Ce remblaiement est ancien (plus de 10 ans) au regard de l'âge des arbres implantés à cet endroit.

Photo 26 : Partie remblayée de la zone humide du « Bois des Chagnasses »

Malgré la présence manifeste d'eau en surface et de végétation hygrophile des sondages ont tout de même été réalisés afin de connaître le degré d'hydromorphie du sol à cet endroit.

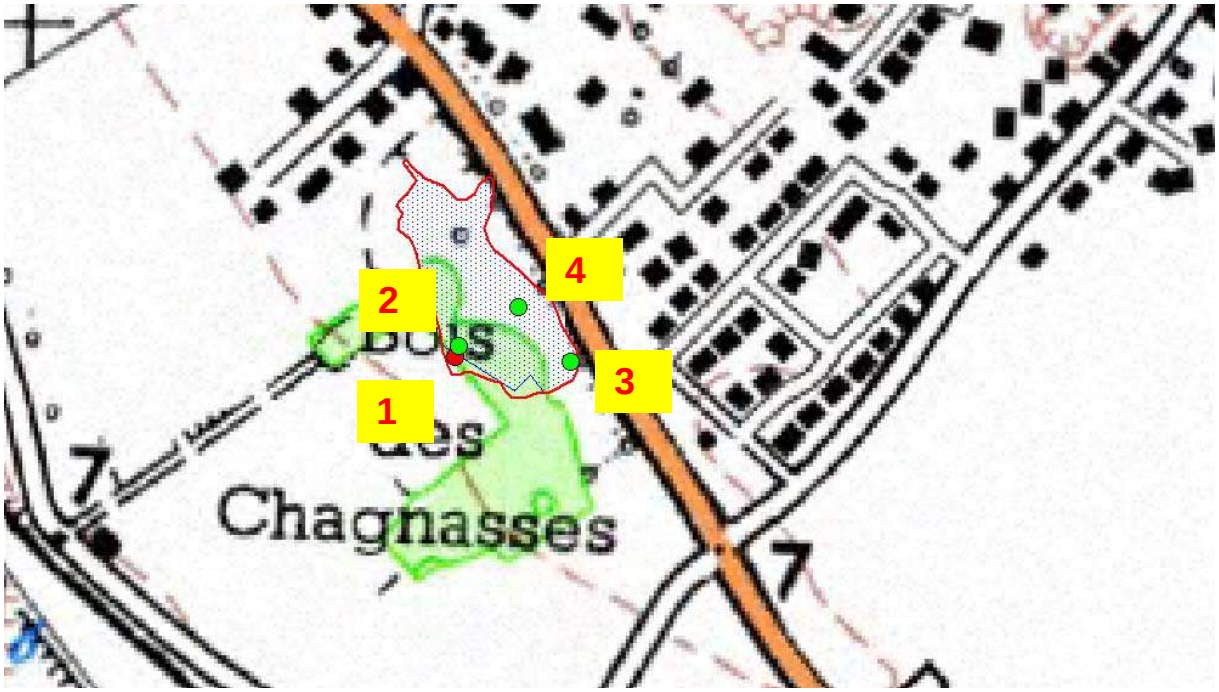

Carte 41 : Localisation des sondages sur le secteur du SMASS (Zone 8)

Les 3 sondages réalisés dans la partie « humide » ont montré un degré d'hydromorphie important (classes V à VI) avec la nappe présente à 50 cm par endroits.

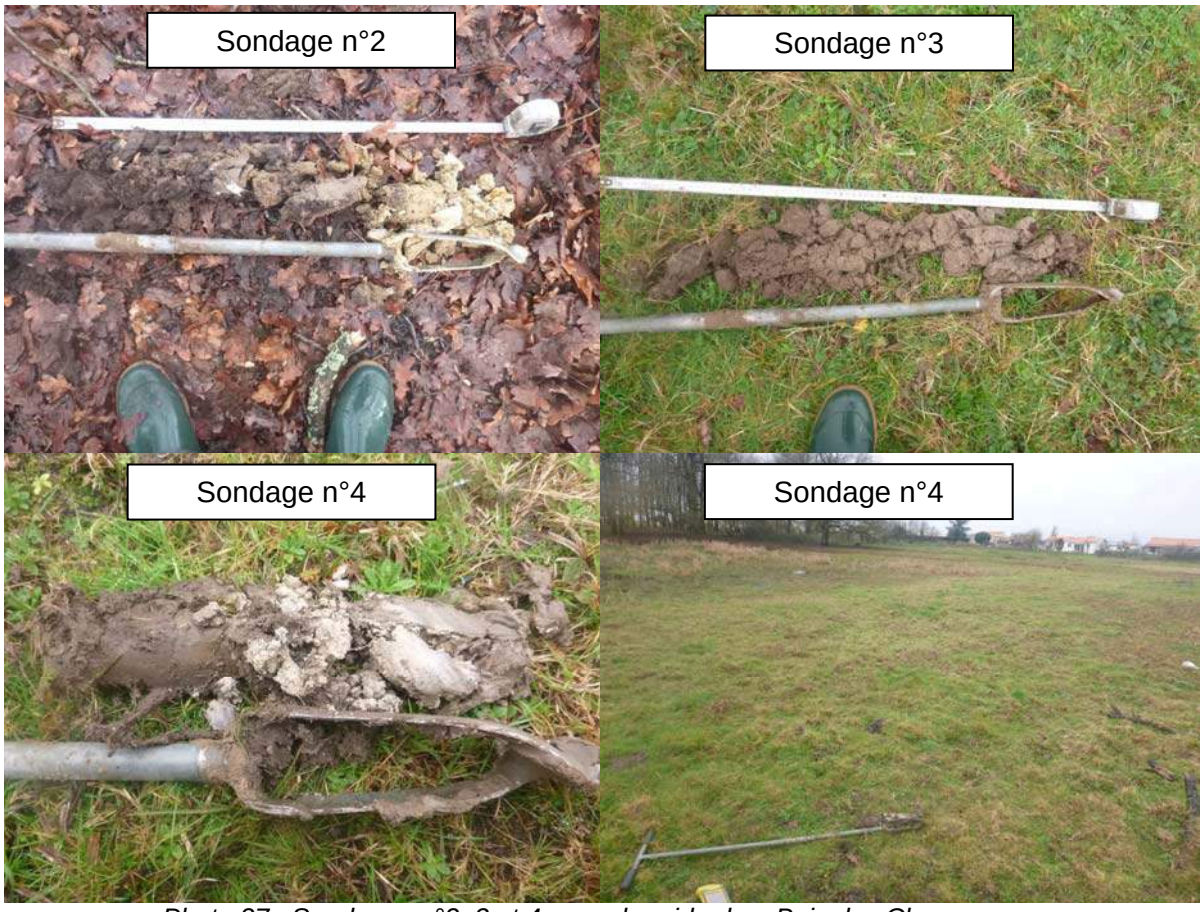

Photo 27 : Sondages n°2, 3 et 4, zone humide du « Bois des Chagnasses »

Un sondage a également été réalisé au niveau de la partie remblayée pour savoir si le caractère humide du sol pouvait se retrouver. Le sondage s'est avéré négatif avec mise en évidence de deux couches de matériaux différents.

Photo 28 : Sondage n°1, « Bois des Chagnasses »

Cette zone humide ponctuelle a été ajoutée à l'enveloppe des zones humides du bassin versant de la Seudre.

IV.9. Zone 9 – MM. CLOCHARD Dominique et Frédéric

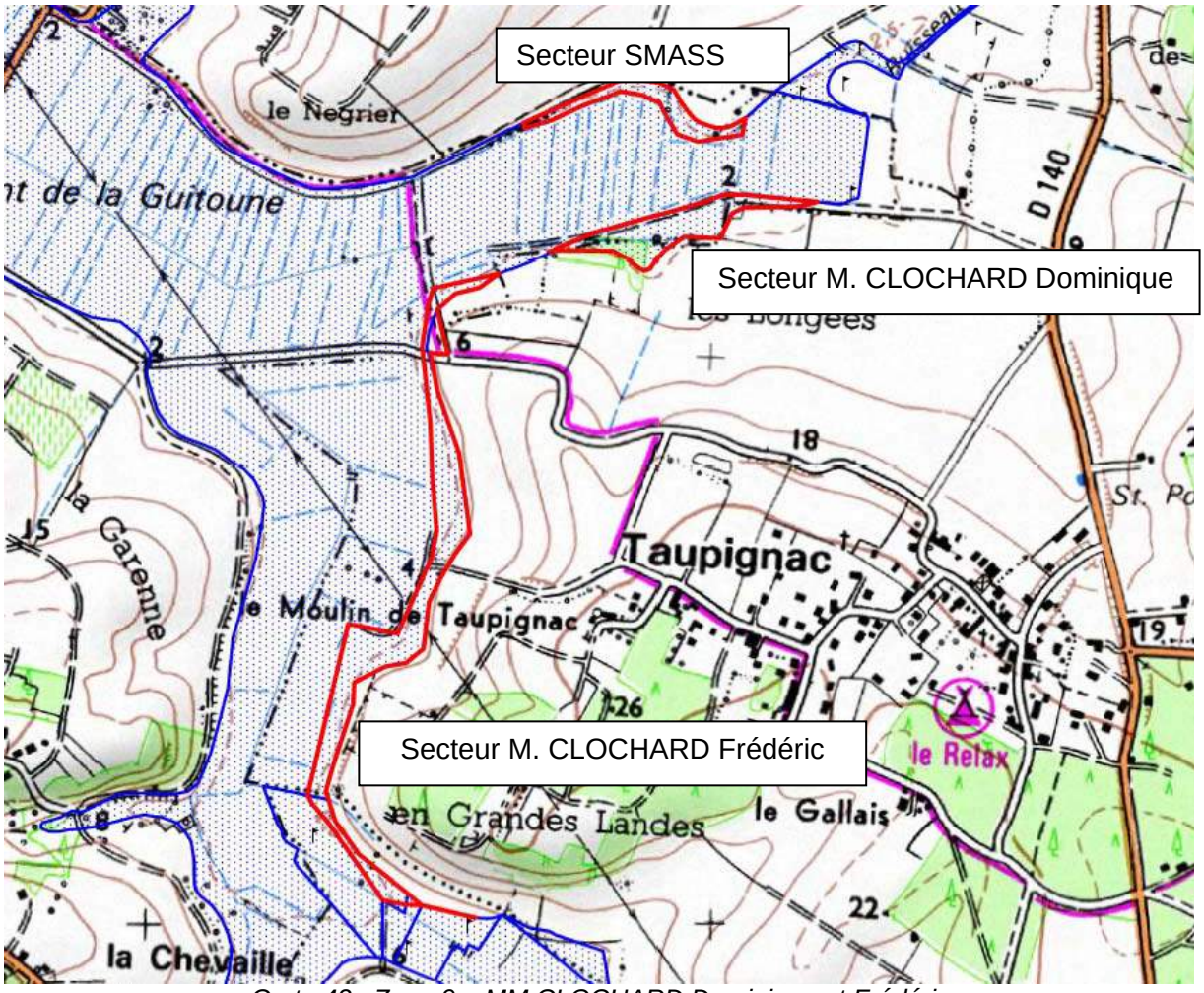

Carte 42 : Zone 9 – MM.CLOCHARD Dominique et Frédéric

Les exploitants ont été rencontrés sur place mais n'ont pas souhaité assister aux sondages.
2 sondages ont été faits sur le secteur de Dominique CLOCHARD et ont confirmé ses dires : la zone humide n'englobe pas la partie située en rive gauche du canal (prairie et bois), même si cette zone est à une altitude similaire.
Le sondage n°1 ne met en évidence aucune trace d'oxydation à 70 cm, du calcaire friable à peine humide a été trouvé.

Photo 29 : Sondage n°1, Zone 9

Le sondage n°2 a été réalisé pour avoir une idée du type de sol dans la partie humide. Le sondage met en évidence un gley dès 50 cm surmonté d'un horizon histique dès 40 cm.

Photo 30 : Sondage n°2, Zone 9

Le sondage n°3 a été réalisé dans la partie Nord de cette zone. Il a confirmé que la zone humide ne remonte pas jusqu'au chemin d'exploitation comme cela avait été délimité initialement.

Photo 31 : Sondage n°3, Zone 9

Ensuite, 6 sondages ont été réalisés en bordure de la zone humide initiale car l'exploitant (M. CLOCHARD Frédéric) estime qu'elle remonte un peu trop haut.
Les sondages confirment les dires de l'exploitant, la délimitation initiale faisait remonter la zone humide un peu trop haut.

Photo 32 : Sondage n°4, Zone 9

Le sondage n°4 met en évidence le socle calcaire à faible profondeur.

Le sondage n°5, met en évidence que la zone humide ne remonte pas si haut, les premières traces d'oxydation apparaissent à 60 cm.

Photo 33 : Sondage n°5, Zone 9

Le sondage n°6, met en évidence que la zone humide coupe bien le coin de la parcelle, au-delà du fossé. Les premières traces d'oxydation apparaissent dès 40 cm.

Photo 34 : Sondage n°6, Zone 9

Les sondages 7 (oxydation à 70 cm) et 9 montrent bien que la zone humide ne remonte pas si haut mais le sondage n°8 montre qu'elle ne commence pas au niveau du canal (horizon détrempé dès 50 cm)..

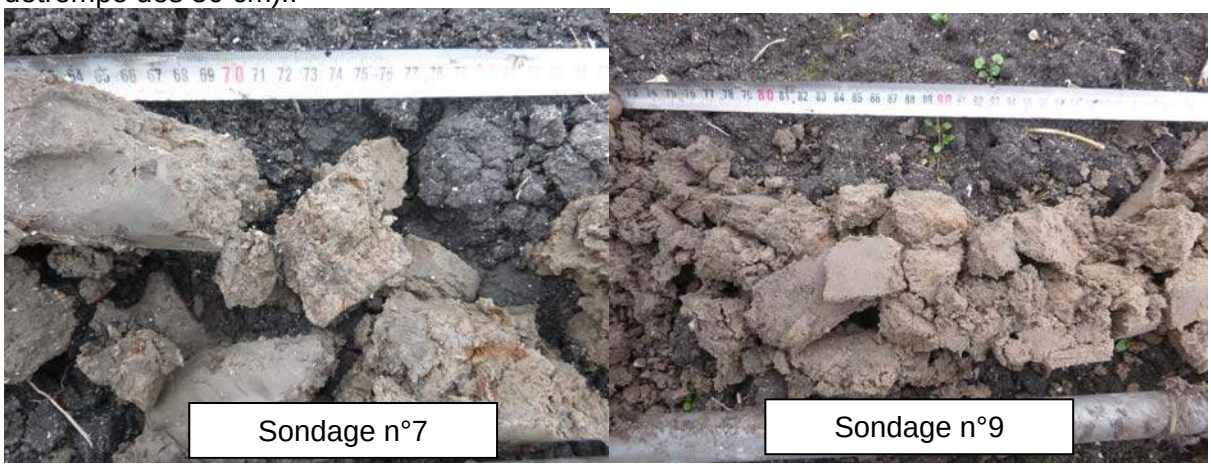

Photo 35 : Sondages n°7 et 9, Zone 9

Photo 36 : Sondage n°8, Zone 9

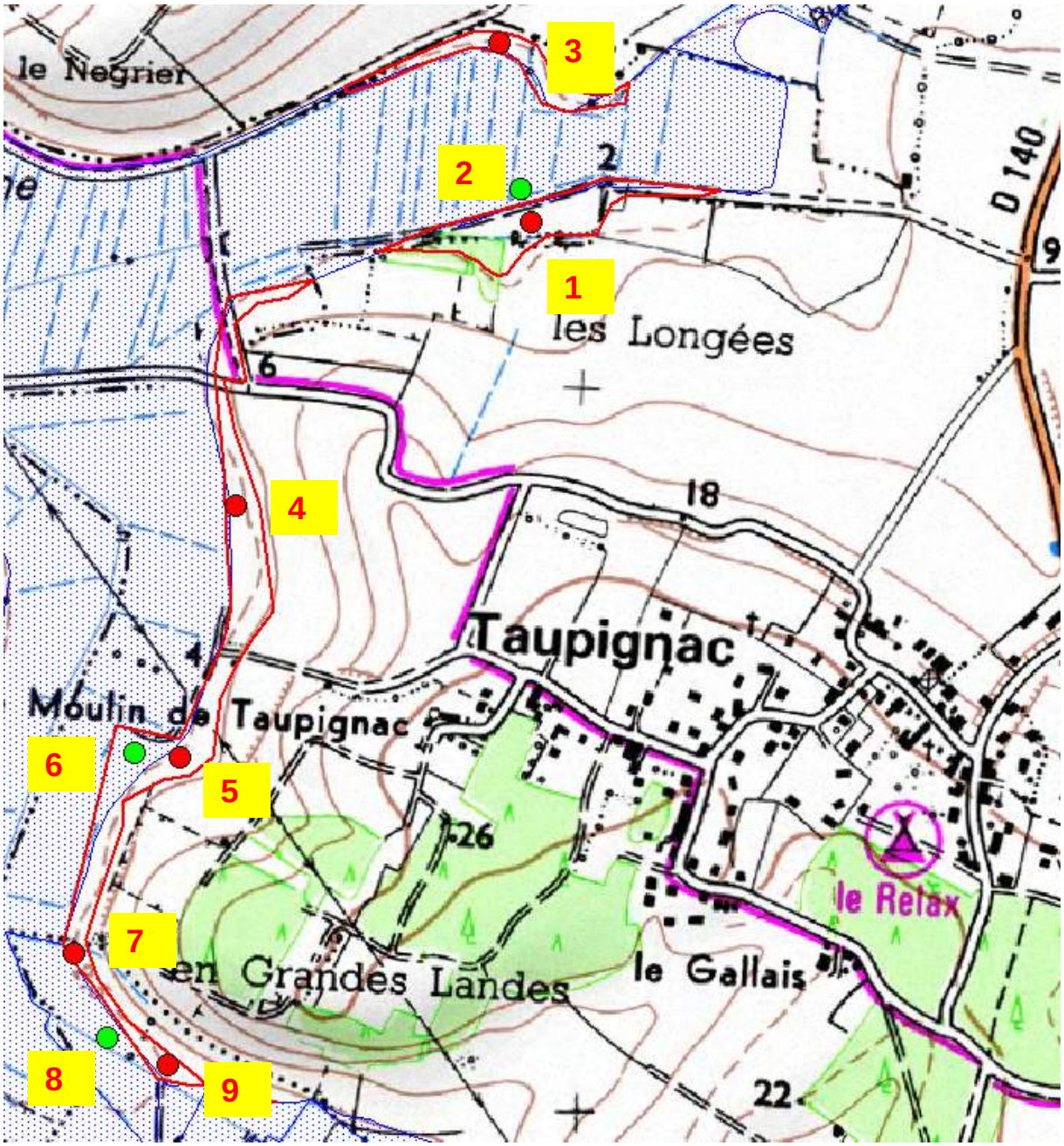

Carte 43 : Localisation des sondages sur le secteur de MM. CLOCHARD (Zone 9)

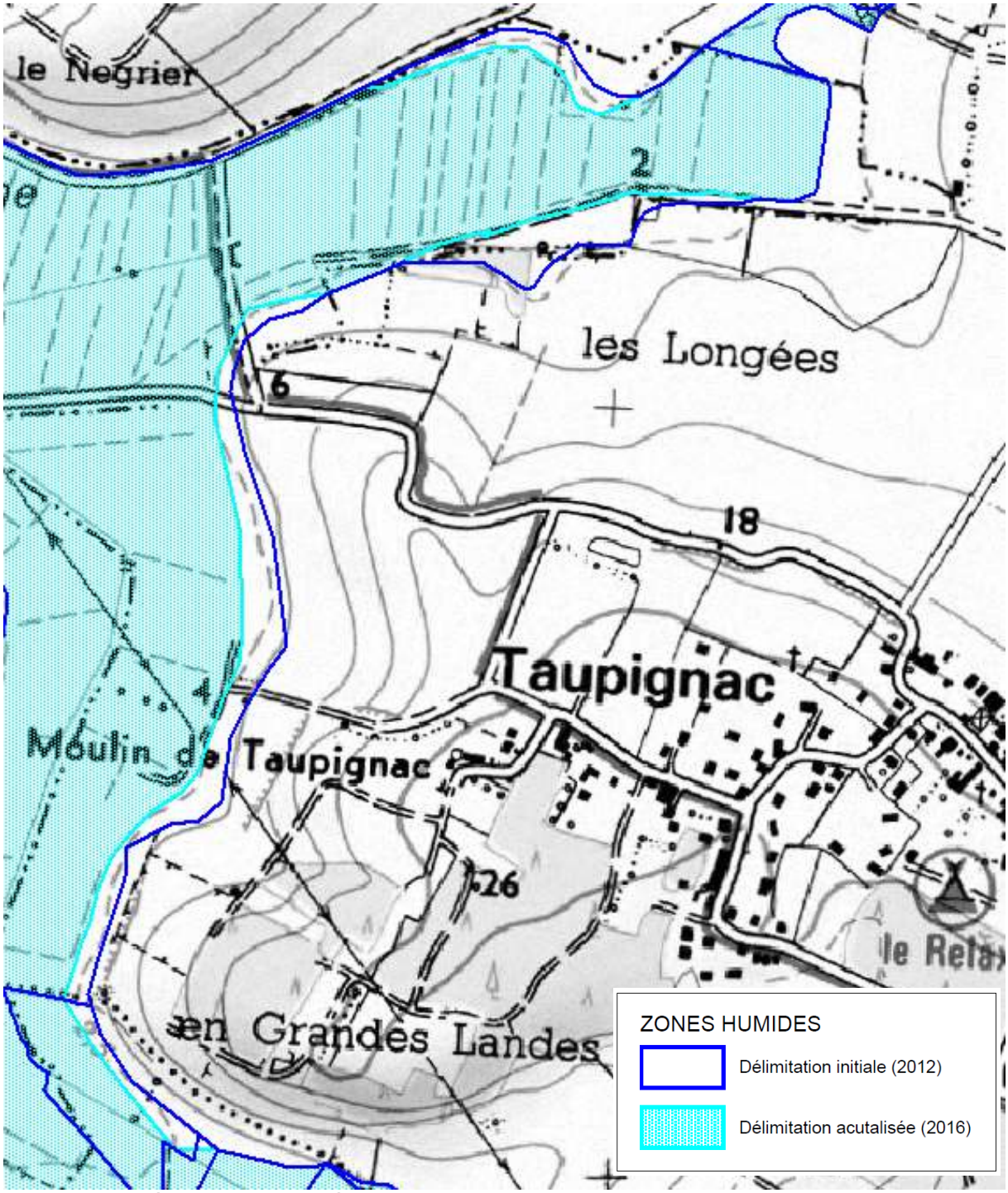

Carte 44 : Délimitation actualisée de la zone humide sur le secteur de MM. CLOCHARD (Zone 9)

V. SYNTHESE

Les modifications de la délimitation des zones humides ont entraîné une réduction de 15 hectares. L'enveloppe des zones humides effectives passe de 14 330 ha à 14 315 ha.

Les rendez-vous se sont tous déroulés dans une ambiance cordiale et il conviendra de tenir au courant les exploitants sur la nouvelle délimitation des zones humides suite aux modifications opérées.

Les exploitants s'accordent à penser que des mesures environnementales ou de stockage d'eau peuvent se faire sur les parcelles inexploitées (jachères), car trop humides, qui se trouvent au cœur du marais.
Tous restent vigilants quant à l'utilisation de cette délimitation dont on ne connaît pas, aujourd'hui, les tenants et les aboutissants.

VI. ANNEXE : ATLAS DES ZONES PROSPECTEES

ZONE 1

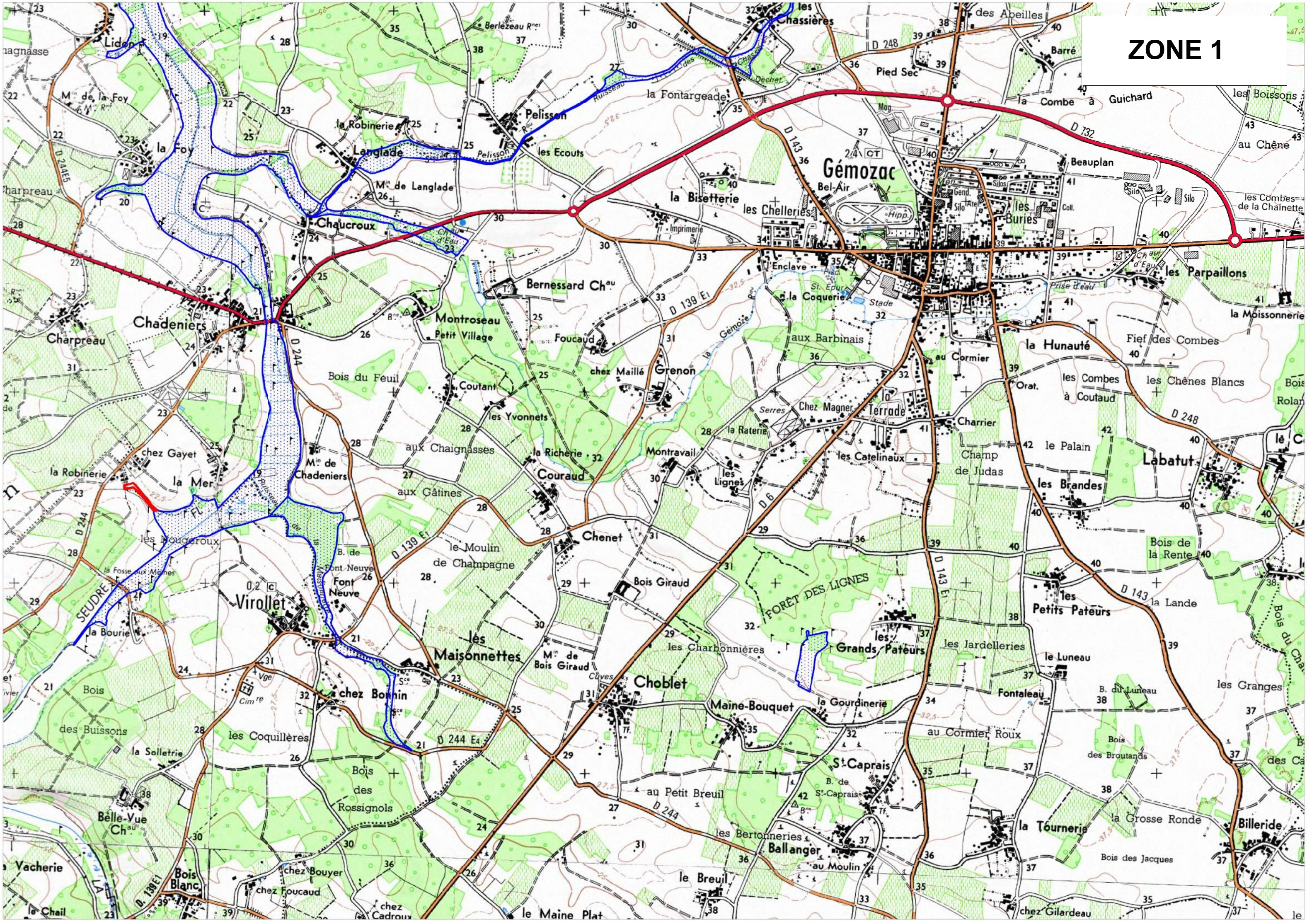
Lidon
la Foy
la Robinerie
Langlade
Pelisson
les Ecouts
la Fontargeade
les Chassières
des Abeilles
Barré
Pied Sec
la Combe à Guichard
les Boissons
au Chêne
Gémozac
Bel-Air
Beauplan
les Buries
les Combes de la Chainette
la Bisetterie
les Chelleries
Chaucroux
Bernessard
Enclave
la Coquerie
les Parpaillons
la Moissonnerie
Chadeniers
Charpreau
Montroseau
Petit Village
Foucaud
aux Barbinais
la Hunauté
Fief des Combes
au Cormier
Bois du Feuil
Coutant
chez Maillé
Grenon
les Combes à Coutaud
les Chênes Blancs
les Yvonnets
Chez Magner
la Terrade
Charrier
la Raterie
chez Gayet
la Robinerie
la Mer
aux Chaignasses
la Richerie
Couraud
Montravail
les Catelinaux
le Palain
Labatut
les Lignes
Champ de Judas
les Brandes
aux Gâtines
les Nougeroux
le Moulin de Champagne
Chenet
Bois de la Rente
Font Neuve
Virollet
Bois Giraud
FORÊT DES LIGNES
les Petits Pateurs
la Lande
SEUDRE
la Bourie
les Maisonnettes
les Charbonnières
les Grands Pateurs
les Jardelleries
le Luneau
Choblet
chez Bonnin
Maine-Bouquet
la Gourdinerie
Fontaleau
les Granges
Bois des Buissons
les Coquillères
au Cormier Roux
la Solletrie
Bois des Rossignols
St-Caprais
Bois des Broutands
au Petit Breuil
Belle-Vue
la Tournerie
la Grosse Ronde
Billeride
les Bertonneries
Ballanger
Bois des Jacques
Vacherie
Bois Blanc
chez Bouyer
chez Foucaud
le Breuil
chez Gilardeau
le Chail
le Maine Plat
chez Cadroux

ZONE 2

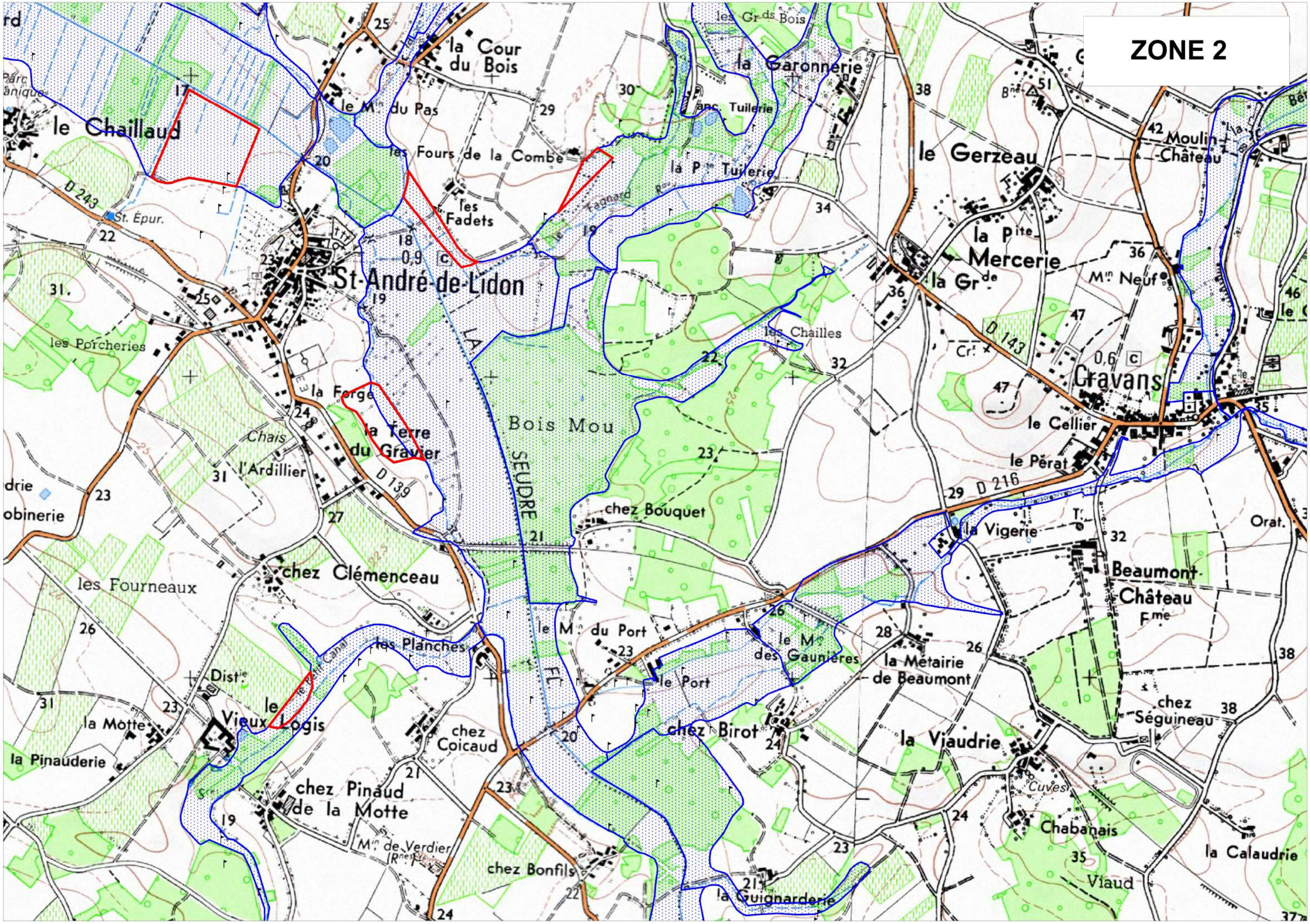
le Chaillaud
la Cour du Bois
le Mn du Pas
les Fours de la Combe
les Fadets
la Garonnerie
anc. Tuilerie
la Pte Tuilerie
le Gerzeau
Moulin Château
la Pte Mercerie
la Grde
Mn Neuf
St-André-de-Lidon
les Porcheries
la Forge
la Terre du Gravier
Bois Mou
les Chailles
Gravans
le Cellier
le Pérat
l'Ardillier
chez Bouquet
la Vigerie
chez Clémenceau
les Fourneaux
Beaumont Château
le Mn du Port
les Planches
le Port
le Mn des Gaunières
la Métairie de Beaumont
chez Séguineau
Dist.
le Vieux Logis
la Motte
la Pinauderie
chez Coicaud
chez Birot
la Viaudrie
chez Pinaud de la Motte
Mn de Verdier
chez Bonfils
la Guignarderie
Chabanais
Viaud
la Calaudrie
D 243
D 139
D 143
D 216
St. Épur.
SEUDRE
Canal
Fagnard
les Grds Bois
Parc

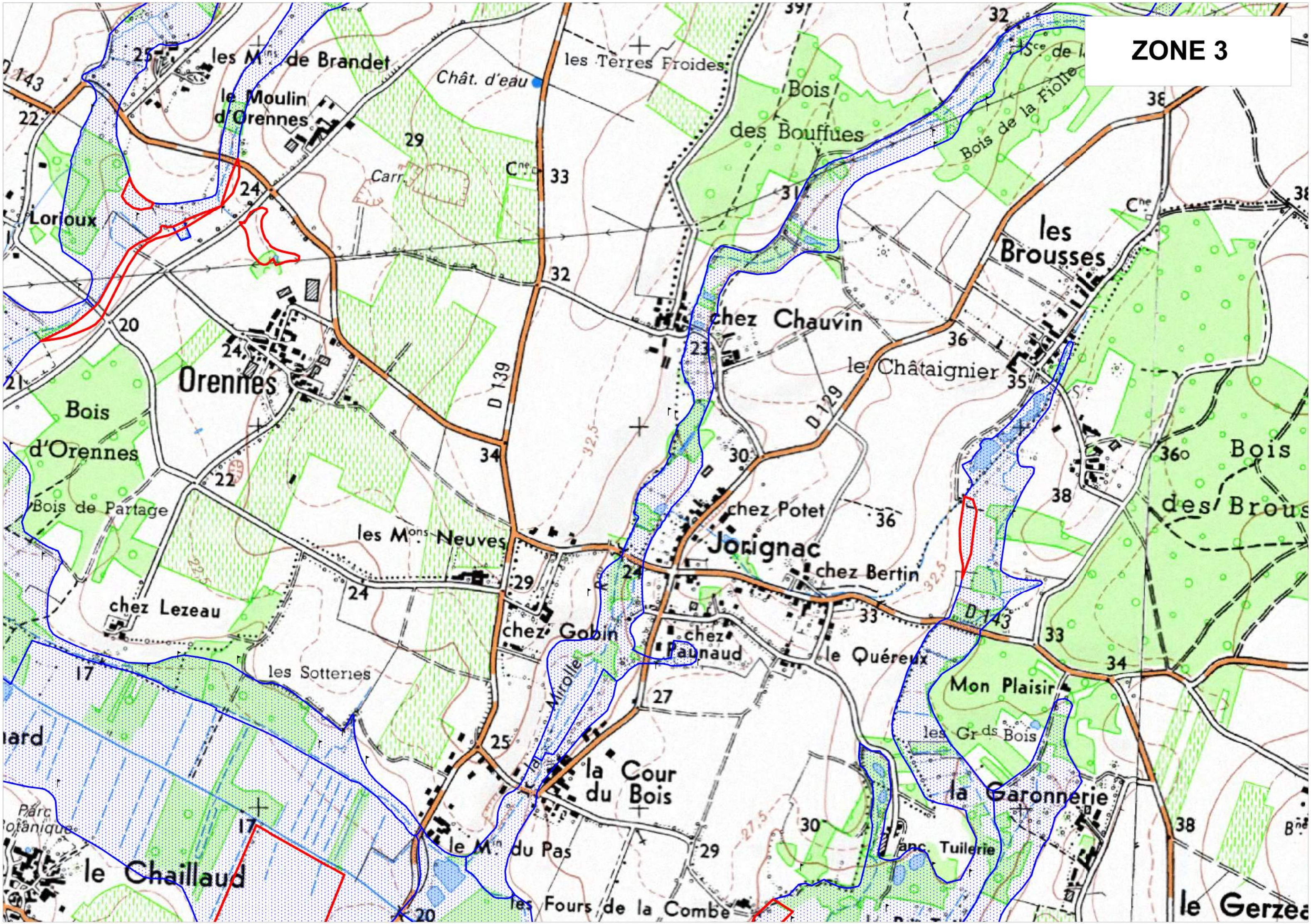
ZONE 3
les Mons de Brandet
le Moulin d'Orennes
Chât. d'eau
les Terres Froides
Bois des Bouffues
Bois de la Fiolle
Lorioux
Carr.
Orennes
Bois d'Orennes
Bois de Partage
les Mons Neuves
chez Lezeau
les Sotteries
chez Gobin
chez Paunaud
chez Chauvin
le Châtaignier
les Brousses
chez Potet
Jorignac
chez Bertin
le Quéreux
Mon Plaisir
les Grds Bois
la Garonnerie
anc. Tuilerie
la Cour du Bois
le Mn du Pas
les Fours de la Combe
le Chaillaud
Parc Botanique
Bois des Brous
le Gerzea
D 139
D 129
D 143
D 143
32,5
27,5

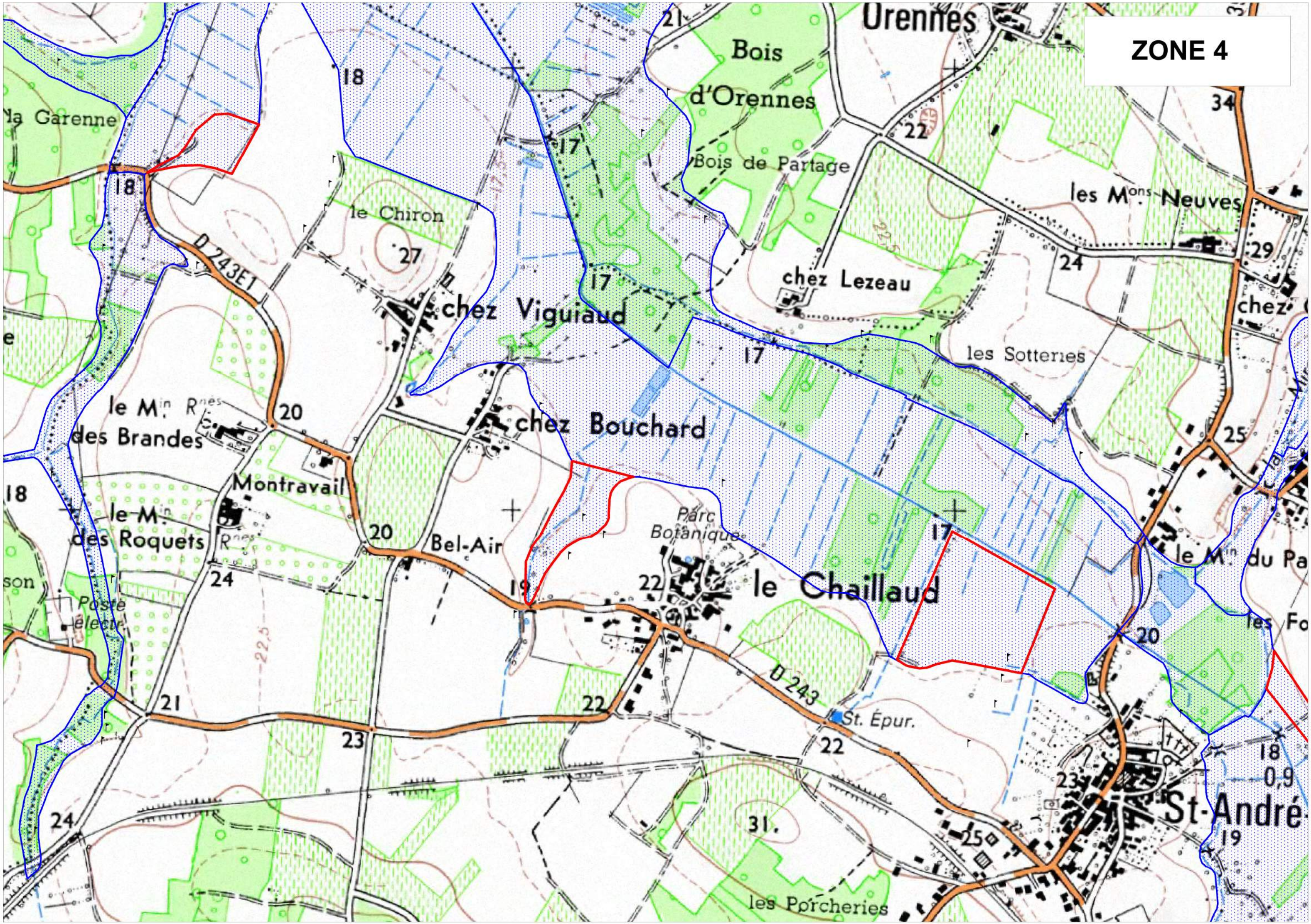
ZONE 4
Orennes
Bois d'Orennes
Bois de Partage
la Garenne
le Chiron
D 243E1
chez Viguiaud
chez Lezeau
les Mons Neuves
les Sotteries
chez
le Min Rnes des Brandes
Montravail
chez Bouchard
le Min des Roquets
Bel-Air
Parc Botanique
le Chaillaud
le Min du Pa
les Fo
Poste électr.
D 243
St. Épur.
St-André
les Porcheries

ZONE 5

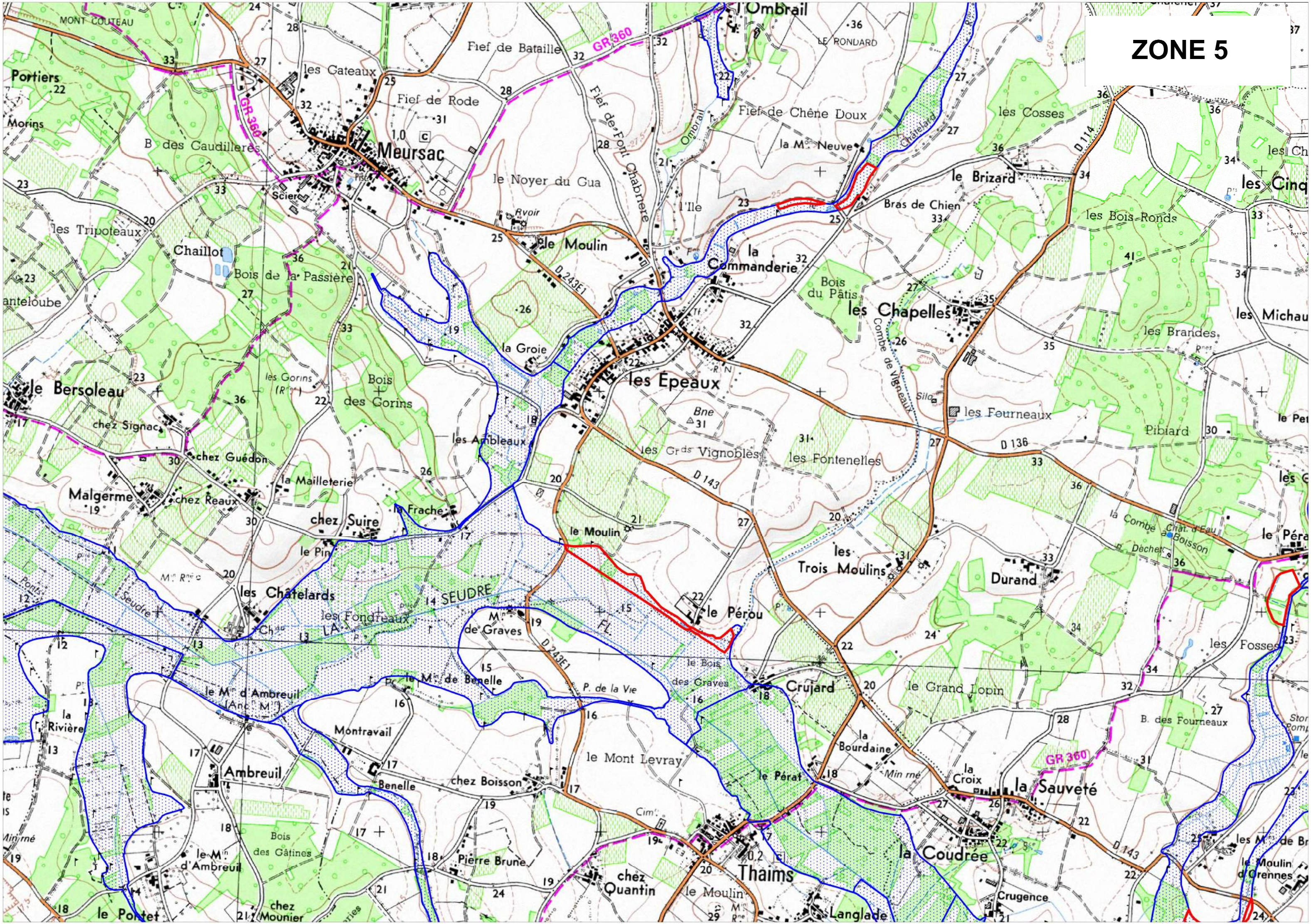
MONT COUTEAU
Portiers
Morins
B. des Caudilleres
les Gateaux
Fief de Bataille
GR 360
Fief de Rode
Meursac
Scierie
le Noyer du Gua
Fief de Fort Chabrere
l'Ombrail
LE RONDARD
Fief de Chêne Doux
la M. Neuve
Ombrail
Chaillard
les Cosses
D 114
le Brizard
Bras de Chien
les Bois-Ronds
les Cinq
les Tripoteaux
Chaillot
Bois de la Passière
le Moulin
D 243E1
l'Ile
la Commanderie
Bois du Pâtis
les Chapelles
Combe de Vigneaux
les Brandes
les Michau
la Groie
les Gorins
Bois des Gorins
le Bersoleau
chez Signac
les Epeaux
les Ambleaux
Bne
les Grds Vignobles
les Fontenelles
les Fourneaux
Pibiard
D 136
D 143
chez Guédon
Malgerme
chez Reaux
la Mailleterie
la Frache
chez Suire
le Pin
le Moulin
les Trois Moulins
Durand
la Combe
Chât. d'Eau
Boisson
Déchet
les Châtelards
les Fondreaux
SEUDRE
Seudre
le M. de Graves
le M. de Benelle
le M. d'Ambreuil (Anc. M.)
le Pérou
le Bois des Graves
P. de la Vie
Crujard
le Grand Lopin
les Fosses
B. des Fourneaux
la Rivière
Montravail
Ambreuil
Benelle
chez Boisson
le Mont Levray
le Pérat
la Bourdaine
la Croix
la Sauveté
GR 360
le M. d'Ambreuil
Bois des Gâtines
Pierre Brune
chez Quantin
Thaims
le Moulin
la Coudrée
Crugence
Langlade
le Pontet
chez Mounier
les Moulins d'Orennes

ZONE 6

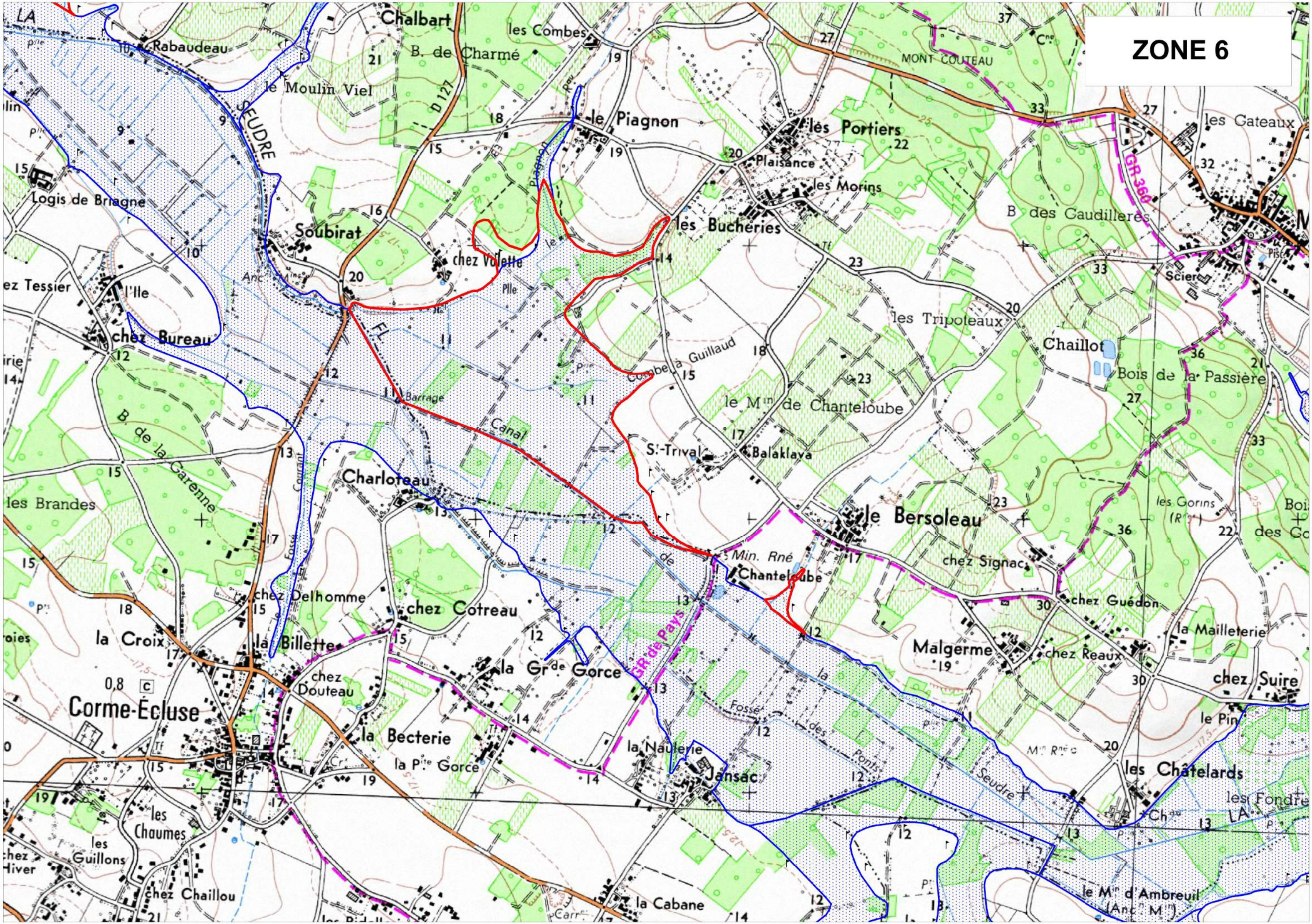
Chalbart
les Combes
B. de Charmé
Rabaudeau
le Moulin Viel
SEUDRE
D 127
le Piagnon
les Portiers
Plaisance
les Morins
les Bucheries
MONT COUTEAU
les Gateaux
GR 360
B. des Caudilleres
Logis de Briagne
Soubirat
chez Voliette
l'Ile
chez Bureau
les Tripoteaux
Chaillot
Bois de la Passière
Scier
le M^in de Chanteloube
S.t-Trival
Balaklava
B. de la Garenne
Canal
Barrage
Charloteau
les Brandes
le Bersoleau
chez Signac
Min. Rné
Chanteloube
chez Delhomme
chez Cotreau
chez Guédon
la Mailleterie
la Croix
la Billette
la Gr^de Gorce
GR de Pays
Malgerme
chez Reaux
chez Douteau
chez Suire
Corme-Écluse
la Becterie
la P^te Gorce
la Nauterie
Jansac
Fosse des Ponts
Seudre
le Pin
les Châtelards
les Fondre
les Chaumes
les Guillons
chez Hiver
chez Chaillou
la Cabane
le M^in d'Ambreuil
(Anc^n M^in)

ZONE 7

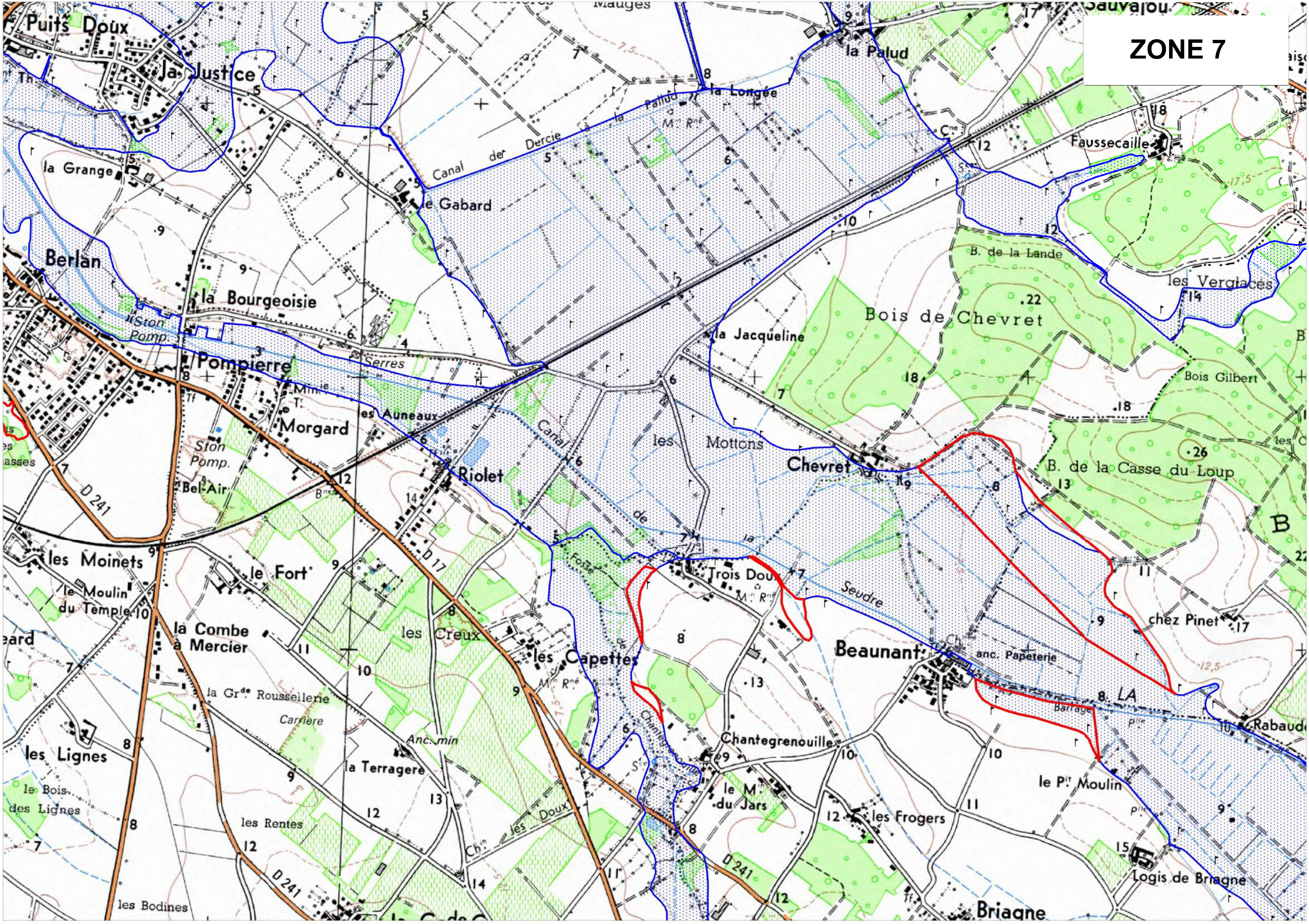
Puits Doux
la Justice
la Grange
Berlan
la Bourgeoisie
Pompierre
Morgard
Bel-Air
Riolet
les Moinets
le Moulin du Temple
le Fort
la Combe à Mercier
la Gr^de Rousseilerie
Carrière
les Lignes
le Bois des Lignes
les Rentes
les Bodines
la Terragere
Anc. min
les Creux
les Capettes
le Gabard
Canal de Dercie
la Palud
la Longée
la Jacqueline
les Mottons
Chevret
Trois Doux
Seudre
Beaunant
anc. Papeterie
Chantegrenouille
le M^in du Jars
les Frogers
le P^it Moulin
Logis de Briagne
Briagne
Faussecaille
B. de la Lande
Bois de Chevret
les Verglaces
Bois Gilbert
B. de la Casse du Loup
chez Pinet
Rabaud
les Auneaux
Serres
Canal N°6
D 241
D 17
Ston Pomp.

ZONE 8

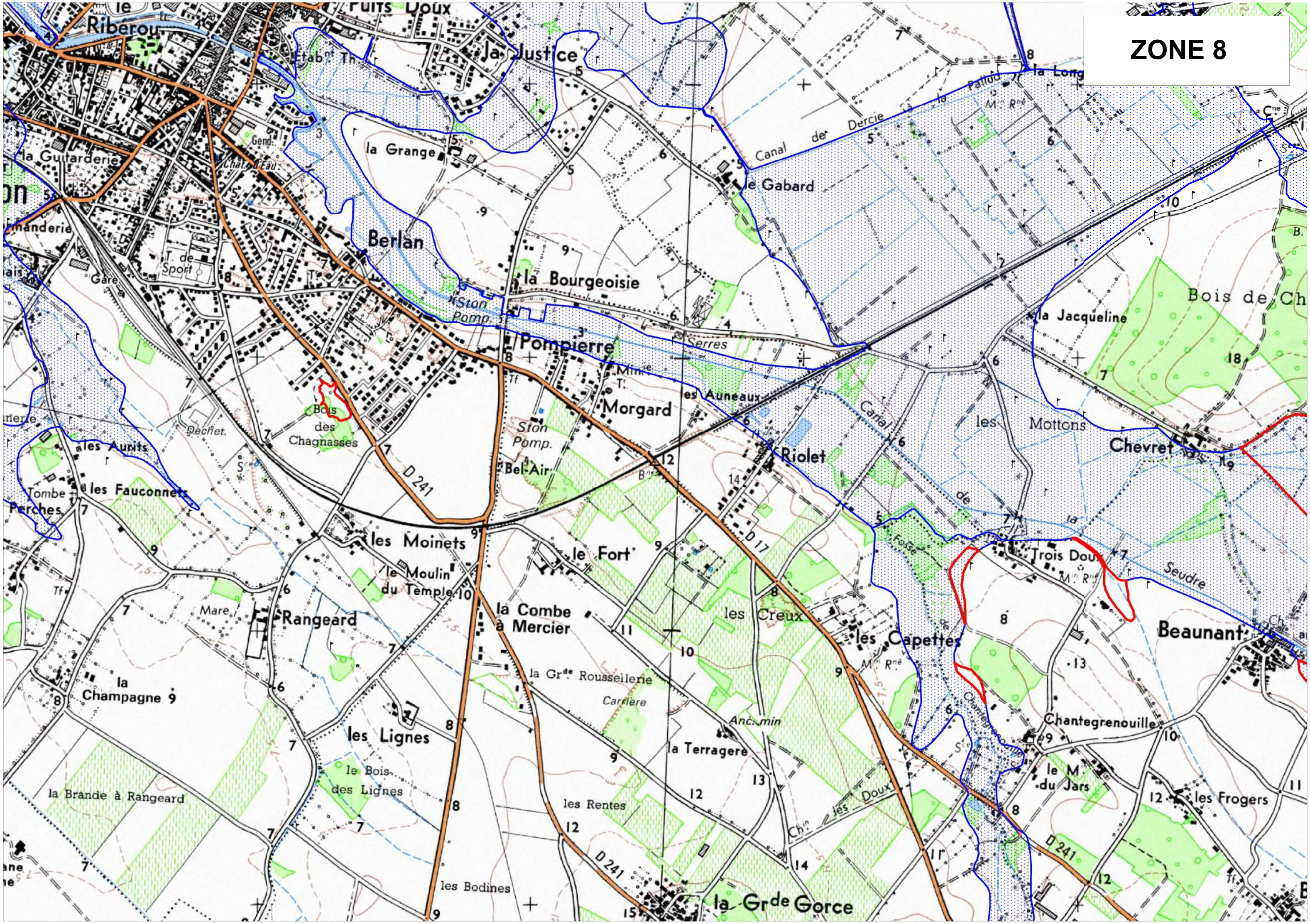
Puits Doux
Ribérou
la Justice
Etab.nt Th.
la Grange
la Guitarderie
Gend.
Chât. d'Eau
Canal de Dercie
le Gabard
la Long
Berlan
T. de Sport
Gare
la Bourgeoisie
Ston Pomp.
Pompierre
Serres
les Auneaux
Morgard
Bois des Chagnasses
Déchet.
les Aurits
Tombe
les Fauconnets
Perches
Bel-Air
D 241
Riolet
Canal
les Mottons
la Jacqueline
Bois de Ch
Chevret
les Moinets
le Moulin du Temple
le Fort
D 17
Fosse
Trois Dou
Seudre
Mare
Rangeard
la Combe à Mercier
les Creux
les Capettes
Beaunant
la Champagne
la Grde Rousseilene
Carrière
Anc. min
Chantegrenouille
les Lignes
la Terragere
le M. du Jars
le Bois des Lignes
les Rentes
les Doux
les Frogers
la Brande à Rangeard
les Bodines
la Grde Gorce

ZONE 9

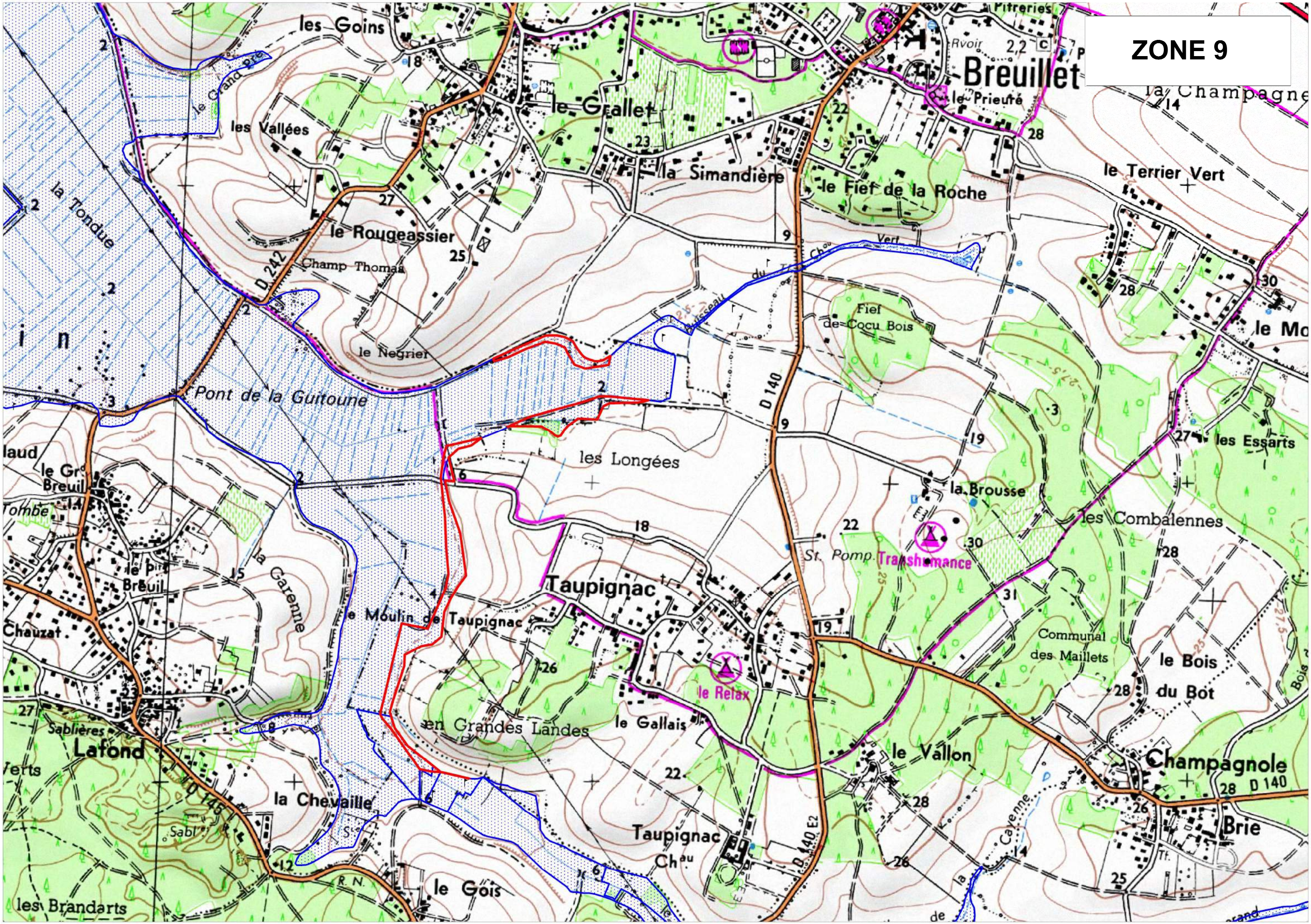
les Goins
le Grand pré
les Vallées
le Grallet
la Simandière
Breuillet
le Prieuré
Pitreries
la Champagne
le Fief de la Roche
le Terrier Vert
la Tondue
le Rougeassier
Champ Thomas
D 242
le Negrier
Pont de la Guitoune
Fief de Cocu Bois
D 140
les Longées
la Brousse
les Combalennes
les Essarts
St. Pomp.
Transhumance
Taupignac
le Moulin de Taupignac
la Garenne
le Relax
Communal des Maillets
le Bois du Bot
en Grandes Landes
le Gallais
le Vallon
Champagnole
Lafond
la Chevaille
Taupignac Ch^au
D 140 E2
la Cayenne
Brie
le Gois
les Brandarts
R.N.
le Gr Breuil
le pt Breuil
Chauzat
Sablières
Tombe
Verts
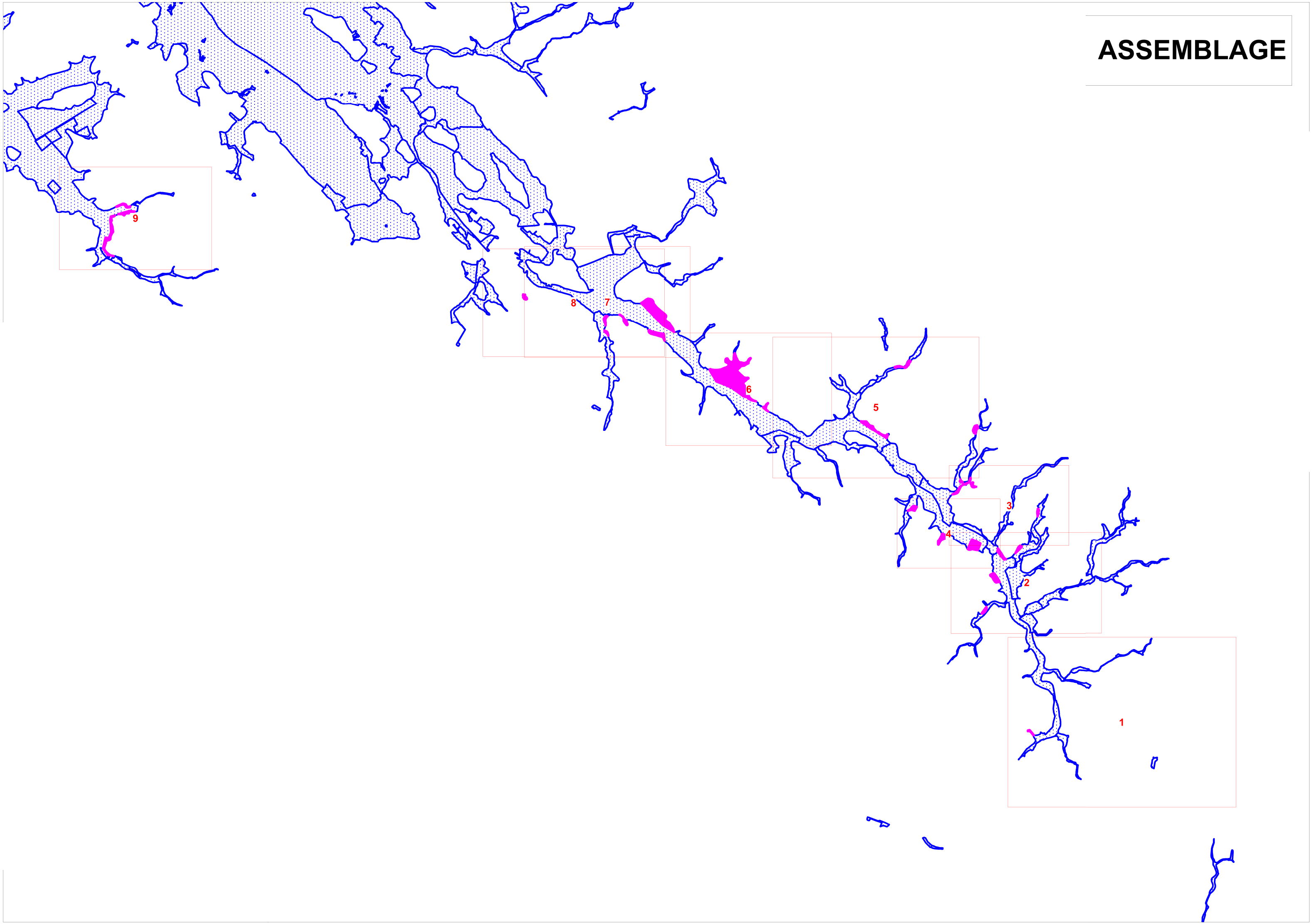
ASSEMBLAGE